L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1096 - VENDREDI 14 JANVIER 2011 2 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1776-0224



Sommaire



FNSEA *p 12*
Xavier Beulin : *«J'ai envie que l'agriculture française redevienne numéro un en Europe»*

P 03 **Actualité** Côte d'Or
SAS Agrisolaire: le soleil va-t-il revenir ?

P 06 **Actualité** Nièvre
Grêle en juillet dans le Morvan : l'arrêté ministériel de calamités agricoles est paru au J.O.

P 07 **Actualité** Yonne
La MSA Bourgogne soutient l'action menée par l'association auxerroise Jalmalv

P 09 **Actualité** Bourgogne
MSA Bourgogne: le personnel à l'honneur

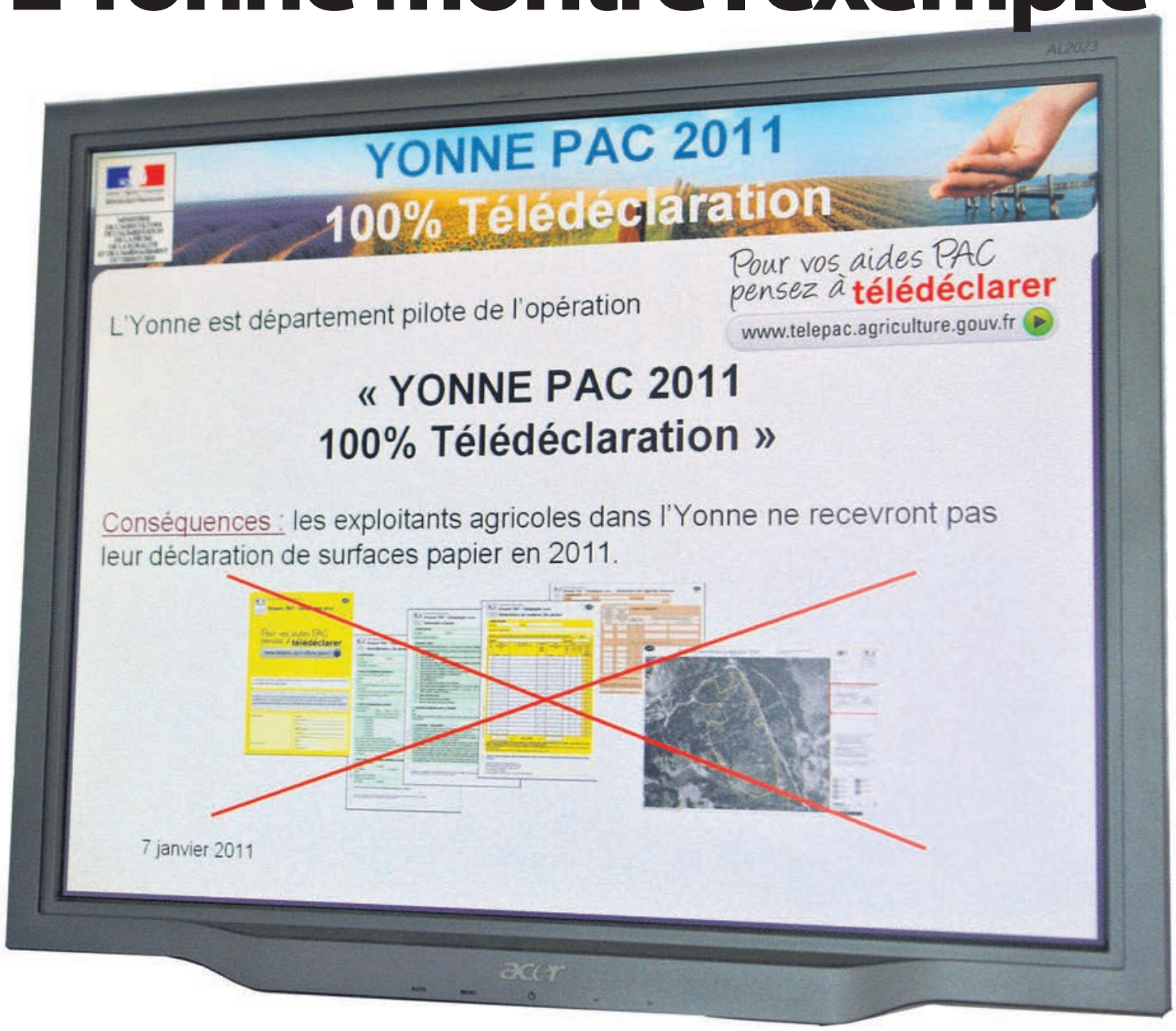
P 13 **Filières** Élevage
Contractualisation: du nouveau dans la filière ovine

P 15 **Filières** Cultures
Tournesol en 2010: des rendements moyens dans un contexte de prix très élevé

Encarté avec cette édition: Catalogue Sureau Agriculture (sur certains cantons)

Télédéclaration PAC

L'Yonne montre l'exemple



Une expérimentation incitant tous les exploitants de l'Yonne à effectuer leurs déclarations PAC exclusivement par Internet est mise en place dès cette année. Le lancement de l'opération a été effectué à l'issue d'une réunion en préfecture à laquelle participaient les acteurs de l'agriculture icaunaise et des représentants du ministère. *Page 8*





l'Agenda

Côte d'Or

Informations sur les associations foncières de remembrement
Réunions d'information

Les Associations Foncières de Remembrement sont des associations constituées d'office suite à un remembrement pour réaliser les travaux connexes à cette réorganisation foncière et assurer l'entretien des équipements créés (chemins, fossés,…).
Le législateur a souhaité uniformiser le fonctionnement de ces associations et associer tous les propriétaires aux décisions.
C'est pourquoi les AFR vont devoir adopter des statuts et mettre à jour la liste des propriétaires avant mai 2011. Elles devront également organiser ultérieurement des assemblées générales de propriétaires.

Vendredi 14 janvier:
• 14h30 à Pouilly-en-Auxois, Pôle Agricole - Salle Pâturin
Vendredi 21 janvier:
• 10h00 à Til-Châtel, Salle des fêtes
• 14h30 à Mirebeau, Mairie
Vendredi 28 janvier:
• 10h00 à Auxonne, Mairie
• 14h30 à Seurre, Coopérative Agricole
Mercredi 2 février:
• 10h00 à Genlis, Salle Claire Meline
• 14h30 à Flagey-Echezeaux, Mairie
Contact: Jérôme Chabot
03 80 68 66 34
jerome.chabot@cote-dor.chambragri.fr

Nièvre

Réseau de boutiques
de produits du terroir

Dans le cadre du Parc naturel régional du Morvan, l'association des producteurs du Morvan réalise de nouveaux projets tels que le lancement d'un réseau de boutiques de vente des produits du terroir. Cette initiative sera officiellement présentée **vendredi 21 janvier** à 18h30 sur la commune d'Etang-sur-Arroux.

Abattoir de Cosne
L'assemblée générale de l'abattoir de Cosne-sur-Loire se déroulera le **23 janvier**, dans la salle des fêtes de la commune de Boulleret (18).

Irrigants de la Nièvre
L'Admien, l'association qui regroupe les irrigants nivernais, se réunira en assemblée générale le **25 janvier** à partir de 8h30 à la salle communale de la mairie de Mesves-sur-Loire. L'ordre du jour le matinée est pour le moins chargé. Il débute par les interventions de MM Milard, président de l'Admien, et Rabereau, trésorier. Arnaud Vautier présentera la campagne d'irrigation 2011 et les évolutions réglementaires en irrigation. Mme d'Armaillé, d'Irrigants de France, proposera un panorama de l'irrigation en France avant la tenue de trois tables rondes :
- «que faut-il savoir sur les tarfis d'électricité EDF?»,
- «les variétés maïs et le désherbage maïs» et
- «les pratiques d'irrigation sur maïs».
Un apéritif offert et un repas au restaurant «le Massava» concluront la matinée.

Certiphyto voie D
La Chambre d'agriculture organise de nouveau 4 sessions de deux jours en vue de l'obtention du Certiphyto par la voie D. Les dates prévues sont les suivantes : **10 et 17 février** à Clamecy, **11 et 22 février** à Suilly la Tour, **14 et 21 février** à Decize et **16 et 24 février** à Corbigny, de 9h00 à 17h30.
Cette formation a pour objectifs d'accompagner les agriculteurs dans l'évolution de leurs pratiques en matière d'utilisation des produits phytosanitaires et de décrocher le certificat.
Contenu :
- Qu'est-ce qu'un produit phytosanitaire (AMM, lire l'étiquette, les phrases de risque...)?,
- les risques pour la santé et comment les limiter,
- les risques pour l'environnement et comment les limiter (local, conditions de pulvérisation, de remplissage...)?,
- autodiagnostic...

La participation est gratuite (hors repas) pour les agriculteurs à jour de leurs cotisations au fonds VIVEA. Un chèque de 50 euros est demandé à l'inscription, **avant le 21 janvier**, qui sera rendu à l'issue du stage.
Contacts: Bénédicte Bracq au 03 86 93 04 01 ou Emmanuel Bonnin au 06 08 62 85 30.

Yonne

Découvrir les logiciels
Orani Web, Coline et Mes P@rcelles

Deux journées découvertes des logiciels Orani Web, Coline et Mes P@rcelles sont organisées à l'attention des éleveurs par le groupement Alysé :
Mardi 25 janvier, à 10h, à la CAIAC, à Migennes
Mercredi 26 janvier, à 10h, à la Chambre d'agriculture d'Auxerre
Pour plus d'informations, contactez Cédric Debbah, de la Chambre d'agriculture de l'Yonne
au 03 86 94 28 44 ou par mail :
c.debbah@yonne.chambagri.fr

Permanence Apecita
La prochaine permanence mensuelle de l'Apecita se tiendra **jeudi 27 janvier** à la Chambre d'agriculture, 14 bis rue Guynemer à Auxerre.
Pour rencontrer la déléguée régionale, prendre rendez-vous à la Chambre d'agriculture auprès de Jocelyne Foutoyet,
tél 03 86 94 22 11

Perfectionnement sur Excel
Le CFPPA d'Auxerre la Brosse propose une formation de trois jours sur Excel perfectionnement, **jeudi 27 janvier, mardi 1er février et lundi 7 février** :
Au programme : réaliser des tableaux évolués, se perfectionner avec les fonctions avancées, utiliser efficacement les bases de données du tableur.
Rensenseignements et inscriptions auprès de : Gilles Berdal ou Corinne Landrier, Pôle informatique, tél 03 86 94 60 20, fax 03 86 94 60 21, email : gilles.berdal@educagri.fr

Formation Excel
Le CFPPA d'Auxerre la Brosse propose une formation de 2 jours sur «la création de tableaux et graphiques grâce au tableur Excel ou Calc», **les vendredis 4 et 11 février.**
Objectif : réaliser des tableaux efficacement mis en forme et mis en page, avec formules et fonctions.
Renseignements et inscriptions auprès de :
Gilles Berdal ou Corinne Landrier (Pôle informatique)
au 03 86 94 60 20 -
Fax 03 86 94 60 21 -
Email : gilles.berdal@educagri.fr

Pôle expertise et prospective juridique, CFE, Aménagement foncier et rural
Prochaines permanences à :
- Sens : à la Mairie, au 2e étage, **lundi 7 février** de 9h à 12h.

- Avallon : 9 av. du 11 novembre, **mercredi 2 février**, de 9h30 à 12h.

- Auxerre : en nos bureaux, où nos conseillers juridiques vous reçoivent uniquement sur rendez-vous, en téléphonant au :
03 86 94 22 22

Formation Journée phytosanitaire
Une journée de positionnement DAPA et de formation à la prévention des risques phytosanitaires aura lieu lundi 6 janvier au CFPPA d'Auxerre-la Brosse.
Suite de la formation **vendredi 14, mardi 19 et mercredi 20 janvier** pour la partie technique. Les mardi **26 et jeudi 28 janvier** pour la partie réglementaire et **lundi 31 janvier** pour la partie communication.
L'épreuve de validation finale se fera **mardi 1er février**.
Rens. et inscriptions : Edith Mazeron au 03 86 94 60 20.

Gérer ses photos numériques
Le stage organisé par le CFPPA d'Auxerre la Brosse initialement prévu mardi 11 janvier, est reporté au **jeudi 10 février.**
Au programme :
- Connaître les trois types d'appareils photo numériques et les principaux outils de la retouche d'images,
- Améliorer et archiver ses images numériques,
- Savoir adapter l'image à une utilisation précise (web, impression et transfert messagerie),
- Utiliser efficacement Picasa.

Renseignements et inscriptions auprès de :
Gilles Berdal ou Corinne Landrier (Pôle informatique),
au 03 86 94 60 20 -
Fax 03 86 94 60 21 -
Email : gilles.berdal@educagri.fr

Vente de reproducteurs
Charolais

La Cialyn et l'Union Charolais Croissance organisent deux ventes aux enchères de reproducteurs charolais le **19 janvier**.
70 reproducteurs charolais à la station d'évaluation de **Charmoy**.
Informations et catalogues:
Denis Benoit 06 10 11 37 63 -
bdn.cialyn@ucacig.fr
www.charolaiscroissance.fr

La reproduction
en élevage allaitant

La Chambre d'agriculture de l'Yonne propose une formation de 2 jours, **les 2 et 8 février** dans l'avallonnais.
Au programme :
- la maîtrise des cycles et la physiologie du post-partum,
- l'analyse des facteurs sanitaires pouvant affecter la reproduction,
- l'influence de l'alimentation et l'identification des risques,
- l'analyse spermatique en ferme avec rappel sur les pathologies rencontrées.
Renseignements et inscriptions auprès de Catherine Bonin au 03 86 34 23 41.
Email :
c.bonin@yonne.chambagri.fr

Raisonner et organiser
ses achats d'aliment

ALYSE Yonne organise le **27 janvier** une journée sur la réflexion autour de l'alimentation.
Cette rencontre aura lieu en salle le matin et se poursuivra l'après-midi sur l'exploitation de M Laurent Garraud, à Lalande. Au programme : rappel sur le contexte de la cotation des matières premières et le positionnement pour l'achat. La mesure des capacités de stockage et leur conception.
Renseignements et inscriptions auprès de Rachel Annicchiarico au 03 86 94 22 15.
Email : r.annicchiarico@yonne.chambagri.fr

Le robot de traite
en questions

Alysé Yonne organise le **20 janvier** rencontre sur le questionnement autour d'un projet robot de traite. Ces 2 journées permettront d'aller à la rencontre de 4 éleveurs, utilisateurs de robot de 3 marques différentes (Boumatic, Lely, DeLaval).
Au programme :
- réflexion et échanges autour de l'utilisation et l'aspect technique de la traite robotisée,
- Intégration du robot dans le bâtiment.
Renseignements et inscriptions auprès de Sandra Martinet au 03 86 94 28 42.
Email :
s.martinet@yonne.chambagri.fr

Saint-Vincent tournante du Grand-Auxerrois
Plus de 60 viticulteurs seront présents à Auxerre, **dimanche 16 janvier** pour la Saint-Vincent tournante du Grand-Auxerrois.
Messe à 11h à l'église Saint-Pierre, procession des confréries depuis l'église, jusqu'à la place des Cordeliers à 12h15.
Inauguration officielle et intronisations à compter de 13h.
Dégustations et animations jusqu'à 17h.

▶ Santé

Vaccination antigrippale, n'attendez pas !
La grippe, infection respiratoire aiguë très contagieuse, peut être grave pour les personnes fragilisées ou âgées et entraîner des décès.
La vaccination est le moyen le plus simple et le plus efficace pour se protéger.
Mais le virus de la grippe saisonnière changeant chaque année, il est nécessaire de se faire vacciner tous les ans.
Si vous avez 65 ans et plus, si vous êtes atteint d'une affection de longue durée (9 d'entre elles sont concerneés), si vous avez une maladie respiratoire chronique, levacccin antigrippal est pris en charge à 100% par la MSA.
Pourquoi attendre le31 janvier, date de fin de campagne de vacccination contre la grippe en métropole pour se protéger ?
Plus d'informations et de conseils sur : www.msa-bourgogne.fr
La Caisse régionale MSA de Bourgogne

▶ Erratum

Dans notre édition du 24 décembre, l'encaré de la page 03 comportait une erreur.
Il fallait lire :
«CER France BFC en chiffres...»
«Si l'activité demeure essentiellement dans les secteurs agricole (77% du portefeuille) et viticole (7%), le marché des artisans et commerçants se renforce de jour en jour avec **16% du portefeuille actuel».**

▶ Ailleurs aussi...

La conférence du Crédit agricole Centre-Loire sur le thème «*l'agriculture au coeur de notre société*», qui avait été reportée en décembre en raison des conditions climatiques, aura finalement lieu le 10 février prochain au Palais d'Auron à Bourges (18). Les débats porteront sur les évolutions structurantes de la société, les nouveaux rapports entre les agriculteurs et leur environnement, les principales orientations de la recherche avec les espoirs qu'elle suscite, la place et le sens du métier d'agriculteur de demain. Pour une de ses premières interventions publiques en tant que nouveau président de la FNSEA, Xavier Beulin, président de Sofiprotéol, sera entouré de Hervé Juvin, sociologue et président d'Eurogroupe Institute, Jean-Claude Bevillard, président de France Nature Environnement et de Marion Guillou, présidente de l'INRA

Photovoltaïque

SAS Agrisolaire: le soleil va-t-il revenir ?

Plusieurs décrets pénalisent depuis un an la SAS agrisolaire, société représentée par 105 agriculteurs de Côte d'Or voulant s'orienter dans le photovoltaïque. Le dernier en date, celui du 9 décembre, remet en cause un certain nombre de projets. L'avenir est encore plus incertain pour les installations dépassant 250 kwc*.



Le projet de Sylvain Anus, agriculteur dans le canton de Bligny-sur-Ouche, est pour l'instant remis en question. Des décisions au niveau national seront prochainement prises, à commencer par une réunion se déroulant lundi à Paris.

«*Malgré les nombreuses difficultés que l'on rencontre, on continue d'y croire, et on va continuer de se bagarrer pour aller au bout*» signale Sylvain Anus, agriculteur à Antheuil dans le canton de Bligny-sur-Ouche. L'année 2010 qui vient de s'achever a été difficile pour la SAS agrisolaire. Tout avait commencé par l'arrêté du 11 janvier et une rétroaction : toutes les personnes qui n'avaient pas leur demande complète d'obligation d'achat début novembre 2009 perdaient leur projet à 0,60€/kwh... Grâce au travail du syndicalisme, l'arrêté du 16 mars attestera la vocation agricole de la SAS, ce qui réorientera les projets vers leur initial tarif de rachat. Une bonne nouvelle pour les agriculteurs voulant financer leurs bâtiments par cette opération «*solaire*». Gros bémol cependant, les projets de plus de 250 kwc restent dans l'expectative. «*Et ils ne sont pas encore reconnus aujourd'hui...*» s'inquiète Sylvain Anus. Un nouvel épisode arrive en septembre 2010, mais l'arrêté reste sans conséquence pour la SAS puisqu'il est question d'une baisse de tarif pour les futurs projets. En revanche, la fin d'année se complique sérieusement avec le décret du 9 décembre.

85% des agriculteurs dans l'attente

Ce dernier décret bloque de nombreux dossiers pour une durée de trois mois et la file d'attente des dossiers est conséquente. L'objectif serait-il de décourager une partie des personnes voulant faire du photovoltaïque? Toujours est-il que ce nouveau décret concerne les agriculteurs n'ayant pas versé les acomptes PTF (proposition technique et financière de raccordement) avant le 2 décembre. Cette mesure touche la majorité des projets de la SAS, soit plus de 85 dossiers tous concernés par des bâtiments neufs. En conséquence, la société repousse aujourd'hui certaines de ses démarches, en particulier celles liées au financement (donc indirectement aux acomptes PTF). «*C'est d'autant plus dommageable que la SAS se trouve aujourd'hui prête à signer les accords de financement avec Unifergie, et que ses associés ont pour beaucoup obtenu leur accord de crédit*» signale Vincent Lecuret, le président de le SAS, dans un communiqué. Comment la longue liste d'attente de dossiers va t-elle être gérée par la suite? «*C'est la question !*» répond Sylvain Anus qui n'hésite pas à parler de «*mauvaise foi*» et de «*mauvais arguments donnés par le gouvernement*». «*Quelques fois, on a l'impression qu'EDF a peur de perdre des marchés*» ajoute l'agriculteur.

La confiance demeure

Malgré cette «*pause*» et cette incertitude dans les dossiers, Sylvain Anus veut rester confiant : «*Pour la vingtaine de dossiers sur les bâtiments existants, il n'y aura pas de problème à la SAS. Pour les dossiers neufs de moins de 250 kwc, je pense aussi que ce sera bon. Après, il y a les dossiers de plus de 250 kwc...*» Ces projets plus importants concernent une quinzaine d'agriculteurs. Sylvain Anus en sait quelque chose puisqu'il en fait partie. Son projet affiche en effet une caractéristique de 380 kwc. «*Pour les plus de 250 kwc, on espère que sera retenue la vocation agricole du projet et non l'aspect spéculatif qu'on nous reproche à tort*» annonce Sylvain Anus qui se justifie: «*si le projet se réalise, je passerai d'une surface de 4500 m² de bâtiments sur mon site actuel à 3500 m² sur le nouveau site, il n'y aura donc pas d'augmentation bien qu'il y ait plus de fonctionnalité. Nous avons tous calculé nos surfaces de bâtiments par rapport aux besoins de nos activités agricoles. La surface en panneaux, même quand elle est importante, n'est qu'une conséquence de nos besoins et non un choix délibéré. Pour ma part, il y en a 2700 m² prévus. Tous ceux dans mon cas sommes bien sûr prêts à revoir nos dossiers au cas par cas*».

> Une ferme classée «*bâtiment de France*» (à proximité de l'église), une zone Natura 2000, une zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique (Znieff) et un ruisseau près d'un bâtiment bride le développement de l'exploitation. La concrétisation du projet photovoltaïque permettrait de construire un autre bâtiment en dehors du village.

Un projet essentiel

Sylvain Anus est le seul agriculteur du petit village d'Antheuil. Ce projet photovoltaïque lui tient particulièrement à cœur. Les bâtiments qu'il possède aujourd'hui sont peu fonctionnels et ne lui permettent pas de se développer. Une ferme est à proximité de l'église et est classée bâtiment de France, une partie de son exploitation est réglementée par Natura 2000, un ruisseau limite l'agrandissement et la mise aux normes d'un bâtiment, une autre partie est classée en «*Znieff*» (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)... Ajoutez à cela la «*gêne*» occasionnée par les activités agricoles, ressentie par un village qui ne dirait pas non à voir disparaître l'agriculture. Comme nombre d'agriculteurs, le projet photovoltaïque de Sylvain Anus a donc tout son sens. «*Malgré cela, l'État considère qu'au delà de 250 kwc, il y a un but spéculatif. Ceux qui ont plus de 250 kwc dans la SAS sont des agriculteurs qui veulent restructurer ou sortir de leur village comme moi. Nous avons tous des exploitations non viables à terme et ne répondant plus aux normes*».

Aurélien Genest

*KWC: Kilowatt crête



Jean-Pierre Fleury et Fabrice Genin au premier plan

Le Premier ministre a demandé aux ministres de l'Écologie, de l'économie et celui de l'énergie d'organiser une concertation sur le photovoltaïque. Celle-ci a démarré le 20 décembre où plus de 80 personnes de la filière photovoltaïque se sont réunies au ministère de l'économie. La concertation devrait s'achever fin février. La FNSEA avec Jean-Pierre Fleury et les JA avec Fabrice Genin représentaient la profession agricole à ce premier rendez-vous. Quatre réunions, dont la dernière est prévue le 11 février, ont pour but de définir «le nouvel équilibre pour le photovoltaïque, pour une mise en œuvre d'ici mars 2011». Une importante réunion se déroulera lundi et devrait permettre d'en savoir davantage sur les prochaines perspectives.



Repère

Les quatre demandes de la SAS

Vincent Lecuret, le président de la SAS, demande que le caractère agricole des projets de la société (tous validés par le préfet) lui permette d'être exclue du projet d'arrêté de décembre 2010. Il demande également qu'un délai de 18 mois à partir du versement de l'acompte PTF soit accordé pour finaliser l'ensemble des travaux liés aux projets. Vincent Lecuret demande que les projets de plus de 250 kwc soient étudiés au cas par cas pour justifier leur caractère agricole et qu'ils bénéficient du même régime que les moins de 250 kwc. Le président de la SAS demande enfin qu'indépendamment des demandes précédemment citées, le caractère mutualiste et agricole de la SAS lui permette d'être traitée différemment en terme de délai (par rapport à l'inertie du montage) que les projets individuels.

Jeu-concours organisé par la FDSEA

«La Terre vue du collège» connaît ses vainqueurs

Plus d'une cinquantaine de collégiens dijonnais ont tenté de donner une image positive à l'agriculture, par le biais d'un travail écrit et illustré, faisant suite à des visites d'exploitation. Les meilleures classes ont été désignées.



Gaëlle Bertand (animatrice FDSEA), Olivier Gallien (agriculteur), Marc Frot (vice-président du Conseil général) et Fabrice Faivre (président de la FDSEA) ont présenté le travail de chaque classe.

La finale départementale du jeu-concours *«La Terre vue du collège»* s'est déroulée la semaine dernière au siège du Conseil général à Dijon. La FNSEA et le ministère de l'éducation sont à l'origine de cette opération faisant la promotion de l'agriculture (événement déjà relaté dans nos dernières éditions). Après des visites d'exploitations de Côte d'Or, cinq classes de troisième (option découverte professionnelle) ont rendu un support papier qui a été noté. Le travail écrit et illustré devait notamment donner une image positive, moderne et dynamique de l'agriculture. Le jury, présidé par Fabrice Faivre a désigné les trois équipes qui participeront aujourd'hui à la finale régionale de *«La Terre vue du collège»*. L'établissement dijonnais *«Les Lentillères»* termine à la première place du jeu en ayant proposé le story-board le plus original et le plus parlant du concours (deux bottes *«Bottinou et Bottinette»* visitent une exploitation agricole et font tomber certains préjugés négatifs sur l'agriculture). Les deux autres lauréats sont des classes dijonnaises de *«L'écoline»*. Récompensés par de nombreux lots, les collégiens lauréats gagneront peut-être un déplacement au prochain salon international de l'agriculture à Paris s'ils s'imposent aujourd'hui au niveau régional. Mieux, si leur travail est reconnu à l'échelon national, ils gagneront un voyage au Portugal avec plusieurs visites d'exploitations agricoles durant leur séjour d'une semaine. Fabrice Faivre et Marc Frot (vice-président du Conseil général) ont salué l'intérêt de ce type de démarche afin que le secteur agricole soit connu, reconnu et attractif.

AURÉLIEN GENEST



A l'heure des résultats et de la remise des récompenses : le collège *«Les Lentillères»* s'impose devant deux classes de *«L'écoline»*.

Réglementation

Natura 2000 : une nouvelle couche !

La liste des activités agricoles soumises à étude d'incidence augmente en Côte d'Or. Natura 2000, qui a pour objectif la préservation de la diversité biologique, en est à l'origine. Dominique Chambrette, président de la Chambre d'agriculture de Côte d'Or, nous éclaire sur le sujet.

■ Le réseau Natura 2000 refait parler de lui, pourquoi ?

«Il y a un rappel à l'ordre de Bruxelles. La France a pris du retard sur la mise en place des réglementations liées aux zonages. Les textes européens validés par la France doivent être appliqués ! En France, on valide des choses sans en mesurer les conséquences sur les territoires...»

■ Les surfaces Natura 2000, en Côte d'Or, sont déjà deux fois plus importantes que les moyennes régionales et nationales...

«Oui, mais elles pourraient l'être encore plus ! Il y a une dizaine d'années, nous avons évité une autre zone Natura 2000 : le site 22 dans le Val-de-Saône. Ce site était en pleine zone agricole et à fort potentiel agronomique. Heureusement, le groupe des 9 s'est battu et a gagné. Avec Natura 2000, les agriculteurs et la production agricole ne doivent pas être pénalisés. S'il doit y avoir des contraintes, elles doivent être rémunérées. Les seules choses dont on dispose aujourd'hui sont les mesures agro-environnementales, c'est totalement insuffisant».



Dominique Chambrette : *«A force d'enfiler les mesures environnementales, le Danemark n'est plus un grand pays agricole. Ne finissons pas comme lui».*

■ Paradoxalement, certaines réglementations Natura 2000 concernent des zones qui ne font pas partie du zonage Natura 2000...

«Tout commence par un zonage. Ensuite, il y a des contraintes dans ce zonage. Après, on s'en sert de référence sur l'ensemble du territoire ! Nous voulons combattre cela. On ne veut pas se laisser embarquer dans ce processus. Cela me fait penser au Danemark. A force d'enfiler les mesures environnementales, ce grand pays agricole est devenu une sorte de grande réserve, abandonnant sa production de qualité. Nous ne voulons pas que des contraintes liées à un certain nombre d'objectifs sur des petits territoires se terminent par des contraintes généralisées à l'ensemble du territoire».

■ En quoi va désormais consister votre travail ?

«Chaque mesure Natura 2000 va être expertisée. Nous verrons s'il y a un impact intéressant sur l'environnement. Nous ne sommes pas contre le fait de mettre des mesures agro-environnementales si elles sont financées. Lors de notre prochain bureau de Chambre, nous verrons quelles sont les actions à envisager : des actions pour sensibiliser les élus et des actions à mettre en place auprès des agriculteurs».

■ Y a t-il pour autant une marge de manœuvre ?

«J'ai l'exemple du site 22 en tête. Il était quasi-validé. Mais tout le monde s'est battu et nous avons eu gain de cause. Le seul combat qui est perdu d'avance, c'est celui que l'on n'engage pas. A la Chambre d'agriculture, je viens de prendre en main le dossier environnement. Normalement, en tant que président, je n'ai pas à le faire. Mais tous ces dossiers prennent une ampleur inquiétante».

PROPOS RECUEILLIS PAR AURÉLIEN GENEST

▶ Repères

Natura 2000 a pour objectif de préserver la diversité biologique en Europe par la constitution d'un réseau des sites naturels les plus importants. La préservation des espèces protégées et la conservation des milieux visés passent essentiellement par le soutien des activités humaines et des pratiques qui ont permis de les sauvegarder jusqu'à ce jour. Groupe des 9 : Fédération nationale de la propriété agricole (FNPA), jeunes agriculteurs (CNJA), Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA), propriétaires forestiers-sylviculteurs (FNSPFS), exploitants agricoles (FNSEA), pêcheurs (UNPC), chasseurs (UNFDC), communes forestières (FNCofor), centres régionaux de la propriété forestière (ANCRPF).

▶ Point de vue

«Le début d'un dérapage»

Yves Asdrubal, le président de la commission environnement de la FDSEA de Côte d'Or, regrette un certain nombre d'éléments : *«Il faudra une autorisation pour tout ! En plus, on n'a plus de limite géographique, certaines réglementations tendent à s'appliquer en dehors des zones Natura 2000. Nous nous opposons à cela. Globalement, même s'il y a un intérêt environnemental, il y aura des handicaps économiques, et des études d'impacts qui seront à la charge des agriculteurs. Je pense également aux réaménagements parcellaires qui vont se retrouver limités. C'est le début d'un dérapage».*

Autres que pur sang (AQPS)

Le succès au grand galop

L'Union des éleveurs AQPS du Centre-Est, qui rassemble 221 adhérents sur trois départements dont 109 Nivernais, tenait son AG le 5 janvier à Cercy-la-Tour dans le cadre d'une journée de l'élevage. L'occasion de revenir sur le bon bilan de 2010 et les prochains développements de la filière.



Jacques Lauriot, entouré des personnalités des Haras et de la filière, a dénombré 150 éleveurs (sur 221 que compte l'Union Cente-Est) lors de l'AG du 5 janvier à Cercy-la-Tour.

Il n'y avait qu'à en juger par le nombre d'éleveurs réunis à Cecry-la-Tour, le 5 janvier, pour mesurer le succès de la filière des Autres que pur sang (AQPS) dans la région. 150 éleveurs, chiffre souligné de la tribune par le président Jacques Lauriot, ont fait le déplacement. Et pu manifester leur enthousiasme pour cette activité dont la professionnalisation n'est pas le moindre atout. A l'heure du bilan 2010, tous les intervenants ont insisté sur l'affluence remportée par les manifestations de l'Union, qu'il s'agisse du 17ème concours de Decize ou des activités réservées dans ce *«pôle structurant, bien plus qu'un centre technique, qu'est devenu Cercy»*.

Développement coopératif du pôle de Cercy

L'Union Centre-Est, qui regroupe une majorité de Nivernais mais aussi 61 éleveurs de l'Allier et 51 de Saône-et-Loire, *«est représentée par des élus, ce qui confère une cohérence, une force à notre union»* s'est félicité Jacques Lauriot. Soulignant *«le besoin exponentiel de communication»* des éleveurs et de leur structure représentative, le président a pris exemple sur le haras de Cercy *«qui doit encore se développer davantage»*, sans doute sous une forme coopérative, à l'heure du désengagement financier des Haras nationaux et du Conseil régional. *«C'est parce que nous sommes responsables que nous sommes obligés d'aller de l'avant»* a-t-il lancé aux adhérents présents dans la salle Jeanne d'Arc. Le mouvement est initié depuis déjà plusieurs années, le nombre de manifestations du pôle de Cercy, en constante augmentation. C'est d'ailleurs un souhait des élus bourguignons. Cette journée des éleveurs, en marge de l'AG, en témoignait une fois encore.

"Résultats remarquables"

Devant le président national des AQPS, M. Darmaillé, le président de l'union régionale s'est également félicité des bons résultats de 2010, qualifiés de *«remarquables»*. Jacques Lauriot s'en est tenu aux succès de deux chevaux, *«figures emblématiques»* de l'année qu'ont été Questarabad et Rugby ball. L'occasion de souhaiter que Cercy, là-encore, trouve une nouvelle dynamique en favorisant *«l'hebergeage des étalons»* et *«grâce à des partenariats, fonctionne toute l'année»*. Un peu plus tard, constatant *«que nous allons vers des périodes difficiles sur le plan financier»*, le président a exhorté les éleveurs à *«vous investir et à développer l'étalonnage pour garder la génétique à proximité des éleveurs»*. Cercy doit jouer son rôle de services à plein, tel que c'est déjà le cas par un partenariat avec l'étalon appelé Gris de Gris. Et les résultats des concours sont là pour corroborer cette tendance à la quête de qualité. Lors du 17ème concours inter-régional de Decize, fin août, 110 lots ont été présentés (7 760 euros de dotation), 15 chevaux vendus le soir et une trentaine ensuite. Les foals (poulains de moins de 6 mois) ont attiré près de 12 entraîneurs, 20 propriétaires étrangers, 4 courtiers et 800 spectateurs. *«C'est une occasion unique dans l'année pour les petits éleveurs de présenter leurs chevaux à des vendeurs. Plus il y a de bons poulains, plus il y aura de clients à Decize»* a-t-il conclu.

EMMANUEL COULOMBEIX

Voyage de Brassy

Escapade au soleil

Le départ de ce séjour était prévu le 5 octobre dernier pour faire le plein de soleil. Une semaine n'était pas de trop pour bronzer dans le Var avant l'hiver en Morvan.

A Montélimard, le restaurant *«Comme une Abeille»* nous accueillait pour un succulent déjeuner et faire le plein de nougats.

Direction le célèbre Pont d'Avignon toujours beau à voir, ensuite tour de la ville. Arrivés à Hyères en fin d'après-midi à l'Hôtel 3 Étoiles *«Les Printanières»*. Les jours suivants, visite avec guide de Hyères, Toulon, Porquerolles, Port Grimaux avec ses canaux pour une belle balade en bâteau. Le Lavandou, très belle ville surplomblant avec orgueil la mer d'un bleu éclatant. Magnifique parcours le long de la côte pour aller à Saint-Tropez avec visite et repas à la Renaissance.

Samedi, la route du retour en passant par les magnifiques Gorges du Verdon que l'on ne peut décrire mais qu'il faut voir. Après tant de souvenirs emmagasinés, il fallait parler Avenir. Rendez-vous pour le printemps pour une réunion photos, 15 septembre en prévision le pays basque avec Bordeaux – Lourdes.

RL



Le groupe voyage FDSEA Brassy à Saint Tropez devant la célèbre gendarmerie nationale de Louis de Funès.

Pour aider au recrutement dans le secteur agricole

Adema: Un dispositif de formation innovant

Partant du constat que l'agriculture a toujours d'importants besoins en main d'œuvre salariée, les partenaires sociaux agricoles ont créé un dispositif à vocation sociale et professionnelle pour attirer les demandeurs d'emploi vers les métiers de l'agriculture.

En partenariat avec l'État et le Pôle Emploi, le FAFSEA – organisme financeur de la formation professionnelle des salariés des métiers de l'agriculture - lance donc une opération innovante nommée Adema : Accès des demandeurs d'emploi aux métiers agricoles.

Ce nouveau dispositif répond à un double objectif : un stage d'acquisition des pré requis aux activités et métiers agricoles et une découverte par immersion en entreprise.

Pour y répondre, trois phases composent le parcours qui dure 154 heures (soit 22 jours) : 4 jours en centre de formation pour choisir un métier qui recrute sur sa région, trois semaines en entreprise puis trois jours en centre de formation pour dresser un bilan individuel permettant l'orientation appropriée.

L'immersion professionnelle de trois semaines autour d'un métier agricole choisi est le cœur de la formation.

A ce titre, Éric Bertrand, président de la Chambre d'agriculture et exploitant agricole sur la commune de Sainte Colombe des Bois insiste sur cet aspect : *«Avec mon fils, nous avons reçu sur l'exploitation un demandeur d'emploi en Evaluation en Milieu de Travail (EMT), basée sur le même principe de mise en situation concrète. Cette période est indispensable. Le demandeur d'emploi était plongé dans le quotidien de l'exploitation, en prise directe avec la réalité du terrain»*. Avant de préciser : *«Trois semaines, c'est le minimum. En outre, du fait de la saisonnalité de notre métier, le demandeur d'emploi n'aura qu'un aperçu des activités de l'exploitation»*.

Pour valider son entrée dans le dispositif, le demandeur d'emploi s'entretiendra avec la personne référente du centre de formation pour vérifier de la pertinence de son projet professionnel. *«Ce travail d'accompagnement est primordial,* insiste Éric Bertrand. *Chacun est unique, avec des sensibilités, des aptitudes et des compétences différentes»*.

Une fois le dossier validé, la personne aura le statut de stagiaire de la formation professionnelle (donc sous responsabilité et le conventionnement du centre de formation). Le bénéficiaire conserve l'intégralité des indemnités versées par la structure qui habituellement l'indemnise. Pour ceux ne percevant aucune indemnisation, une allocation de 652€ du FAFSEA sera versée en fin de période de stage, calculée au prorata du temps de présence.

Après l'Adema, l'objectif est d'intégrer rapidement un emploi dans le secteur agricole. *«La concrétisation du stage par un contrat à durée déterminée permettrait de maintenir la dynamique»* conclut Éric Bertrand.

Le bénéficiaire du dispositif pourra être embauché dans l'entreprise d'accueil ou sur une autre offre déposée sur la Bourse de l'emploi de l'Anefa (www.anefa.org), accéder à un contrat de professionnalisation ou être orienté vers une formation complémentaire (FAFSEA, Conseil régional).

BRUNET
ÉTANCHÉITÉ PAR GÉOMEMBRANE
- Fosse à lisier
- Réserve d'incendie
- Station d'épuration des effluents domestiques, agricoles et vinicoles par filtres plantés de roseaux
TRAITEMENT AGRICOLES PAR FILTRES PLANTES DE ROSEAUX
SNC BRUNET
20 rue de la Courtine
18140 ARGENVIERES
Tél. 02 48 76 55 96 et 02 48 76 10 75

Suite aux dégâts de la grêle dans le Morvan en juillet

L'arrêté ministériel de calamités agricoles est paru au J.O.

L'orage de grêle du 14 juillet 2010 sur le Morvan n'est pas encore rangé au rayon des mauvais souvenirs chez les agriculteurs et les producteurs de sapins de Noël des 5 communes concernées. Bruno Le Maire a pris un arrêté ministériel le 3 janvier dernier reconnaissant les calamités agricoles en matière de perte de fonds pour les producteurs de sapins et de récoltes pour les agriculteurs. Les indemnisations devraient être versées d'ici-mars.



La grêle du 14 juillet dernier avait laissé derrière elle des stigmates tangibles sur les clôtures et les prairies, autant que sur les sapins de Noël.

René Dufoux, le responsable du bureau agro-environnement et bâtiments à la DDT de la Nièvre, le confirme : l'arrêté du ministre vaut reconnaissance des calamités agricoles pour les cinq communes morvandelles concernées. Cette décision fait suite à la réunion de la Commission nationale des assurances en agriculture (CNAA) du 8 décembre qui a prévu une première enveloppe d'indemnisations d'un montant de 107 384 euros afin de compenser les pertes de récolte (les fourrages déchiquetés). Un gros travail de recensement des producteurs victimes de la grêle a été initié dès l'été dernier, sous l'impulsion de Pierre Bobin, le président cantonal de la FDSEA. Tous dégâts confondus, y compris les pertes de fonds que représentaient les destructions de sapins de Noël, et après une mission d'enquête de l'administration et plusieurs réunions impliquant les cinq maires, les producteurs morvandiaux avaient déposé un dossier collectif estimant le préjudice global à plus de huit millions d'euros.

23 et 28% d'indemnisation

Sur ces huit millions, quatre ont été validés dans la case des «*montants indemnisables*» par la première réunion de la CNAA du 8 octobre. C'est 50% du total. Une grosse part de cette somme concerne surtout les producteurs de plants et de sapins de Noël. Entre 60 et 70 d'entre eux ont été directement victimes de l'orage du 14 juillet. «*Pour les pertes de fonds, critère retenu pour les sapins, il n'y a pas de seuil minimal d'indemnisation*» dit René Dufoux, avant de préciser : «*les textes prévoient dans ce cas une indemnisation à hauteur de 23% du montant indemnisable*». Là où cela se complique, c'est pour les dégâts sur prairies, considérés comme «*des pertes de récoltes*». Si le montant indemnisable peut atteindre 28% de la somme reconnue, les critères d'éligibilité demeurent assez restrictifs. D'abord, il ne doit pas s'agir de cultures assurables. Ensuite, il faut que les pertes représentent au moins 13% du chiffre d'affaires de l'exploitation concernée et enfin il faut que le volume soit égal à au moins 30% de la production fourragère totale. Des critères qui font dire à Pierre Bobin que «*nous allons prévoir une réunion générale à la mairie de Planchez avec tous les producteurs afin de remplir les formulaires de la façon la plus juste possible et de consommer le maximum de l'enveloppe financière allouée*». Les courriers de l'administration reprenant les éléments du dossier sont en cours d'expédition aux victimes des cinq communes. Un formulaire à retourner à la DDT par chacun des producteurs de sapins et des agriculteurs concernés permettra de débloquer les indemnisations, «*sans doute d'ici fin-mars*» complète le responsable de la DDT. Pour les sapins de Noël comme pour les prairies, les plaies de la grêle du 14 juillet ne seront définitivement refermées, au mieux, que dans deux mois.

Affaire à suivre...

EMMANUEL COULOMBEIX





Action sociale

La MSA Bourgogne soutient l'action menée par l'association auxerroise Jalmalv

Dans le cadre de ses prestations sanitaires et sociales, la Caisse régionale MSA Bourgogne aide certains de ses adhérents à financer des heures de gardes à domicile en cas de soins palliatifs aux personnes en fin de vie. Plus ponctuellement, des aides peuvent être également accordées à des structures, sur des projets précis. C'est ainsi qu'une subvention de 1.600 € a été remise par la MSA Bourgogne à l'association JALMALV Auxerre, dans le cadre de la semaine nationale des soins palliatifs et d'accompagnement qui s'est tenue en décembre dernier, contribuant ainsi au succès de l'exposition photographique nationale, présentée pour l'occasion dans tout le département.

« Jusqu'à la mort accompagner la vie » (JALMALV), est une association dont les bénévoles accompagnent, en milieu hospitalier ou maisons de retraites, des personnes en fin de vie ou fragilisées par la maladie et le grand âge. Présidée par Pascal Mercier, l'antenne auxerroise a été crée il y a une dizaine d'années et œuvre dans les principaux lieux de soins et d'hébergement du département. Elle compte aujourd'hui une quinzaine d'accompagnants, sept bénévoles supplémentaires étant actuellement en formation. Leur action s'inscrit dans le cadre d'un véritable partenariat avec les services de soins, en particulier les structures de soins palliatifs. Une expérience permanente d'humanité et de don de soi qui prend le contre-pied d'une époque où l'individualisme forcené fait loi.



L'association auxerroise a reçu le soutien de la MSA Bourgogne, représentée ici par son premier vice-président, Alain Dutertre et Marie-Luce Guyot, responsable action sociale 89, ainsi que de la fondation PFG.

L'association auxerroise est à la recherche de nouveaux bénévoles et organise 3 journées de sensibilisation, de janvier à mars, autour du thème « découverte et sensibilisation aux soins palliatifs et à l'accompagnement ». Début du cycle, samedi 15 janvier, de 8 h 30 à 16 h

Renseignements et inscriptions : Jalmalv Auxerre, tél 03 86 48 48 38 - jalmalv.auxerre@yahoo.fr

DB

Administration

Le nouveau préfet a pris ses fonctions

Pas de vacances du pouvoir à la préfecture de l'Yonne. Jean-Paul Bonnetain a pris ses fonctions ce lundi, succédant à Pascal Lelarge, nommé préfet de la Sarthe.

« *Cela aura été mon cadeau de Noël !* » C'est en ces termes que Jean-Paul Bonnetain qualifie sa nomination, le 22 décembre dernier, à la fonction de préfet de l'Yonne. Un département qu'il avoue ne pas connaître, tout en lui décernant un satisfecit : *«un département bien considéré, où les enjeux sont nombreux»*.

Alternant des postes, au fil de son parcours professionnel, entre administration territoriale et centrale, le nouveau préfet de l'Yonne a successivement occupé les fonctions de sous-préfet du Pas-de-Calais, de Céret, de Montbrison, en Corse du Sud. Secrétaire général pour les affaires régionales auprès du préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2004, il aura été également préfet délégué pour la sécurité et la défense auprès du préfet de la région Lorraine de septembre 2008 à décembre 2009. Nommé préfet hors cadre, il était depuis, au ministère de l'Intérieur, en charge de la structure de coordination des services en matière de lutte contre le trafic de drogue.

Attaché aux questions de sécurité des biens et des personnes, Jean-Paul Bonnetain y rajoute la protection civile et la sécurité routière et a d'ores et déjà inscrit un parcours Auxerre/Troyes à son programme, manière de mieux percevoir la dangerosité de la RN77. Se revendiquant comme *«accessible par principe, par nature et par conviction»*, le successeur de Pascal Lelarge entamera dans les jours prochains des rencontres avec les acteurs économiques et politiques du département, parmi lesquelles bien sur, les Organisations Professionnelles Agricoles. Nous lui souhaitons la bienvenue dans l'Yonne.



Jean-paul Bonnetain, nouveau préfet de l'Yonne, a pris ses fonctions lundi 10 janvier.

DOMINIQUE BERNERD

ASSUREZ-VOUS UNE ÉPARGNE CONFORTABLE

Offre limitée à saisir dès le 3 janvier 2011*

OBJECTIF ZEN 8 ANS
Profitez du dynamisme des principales places boursières mondiales et pour votre confort, votre capital est garanti à 100 % à l'échéance des 8 ans*.
Pour plus d'informations, rendez-vous dans votre agence Groupama ou sur groupama.fr.

Groupama
Toujours là pour moi.

www.groupama.fr

* Garantie du capital au 29 /04/2019 pour les versements réalisés jusqu'au 02/04/2011 sur le support en unités de compte Objectif Zen 8 ans de certains contrats multisupports d'assurance vie. Garantie incluant les frais d'entrée et de gestion, hors coût éventuel de la garantie plancher, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables. Se reporter aux facteurs de risques et aux caractéristiques techniques sur groupama.fr.

Groupama Paris Val de Loire - Caisse régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles - 60, bd Duhamel du Monceau - BP 10609 - 45166 Olivet Cedex - Siège social : 161 avenue Paul Vaillant-Couturier 94250 Gentilly - N° Siren : 382 285 260. Les produits d'assurance vie sont des contrats de Groupama Gan Vie - S.A au capital de 413 036 043 € - 340 427 616 RCS Paris - Siège social : 8-10 rue d'Astorg, 75008 Paris. Entreprises régies par le Code des assurances. Document et visuels non contractuels. Illustration : Odeka/Agence l'un&l'autre - Crédits photos : Thierry Calba - Bemg - Janvier 2011.

Télédéclaration PAC

L'Yonne montre l'exemple

Une expérimentation incitant tous les exploitants de l'Yonne à effectuer leurs déclarations PAC exclusivement par Internet est mise en place dès cette année. Le lancement de l'opération a été effectué à l'issue d'une réunion en préfecture à laquelle participaient les acteurs de l'agriculture icaunaise et des représentants du Ministère



Une importante délégation du ministère était présente à Auxerre, au sein de laquelle, Éric Allain (au centre sur la photo), nouvellement promu au poste de Directeur Général des Politiques Agricoles, Agroalimentaires et des Territoires (DGPAAT).

L'opération «*zéro papier*» s'inscrit dans une démarche nationale dont l'objectif est de porter le taux de télédéclarants à 80% d'ici 2013 sur tout l'hexagone. L'Yonne est aujourd'hui le territoire le plus avancé en ce domaine et a, en toute logique, été retenu comme «*département pilote*» pour conduire l'expérimentation. Lancée dès 2007 avec le concours des organismes de service, la télédéclaration a dès le départ connu un réel succès avec 77% de résultats, contre 17% au national. Un chiffre qui n'a fait que croître au fil des années, pour atteindre 86% en 2010 sur tout le département, soit plus du double du taux national (41%).

Cap 2011 : Yonne 100% TélePAC

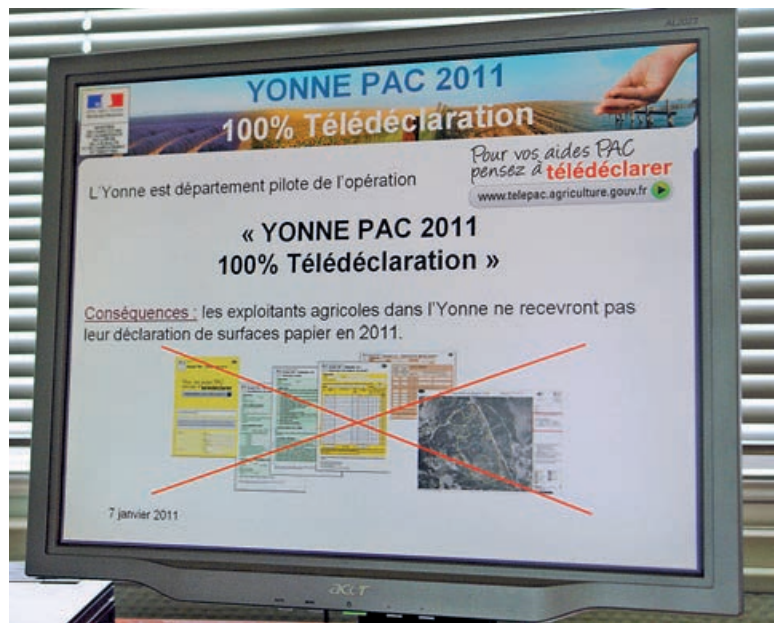
A l'initiative du Ministère, l'expérimentation engagée aujourd'hui a pour but d'inciter tous les agriculteurs de l'Yonne à effectuer leurs déclarations PAC exclusivement sur Internet, dans une logique de réduction de «*l'impôt papier*». Pour y parvenir, un plan d'action a été mis en place, qui verra dès cette année, la suppression de l'envoi du dossier papier de 100 pages que recevait jusqu'alors tout exploitant pour sa déclaration PAC. «*Sécurité*», «*traçabilité*», «*rapidité*»…, autant de mots clé repris par les participants à la réunion, pour souligner les avantages du numérique par rapport à l'ancien système.

Il reste encore dans l'Yonne près de 500 exploitants qui, pour des raisons diverses, ne se sont pas encore ralliés à la télédéclaration l'an passé. Afin de les aider à se familiariser à cette procédure dématérialisée, un dispositif d'accompagnement individuel et collectif porté par l'ensemble des partenaires administratifs et professionnels associés à l'opération sera créé à leur intention. Notamment la Chambre d'agriculture de l'Yonne, qui enverra dans un premier temps sur certaines exploitations situées en «*zone blanche*» des techniciens équipés de clés 3G, afin de tester la possibilité de télédéclarer «*in situ*». Pour son président, Gilles Abry : «*c'est le moment de franchir une étape et d'anticiper sur ce qui pourrait être demain une obligation*».

Un outil amélioré

Pour l'heure, un courrier va être envoyé à l'ensemble des exploitants du département pour les informer qu'ils ne recevront pas de dossier papier en 2011. Un courrier plus spécifique sera adressé sous forme de questionnaire à ceux qui n'ont pas encore effectué de déclaration, afin de définir leurs besoins d'assistance : «*où, quand et avec qui*» souhaitent-ils le faire ? En fonction des réponses, des rendez-vous avec les différents partenaires (FDSEA, Chambre d'agriculture, coopératives…) leur seront proposés afin de les aider dans leurs démarches. Par ailleurs, des réunions d'information décentralisées vont également être mises en place de fin février à début mars, par la DDT et la Chambre d'agriculture de l'Yonne (dates et lieux à préciser). Outre une ergonomie améliorée, des écrans plus lisibles, un renforcement de l'outil graphique pour le calcul automatique des surfaces, la création d'un «*espace agriculteurs*» pour permettre à l'exploitant de retrouver l'ensembles des courriers qui lui ont été adressés, une innovation majeure cette année : la formalisation, en conformité avec la réglementation européenne, des conditions dans lesquelles les exploitants pourront établir des délégations aux organismes et services qui les aident, y compris en ce qui concerne la signature électronique du document.

DOMINIQUE BERNERD



L'objectif de l'expérimentation dans l'Yonne: 100% télédéclaration.

▶ Des exploitants convaincus...



Sylvain Péchery et Pierre Allard, ont apporté leur témoignage lors de la réunion et fait part de leur satisfaction.

Exploitant céréalier dans le vermentonnais, Pierre Allard est un adepte de la première heure de la télédéclaration et convaincu de ce qu'il juge être une réelle simplification : «*un système bien moins chronophage que ne l'était la version papier. Je me rappelle de mes premières années et des après-midi passés à la DDA de l'époque pour déposer nos dossiers car tout le monde venait en même temps, là où la télédéclaration ne prend pas plus de quelques minutes*». Autre avantage, celui de croiser les informations déjà enregistrées dans le cadre d'outils informatiques de gestion de l'exploitation : «*utilisateur du logiciel Mes parcelles, développé par la Chambre d'agriculture, en un seul clic, je vais rechercher tout ce que j'ai enregistré en cours d'année et remplis ma déclaration Pac. Ça n'a pas de prix !*». S'il avait un message à faire passer à ses collègues… ? «*Simplifiez-vous la vie !*» Et puis, comme le souligne Sylvain Péchery, éleveur céréalier dans l'Avallonnais : «*à cette période de l'année, on a pas mal de choses à faire et le temps est précieux, alors pour une fois que l'administration nous propose une simplification, on ne peut la refuser !*».

▶ Ailleurs en Europe…

Si, avec un taux de participation national de 41,2% en 2010 (contre 30% en 2009), la France a choisi une approche plus progressive pour la mise en place de la télédéclaration Pac, d'autres pays ont préféré rendre la démarche obligatoire et présentent un taux de 100% : l'Italie, l'Espagne, la Hongrie, la Grèce, la Slovénie et Malte. Deux landers allemands ainsi que le Portugal, le Danemark et les Pays-Bas présentant un taux entre 80 et 100%. Avec, pour ces deux derniers pays, l'intention de passer à 100% entre 2011 et 2013.

Si les mesures entreprises sont variées, l'objectif de développement du système est le même au sein de toute l'Union Européenne, dont le taux moyen de télédéclaration, tous pays confondus, en 2010 a été de 50%.

MSA Bourgogne

Le personnel à l'honneur

Le président et le directeur de la MSA Bourgogne, Dominique Bossong et Jean Boissière, ont profité de la cérémonie des vœux au personnel le 4 janvier à Nevers, le 6 janvier à Auxerre et le 10 janvier à Dijon, pour remettre leurs médailles du travail à cinq salariés de la caisse.

La cérémonie qui s'est tenue au 5 de l'avenue Colbert, mardi 4 janvier en début d'après-midi, a été emprunte de beaucoup de convivialité, autour de la traditionnelle galette, à la suite des discours des responsables de la MSA Bourgogne. La tonalité tranchait un peu avec les «*inquiétudes*» voire les «*découragements*», évoqués par Jean Boisssière et Dominique Bossong, dans le contexte d'une recherche accrue de performance des personnels, et sur fond de tassement budgétaire, de missions toujours plus complexes et de négociations ardues avec les pouvoirs publics. Le déménagement dans les locaux rénovés de l'ancien hôpital de Nevers ont amélioré les conditions de travail, sans masquer pour autant un surcroît de travail lié à la mise en œuvre des aides ponctuelles à l'agriculture et la montée en puissance du RSA (1 084 bénéficiaires, pour 6 000 sollicitations, 2026 demandes et 1 800 dossiers instruits).

Site de Côte d'Or : 16 agents à l'honneur



Lundi 10 janvier après-midi, dans les locaux du Crédit Agricole de Dijon. La cérémonie annuelle des vœux au personnel a été l'occasion de mettre à l'honneur plusieurs agents pour leurs nombreuses années de service au sein dela MSA.
Ont été distingués : Médaille Grand Or : Daniel Billoir, Mauricette Poillot. **Médaille Or :** Michèle Lerouge, Bernadette Mottl, Jean-Michel Pretot. **Médaille Vermeil :** Dominique François, Francis Lavoyer, Said Le Franchec, Patrick Maublanc, Jean-François Rabut. **Médaille Argent :** Françoise Duchaine, Sylvie Duret, Christelle Vandermeersch. Colette Marchand et Bernadette Baudin ont également décorées à l'occasion de leur départ en retraite.

Site de l'Yonne : Vœux et médailles à Auxerre



Les nouveaux médaillés, entourés de Dominique Bossong, président de la caisse MSA Bourgogne et du président du comité départemental de l'Yonne, Pierre Allard

Le personnel du site de l'Yonne de la Caisse Régionale MSA de Bourgogne était convié jeudi 6 janvier à la traditionnelle cérémonie d'échanges de vœux avec le Conseil d'administration et la Direction, dans ses locaux de la rue Guynemer, à Auxerre. L'occasion pour le président Bossong et le directeur général, Jean Boissière, de tirer un premier bilan de l'année écoulée et tracer les grandes orientations pour 2011.
L'occasion également pour plusieurs collaborateurs du site icaunais, de se voir remettre une médaille du travail pour leur longévité dans l'entreprise.
Ont ainsi été distingués :
Médaille Grand Or : Chantal Bachelet (Santé) -Claude Blandet (Vieillesse) - Joëlle Servais (Proximité)
Médaille Or : Christine Alcalde (Personnel détaché) - Claudine Ergo (Logistique) - Sabine Gauthe (Vieillesse)
Médaille Vermeil : Maryline Gaudy (Agence comptable) - Annie Voisin (Vieillesse).

DB

Site de la Nièvre : 5 nouveaux médaillés du travail



Les récipiendaires ont posé pour la photo devant leurs collègues, après avoir été dûment épinglés par MM Claire Bruandet, vice-présidente nivernaise, Dominique Bossong et Jean Boissière, président et directeur de la MSA Bourgogne.

Le personnel nivernais de la Caisse Régionale a donc mis à l'honneur cinq récipiendaires issus de ses rangs, dont deux d'entre eux ont été honorés de la médaille Grand Or qui récompense 40 ans de bons et loyaux services. Ainsi, MM Jeannina Rodière, du service cotisations, et Jean-Marc Palisson, de l'agence comptable, ont-ils été distingués par les cadres de la MSA Bourgogne. Tandis que Dominique Bossong, Jean Boissière et Claire Bruandet se répartissaient la tâche d'épingler les rubans quadricolores, les uns et les autres se succédaient pour remettre les diplômes et quelques cadeaux liquides et solides remis au nom de leurs collègues. L'une et l'autre ont été promues au titre de la promotion du 14 juillet 2010, tout comme Mme Élisabeth Auzel, employée au service pré-contentieux, qui s'est vue décerner la médaille d'or, pour 35 ans de service. Enfin, deux autres agents de la caisse ont été décorés, cette fois d'une médaille de vermeil (30 ans) : M Jean-Michel Depalle travaille au service logistique tandis que Mme Aleth Lamare est salariée au service informatique. A l'heure de trinquer à la nouvelle année, les récipiendaires ont été chaleureusement félicités par leurs collègues.

EC

UN MOYEN MODERNE ET RAPIDE POUR PUBLIER VOTRE ANNONCE LÉGALE DANS Terres de Bourgogne
legales@terres-de-bourgogne.net
Devis établi plus rapidement...
RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS DE PATRICIA AU 03 80 78 90 42

RIFFAULT S.A.
Z.A. Le Champ Mâle - Rue Gay Lussac
58640 VARENNES-VAUZELLES
Tel. 03 86 38 01 55
Fax 03 86 38 20 93
Z.A. Les Distraits - Rue Fénélon
18390 SAINT-GERMAIN-DU-PUY
Tel. 02 48 24 37 13
Fax 03 48 65 20 49
Filet brise-vent
Tunnel d'élevage
Tunnel de stockage

Réunion régionale FNB à Jalogny (71)

Dernière étape avant le congrès des 2 et 3 février à Autun

C'est à la ferme expérimentale de Jalogny que s'est tenue la réunion régionale FNB de Bourgogne / Franche-Comté et Rhône/Alpes, sous la présidence de Pierre Chevalier, assisté du 1er vice président Gilles Hermouet et du secrétaire général Jean-Pierre Fleury.

Dans un contexte mondial de baisse de la production de viande bovine et de réelle tension sur des prix en France qui restent très en dessous des prix mondiaux (Brésil et Argentine) et de nos principaux voisins (Allemagne et Italie), cette assemblée est largement revenue sur l'action de blocage de novembre et les mesures en cours pour retrouver des perspectives dans ce secteur.

Une priorité : retrouver un revenu pour les engraisseurs

Des débats animés qui se sont tenus à Jalogny, on retiendra la nécessité absolue de retrouver des prix rémunérateurs pour les engraisseurs français et européens. D'ailleurs, la forte mobilisation autour de l'action de blocage de Cuiseaux en pleine zone d'éleveurs naisseurs montre à quel point la situation est préoccupante. Retrouver de la sérénité dans la filière bovine entre les opérateurs pour une meilleure répartition des marges est une nécessité.
Ces dernières négociations européennes concernant l'interprofession laitière laissent entrevoir des perspectives dans les autres filières pour plus de transparence. La révision des cotations et l'observatoire des prix devraient par ailleurs mieux guider les GMS qui s'appuient sur des cotations les plus basses pour les fournitures de viande. L'objectif est, d'après les responsables FNB, de sortir ces nouvelles grilles dès le 1er semestre 2011. L'autre question qui reste en suspens concerne les références de cotations de marchés qui n'apportent pas la même garantie que les cotations entrée abattoir.

La PAC 2013

Le long serpent de mer interroge toujours les éleveurs des grandes zones herbagères du Centre de la France avec des épées de Damoclès sur la tête des élevages herbivores. Disparition de la zone ICHN ? Quel avenir pour les aides herbe ? Et enfin, la vache allaitante, son devenir ?
Sur ce dernier point, les Présidents Pierre Chevalier et Jean-Pierre Fleury ont récemment rencontré des hauts fonctionnaires à Bruxelles. Il semble que le recouplage de la vache allaitante demandé par plusieurs états membres (exemple : Irlande…) soit possible. La FRB tient à maintenir ce dispositif pour fixer au territoire des références.
Comme les productions ovines, les vaches restent la meilleure garantie de préservation des espaces herbagers à condition de ne pas alourdir les contraintes agroenvironnementales.
De ce côté, la Bourgogne fait actuellement les frais de classement *«zone humide»* et *«natura 2000»*, qui enferme un peu plus nos territoires dans l'écologie, la plus réductrice et menace l'élevage et la pérennité d'une activité économique dans nos départements.

2011 : année d'élections et de nouvelles négociations OMC/Mercosur

C'est à Autun que se déroulera le congrès 2011 avec le renouvellement du conseil et la menace de nouvelles propositions européennes dans le cadre de l'OMC et le Mercosur, avec comme objectif l'entrée potentielle de 400 000 tonnes de viande d'importation des pays tiers en Europe. Sur ce point, la FNB, la FNSEA et le gouvernement français s'opposent à de telles mesures.
Il reste que les éleveurs français doivent soutenir les actions engagées par le syndicalisme dans une Europe où la France reste le principal pays producteur et le seul à peser sur les questions agricoles dans les négociations européennes et à l'OMC.

FRB - RA



Région Bourgogne et Côte d'Or

Anne Boquet, nouvelle préfète

La nouvelle préfète de la région Bourgogne et préfète de la Côte-d'Or a pris officiellement ses fonctions le 3 janvier.

En provenance du département des Yvelines, Anne Boquet succède à Christian de Lavernée, nommé en région Lorraine. Issue de la promotion *«Denis Diderot»* de l'école nationale d'administration (ENA), cette femme de 58 ans, mariée et mère de deux enfants, a d'abord été préfète du département de l'Indre en 2000 puis haut-commissaire de la république en Polynésie française en 2005. Elle occupait depuis 2008 le poste de préfète des Yvelines. Anne Boquet est notamment officier de la légion d'honneur et officier de l'ordre national du mérite.



Christian de Lavernée parti en Lorraine, c'est Anne Boquet, ancienne préfète des Yvelines, qui arrive à Dijon pour y être préfète de la Côte d'Or et préfète de région.

Rendez-vous agricole le 25 janvier

La nouvelle préfète rencontrera les responsables de la FDSEA le mardi 25 janvier. Les dossiers agricoles lui seront présentés comme il est coutume de le faire à chaque arrivée d'un nouveau préfet. Une sortie terrain sera organisée deux jours plus tard dans une exploitation côte d'orienne. L'agriculture n'est pas étrangère à Anne Boquet, les productions céréalières sont très présentes dans les Yvelines, *«avec cependant moins d'élevage qu'ici»* comme le précise la préfète. Cette dernière n'ignore pas que l'agriculture et la viticulture sont *«une force»* pour la région. *«Je m'attends à être très monopolisée et je serai vigilante sur ces dossiers»* a t-elle indiqué mardi lors d'une conférence de presse. Passionnée de sport et de musique, Anne Boquet est une femme *«de terrain»*, pour qui le dialogue est *«très important»*.

AG

▶ Installation

PRI info

Côte d'Or

Comment trouver une exploitation ?

Vous souhaitez vous installer, et vous êtes à la recherche d'une exploitation, d'une association, inscrivez vous au Répertoire Départ Installation (RDI). Ce service vous offre la possibilité de rencontrer des cédants et de visiter leur exploitation. Il vous permet également de vous accompagner dans la réflexion et dans les démarches de votre projet. Vous pouvez consultez les offres d'exploitations disponibles sur le site internet : http ://www.repertoireinstallation.com.
Contact Odasea de Côte d'Or : 03 80 68 67 80

Nièvre

Offres SAFER diffusées aux candidats

Le RDI, nouveauté : les offres SAFER diffusées aux candidats. Dans les jours à venir, tous les candidats inscrits au RDI seront informés directement des biens à rétrocéder par la Safer.
Cela permettra aux jeunes d'avoir une meilleure connaissance du foncier disponible et de pouvoir, le cas échéant, se porter candidat. Renseignements : Carole Simon Chambre d'agriculture de la Nièvre 03 86 93 45 99.

Yonne

Bien vivre sa future société

Créer une société ou remplacer un associé amène à prendre du temps pour caler le capital, organiser les comptes associés, choisir la forme juridique adéquate, conduire les activités de l'entreprise et trouver l'optimisation fiscale ,sociale et juridique pour son fonctionnement. On oublie souvent, qu'une société c'est aussi une association d'hommes avec leur caractère, leur stratégie et une conception du métier où les attentes entre travail, vie personnelle et vie sociale sont parfois différentes. Eluder ces questions au moment de l'intégration d'un nouvel associé ou lors d'une association, c'est prendre le risque de découvrir que l'on ne partage pas toujours des objectifs communs pour tenir le cap de l'entreprise. Sachez que vous pouvez bénéficier d'un accompagnement pour préparer les relations avant l'association définitive avec un tiers. S'associer en famille peut aussi nécessiter de s'y préparer ou dans parler. Pour plus d'information, contactez la Chambre d'agriculture (03 86 94 22 22)

Saône-et-Loire

Installation en agriculture : oser faire le pas

Vous êtes intéressé par le métier d'agriculteur ? La formation «*Oser faire le pas*» est ouverte à toute personne qui a un projet d'installation en agriculture. Elle vous permettra de transformer votre idée en projet réaliste et réalisable et vous permettra de mettre toutes les chances de votre côté.
La prochaine session se déroulera à Fontaines les jeudi 27 janvier, mardi 8 et mardi 15 février.
Pour plus d'infos : Christine Laugaa, animatrice Point Info Installation, au 03 85 29 56 96

Conseil d'administration de la FDSEA21

Des positions côte d'oriennes à défendre

Réunis à Quétigny en début de semaine, les membres du conseil d'administration de la FDSEA de la Côte d'Or ont étudié les perspectives de la Pac 2020, actuellement abordée à la commission européenne. Les surpopulations de sangliers et l'engagement syndical étaient également au programme.

A l'approche du congrès d'Orama (à Marseille les 18 et 19 janvier) et de l'assemblée de la FNB (à Autun les 2 et 3 février), les membres du conseil d'administration de la FDSEA ont planché sur la Pac à l'horizon 2020 (période de 2014 à 2020). *«La boîte à outils de redistribution des aides au niveau des Etats va être faite au mois de juin, il faut d'ores-et-déjà prendre position au niveau national»* expliquait le secrétaire général Jean Bertrand. *«Nous avons validé cinq points à défendre dès maintenant, notamment notre zone intermédiaire. Les handicaps de cette zone doivent être reconnus. On ne peut plus avoir une baisse des aides sur le département. Quand on voit les revenus à l'hectare, on ne peut pas aller en dessous»*.

Le président Fabrice Faivre soulignait la nécessité d'une aide spécifique en rappelant les différentiels de rendements en blé : *«Nous sommes à 6,5t/ha alors que les régions au nord de Paris dépassent les 8,5t/ha...»*



De gauche à droite : Dominique Guyon, Laurent Garnier, Mauricette Besançon, Jean Bertrand, Fabrice Faivre et Sébastien Gautier.

Cinq objectifs Pac

La communication de la commission européenne sur la Pac à l'horizon 2020 a été analysée et cinq objectifs ont été retenus : la défense d'un fort budget européen, la régulation des marchés avec la mise en place de nouveaux outils, l'harmonisation nationale de l'aide de base (ce qui remplacera les DPU), une compensation pour les zones intermédiaires comme la Côte d'Or (à prélever sur le premier pilier), et enfin, le recouplage de productions spécifiques à condition que l'historique soit supprimé. Il faudra également prendre en compte les fortes turbulences subies par la Bourgogne lors du bilan de santé de la Pac, épisode durant lequel notre région a perdu plus de 30 millions d'euros.

Se rapprocher des 20 000 sangliers

Des dossiers plus *«départementaux»* ont été abordés. La position de la FDSEA vis-à-vis des surpopulations de sangliers a été rappelée. Celle-ci se décline en quatre points : la suppression du plan de chasse, le classement du sanglier en animal nuisible, la suppression de l'agrainage sur l'ensemble du département et le prélèvement des sangliers errant à proximité des foyers de tuberculose. Jean-Luc Loison, président de la commission des dégâts de gibier, a informé d'une réattribution de 1700 bracelets de sangliers pour l'année de chasse en cours, validée en CDFS. *«Nous sommes donc montés à 20 000 bagues attribuées cette l'année. Il faut absolument que l'on se rapproche de ces 20 000»* ajoutait Jean Bertrand.

AURÉLIEN GENEST

La cotisation *«n'est plus un problème financier»*



Jean Bertrand rappelle que deux offres de la carte moisson (sur le fuel et la téléphonie) peuvent financer la cotisation à la FDSEA.

Pour le secrétaire général Jean Bertrand, la raison financière pour justifier une non-cotisation à la FDSEA n'a plus de sens : *«Les avantages qu'apporte la FDSEA et la carte moisson sur certains achats comme le fuel ou la téléphonie permettent de financer la cotisation»*. Deux offres ont été présentées dans toutes les réunions cantonales de la FDSEA et lors du conseil d'administration. La première concerne le fuel (on distinguera bientôt le fuel d'été du fuel d'hiver). La FDSEA lance une opération *«appel d'offres fuel»* consistant à faire des commandes groupées de carburant. Un responsable cantonal centralisera les commandes. Des remises importantes (gain moyen de 42 euros par mètre cube) seront obtenues comme elles le sont actuellement à Montbard, Aignay, Baigneux et Recey. La seconde offre de la carte Moisson concerne la téléphonie. La FNSEA et son réseau de FDSEA ont négocié des tarifs privilégiés pour les adhérents avec l'opérateur SFR. Des économies de communications (jusqu'à 59% par rapport à leur prix normal) pourront être obtenues.

Plus d'adhérents en 2011

Jean Bertrand souhaite davantage d'adhérents FDSEA pour la nouvelle année : *«C'est le nombre d'adhérents qui fait la force du syndicat. Nous avons vraiment besoin d'être forts dans les mois qui viennent. Il y a la Pac, la tuberculose et d'autres dossiers importants sur lesquels nous devons avancer. Plus nous serons nombreux et plus nous avancerons»*. L'assemblée générale de la FDSEA, qui aura lieu le 7 mars à Quétigny, aura justement comme thème l'engagement syndical. *«Quand on voit tout ce que le syndicalisme a obtenu, obtient et continuera d'obtenir, c'est un peu trop facile d'attendre que ça tombe sans n'avoir jamais rien donné. Il faut vraiment s'engager»* conclut Jean Bertrand.

Les vœux des présidents

Fabrice Faivre, président de la FDSEA21



«Pour bon nombre d'entre nous, les fêtes furent l'occasion de se retrouver en famille, entre amis avec ceux que nous aimons. Ce fût également un moment pour revenir sur l'année écoulée et 2010 a été difficile pour beaucoup d'exploitations agricoles. Je pense plus particulièrement aux exploitations d'élevage et aux exploitations à faibles potentiels dont les revenus demeurent très bas.
L'année 2011 sera marquée par la négociation de la future Pac dont la ligne directrice oublie complètement la gestion des marchés, nous devrons vivre avec une volatilité terrible des prix et il va falloir nous y adapter. Je vous souhaite à toutes et à tous ainsi qu'à vos familles et à vos proches une bonne année et de la prospérité dans vos entreprises».

Antoine Daurelle (président des Jeunes agriculteurs)

«Que peut-on demander pour 2011 ? Mon souhait en tant que Président des Jeunes Agriculteurs serait bien entendu de maintenir le nombre d'installations sur notre département, en améliorant leur viabilité et l'acquis de connaissance des jeunes. Mon deuxième souhait serait la mobilisation des jeunes agriculteurs. Sans engagement et notamment collectif : pas d'avenir pour notre métier. Si nous sommes là aujourd'hui, c'est grâce au travail de nos prédécesseurs dans la construction des politiques agricoles françaises et européennes. En espérant voir mes vœux se réaliser, je vous souhaite à toutes et à tous une bonne année 2011».



Stratégie

Xavier Beulin, nouveau président de la FNSEA : « *J'ai envie que l'agriculture française redevienne numéro un en Europe* »

Compétitivité, régulation des marchés et G20, mise en œuvre de la LMAP, réforme de la PAC post-2013… les grands chantiers évoqués par le nouveau président de la FNSEA en ce début 2011.



Nicole Ouvrard

Présentation des vœux à la presse : Xavier Beulin (au centre), nouveau président de la FNSEA entouré des responsables des Jeunes Agriculteurs, de Christiane Lambert, vice-présidente de la FNSEA et Dominique Barreau, secrétaire général (à droite).

« *Notre ambition est que nous puissions, dans ce monde économique encore en crise et face aux effets de la très forte volatilité, trouver les moyens d'asseoir un peu mieux le revenu des producteurs agricoles, qu'ils disposent d'une lisibilité dans le temps et qu'on donne de l'espoir à celles et ceux qui veulent s'installer. (…)* ». Pour ses premiers vœux à la presse, le nouveau président de la FNSEA, Xavier Beulin, avait invité le président des Jeunes Agriculteurs (JA), Jean-Michel Schaeffer, présent à ses côtés pour évoquer une rentrée chargée.

« *Nous aurons, à la FNSEA, comme fil rouge de 2011 notre propre compétitivité en tant qu'agriculteurs* ». Pour le nouveau président de la FNSEA, la performance de l'agriculture française est clairement affichée comme une priorité : « *Oui, j'ai envie que l'agriculture française redevienne numéro un en Europe* ».

Cette ambition, Xavier Beulin compte la conduire dans le cadre « *d'une croissance durable* ». Il s'agit de trouver « *la combinaison intelligente entre d'un côté la nécessaire compétitivité de notre agriculture et de l'autre la prise en compte de la gestion naturelle des ressources, la question du foncier, des sols, de la biodiversité* ». Cette orientation sera au cœur du prochain congrès électif de la FNSEA à St Malo, en mars prochain. Elle sera développée et discutée à travers le rapport d'orientation.

Une expression portée par le président de la République au G20

« *L'année 2010 a été révélatrice de la forte volatilité sur les marchés agricoles et ces amplitudes deviennent insupportables pour les producteurs, les filières, les industriels de la transformation… Elles pourraient le devenir pour les consommateurs, une nouvelle flambée des matières premières auraient des conséquences sur les produits alimentaires* », estime Xavier Beulin.

Ce dernier a annoncé l'organisation à Paris, courant mai 2011, d'un rassemblement de délégations professionnelles et syndicales issues des pays du G20 et d'autres États.

Au programme : la régulation des marchés agricoles, les relations Nord/Sud et la question du changement climatique.

L'objectif est de formuler « *une expression sur ces sujets qui soit portée par le président de la République* » au G20, dans le cadre de la présidence française. Xavier Beulin devrait rencontrer Nicolas Sarkozy cette semaine pour évoquer ces sujets.

La FNSEA attend des grandes puissances économiques qu'elles décident de réguler les marchés physiques et financiers agricoles. Xavier Beulin juge que le G20 « *ne doit pas donner raison au chant du libéralisme à tous crins, car il n'est pas la bonne réponse aux questions de l'alimentation mondiale ou de l'eau* ».

L'affirmation du rôle des interprofessions

Dans le cadre de la loi de modernisation de l'agriculture, la contractualisation a été rendue obligatoire par décret dans le lait et les fruits et légumes fin décembre ; elle sera mise en place respectivement le 1er avril et le 1er mars 2011 dans ces filières. Puis viendra le tour de la viande bovine. Ce rythme accéléré, imposé par les pouvoirs publics, signifie que « *le ministre de l'Agriculture veut assurer le service après-vente de sa loi mais il ne faut pas confondre vitesse et précipitation* ».

La FNSEA attend derrière la contractualisation « *l'affirmation ou la confirmation du rôle des interprofessions, la reconnaissance pour le lait de bassins laitiers, en préfiguration aussi de la fin des quotas en 2015, le renforcement du rôle des producteurs dans les filières et la reconnaissance du métier d'agriculteur* ».

Selon le président de la FNSEA le décret concernant les organisations de producteurs (OP) laitiers, commerciales et non commerciales, « *ne sortira pas avant fin 2011* ». En effet, le « *mini-paquet lait* » européen, qui doit être adopté au cours du premier semestre 2011, prévoit une dérogation au droit européen de la concurrence à propos de la possibilité de négocier collectivement un prix. Pour la FNSEA, l'essentiel est aussi de « *pouvoir dès fin mars et début avril accompagner les agriculteurs dans la contractualisation* ».



N. Ouvrard

Xavier Beulin
Un président de la FNSEA qui n'a pas peur des mots « *productivité* » ou « *compétitivité* » et refuse de « *cultiver la sinistrose* ».

Maintenir le niveau actuel du budget de la PAC

La réforme de la PAC post-2013 est l'autre grand chantier de la FNSEA pour 2011. Le Conseil Agriculture livrera des conclusions en avril et le Parlement de Strasbourg en juin, avant la publication par la Commission européenne de propositions législatives dans le courant de l'été 2011. Deux dossiers sont considérés comme déterminants. D'abord la nécessaire régulation des marchés agricoles - « *un sujet difficile sur lequel nous avons besoin de construire une majorité qualifiée à Bruxelles* ». Ensuite, la question du budget. Xavier Beulin croit davantage en la possibilité de maintenir le niveau actuel du budget de la PAC qu'en son augmentation. Et la question de la répartition des crédits entre nouveaux et anciens États membres demeure, elle, totalement ouverte. Le président des JA ajoute enfin que la future PAC devra être « *ambitieuse en matière d'installation* ».

Côté DPU, la FNSEA estime que « *l'harmonisation européenne des droits à paiement unique n'est pas prioritaire car les coûts de revient entre anciens et nouveaux États membres ne sont pas du même niveau* ».

Et en France, le président de la FNSEA annonce clairement : « *Après le bilan de santé de la PAC, nous n'échapperons pas à de nouvelles mesures pour faire converger les niveaux d'aides entre productions et entre régions* ». Xavier Beulin plaide pour une marche « *supportable* » et « *progressive entre 2013 et 2020* ».

H. Garnier (avec Actuagri)

▶ Zoom

Céréaliers et éleveurs : des relations contractuelles pour alléger les coûts

Le président de la FNSEA milite pour la mise en place de relations contractuelles entre céréaliers et éleveurs pour alléger les coûts de l'aliment du bétail. Plutôt que de devoir se couvrir sur des marchés à terme, « *les sociétés d'aliments du bétail pourraient nouer des contrats d'approvisionnement directement avec les céréaliers* ». À la clef, une économie de coûts d'intermédiation de l'ordre de 30 à 40 euros la tonne de céréales pour des cotations qui atteignent aujourd'hui les 240 euros. Autre occasion de baisse des coûts pour les éleveurs, la possibilité d'importer des sous-produits de maïs (drêches) qui peuvent remplacer des céréales. Évoquant par avance des bateaux qui vont bientôt être déchargés sur des ports de l'Ouest avec des drêches de maïs OGM, Xavier Beulin confie qu'il s'attend à des réactions d'écologistes quand bien même ces produits sont autorisés. Mais il juge qu'il vaut mieux parfois « *exporter sur le marché mondial des céréales françaises alors bien valorisées et ne pas se priver d'importer des produits meilleur marché et de qualité alimentaire intéressante* ». Pour Xavier Beulin, il s'agit d'être « *lucide* » et « *non dogmatique* » sur ces sujets « *car la concurrence européenne est redoutable* ».

HG

Ovins et caprins

L'aide aux ovins et caprins, télédéclarée

Les éleveurs d'ovins et de caprins ont jusqu'au 31 janvier pour effectuer leurs déclarations Pac sur Internet.

Pour la campagne 2011, le formulaire de demande d'aide aux ovins et aux caprins ne sera pas adressé aux éleveurs icaunais. L'établissement de la demande pourra se faire soit : En télédéclarant sur le site www.telepac.agriculture.gouv.fr à compter du 7 janvier 2011. Vous pourrez utiliser votre code Télépac 2010 ou celui de 2011 qui vous sera transmis avec la lettre de fin de campagne 2010 durant la 1ère semaine de janvier.

En prenant rendez-vous à la DDT, vous serez alors formés pour télédéclarer votre demande : Contact téléphonique:
03 86 40 19 21.
Attention : la date limite pour télédéclarer est fixée au 31 janvier, pour des raisons évidentes de disponibilités n'attendez pas le dernier moment si vous souhaitez être accompagnés par la DDT
Un courrier a été adressé aux éleveurs ayant établi une demande en 2010 dans lequel est joint une notice détaillant point par point les modalités pour télédéclarer la demande.

Éligibilité

- Engager un minimum de 50 brebis éligibles ou 25 chèvres éligibles (animaux identifiés ayant mis bas au moins une fois ou âgés de plus d'un an).
- Détenir l'effectif pendant 100 jours, du 1er février au 11 mai 2011
- Déclarer ses surfaces dans le cadre du dossier Pac 2011
- Avoir un ratio de productivité minimal de 0,6 agneaux par brebis et par an.

Remplacement

Vous avez la possibilité de remplacer respectivement des brebis ou des chèvres sorties de l'exploitation par des brebis ou des chèvres, mais également dans la limite de 20% des effectifs engagés, par des agnelles ou des chevrettes nées au plus tard le 31 décembre 2010 et identifiées dans les 7 jours suivant leur naissance.

Majoration

Une majoration de l'aide aux ovins peut être perçue pour les éleveurs engagés dans une démarche de commercialisation, à savoir :
- Etre adhérent d'une organisation de producteurs commerciale (OP) dans le secteur ovin reconnue par le ministère de l'agriculture
- Ou commercialiser au minimum 50% de la production annuelle d'agneaux avec au maximum 3 acheteurs

Les contrats passés doivent porter des indications relatives aux volumes commercialisés, à la durée du contrat, à la catégorie des produits concernés, aux modalités de collecte ou de livraison, aux critères et modalités de détermination des prix , aux modalités de paiement, à la révision et à la résiliation du contrat. A titre exceptionnel pour la campagne 2011, les preuves d'adhésion à une OP commerciale ou les contrats peuvent être déposés ou réceptionnés à la DDT jusqu'au 28 février 2011

Un prévisionnel de sortie des animaux doit être fourni à la DDT au plus tard le 31 janvier 2011.

Engagement

- Respect de la conditionnalité des aides
- Localisation des animaux : dans le cas où le demandeur localisera ses animaux sur des parcelles ne figurant pas sur sa déclaration surface 2010, sa demande devra être complétée par un bordereau de localisation des animaux précisant les parcelles ou îlots sur lesquels est maintenu le troupeau pendant sa période de détention.

Montant de l'aide

- Aide aux ovins : 21 € et majoration de 3 € avec éventuellement un stabilisateur sur l'aide de base en cas de dépassement de l'enveloppe nationale
- Aide aux caprins : enveloppe nationale est de 10 millions d'euros, le montant unitaire sera calculé en fin de campagne.

Contact : Caroline Cavan, tél 03 86 40 19 23 et Isabelle Loiseau, tél 03 86 40 19 24

SERVICE DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE
DDT 89

▶ Pratique

Les éleveurs d'ovins et de caprins peuvent télédéclarer leurs demandes d'aides sur le site TelePac (www.telepac.agriculture.gouv.f) à compter du 7 janvier. Ce service permet aux agriculteurs d'effectuer leurs demandes d'aides en ligne pendant toute la période de dépôt, du 7 au 31 janvier 2011 inclus.

Contractualisation

Du nouveau dans la filière ovine

Depuis 2010, les éleveurs ovins peuvent bénéficier d'une majoration de leur aide de 3 euros par brebis. Comment ? En étant adhérent d'une organisation de producteurs commerciale ou en s'engageant, par contrat(s) écrit(s), à commercialiser au moins 50 % de leur production mise en marché auprès d'un maximum de trois acheteurs. La filière souhaite ainsi organiser la mise en marché de ses produits.

Cette majoration de l'aide est reconduite en 2011, par un nouvel accord interprofessionnel, qui apporte quelques compléments aux dispositions prévues l'an passé.

Les contrats passés entre éleveurs et acheteurs doivent dorénavant être conformes aux dispositions de la loi de modernisation de l'agriculture, et en particulier contenir des clauses minimales. Ils portent sur les agneaux (animaux de moins de 12 mois) destinés à l'engraissement ou à la boucherie.

D'autre part, en cas de vente sur un marché au bétail en vif, l'obligation de contrat(s) s'applique aussi et les contrats peuvent alors être rédigés par le marché. En cas de vente en circuit court, l'éleveur doit s'engager à commercialiser au moins 50% de sa production dans ce circuit, et à faire abattre et/ou découper les animaux par un prestataire explicitement nommé, le contrat étant alors établi entre l'éleveur et ce prestataire.

L'éleveur doit aussi s'engager à fournir un prévisionnel de mise en marché, pour la totalité de sa production, aux opérateurs avec lesquels il a contractualisé, et désigner un de ces opérateurs pour faire remonter l'information à Interbev ovins. L'objectif de ces prévisionnels est de permettre à la filière d'avoir une idée, même imprécise, de la production par bassin et de son évolution au cours de l'année à venir, afin d'aider au positionnement des opérations de promotion de l'agneau auprès des consommateurs.

Pour toucher la majoration, une copie de ce prévisionnel devra être envoyée à la DDT avec la demande d'aide avant le 31 janvier, de même qu'une copie du/es contrat(s) ou attestation d'adhésion à une OPC, avant le 28 février.

Les clauses minimales devant figurer dans un contrat écrit en filière ovine sont les suivantes. Les contrats se font pour une durée d'un an minimum, renouvelable par tacite reconduction et doivent spécifier le volume de production concerné, en nombre d'animaux (un prévisionnel de mise en marché doit leur être joint). Ils doivent également faire référence aux critères de détermination du prix, qui permettront aux éleveurs d'estimer le niveau de prix qu'ils pourront percevoir. Ils doivent enfin comporter des clauses relatives aux modalités de paiement, de collecte et de livraison, et de révision ou résiliation du contrat.

Ces dispositions décidées par l'ensemble des représentants de la filière (amont et aval) doivent encore être validées par les pouvoirs publics, après quoi elles feront force de loi. Mais pour sécuriser toutes les parties touchées par ces contrats, il faut que la contractualisation engage l'ensemble des maillons de la filière. L'interprofession souhaite donc aller au-delà des obligations de la LMA en élaborant en 2011 un nouvel accord engageant cette fois le secteur de l'abattage /transformation et la distribution.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter la section ovine de la FDSEA ou le comité régional d'Interbev.

▶ Aide ovine 2011 - Date butoir le 31 janvier

Tout comme en 2010, les dossiers de demande d'aide ovine ont été mis à disposition des éleveurs à compter du 1er janvier et sont à déposer avant le 31 janvier prochain auprès de la DDT.

Cette campagne 2011 ne marque pas de profonds changements quant aux modalités de dépôt du dossier et aux obligations à respecter pour pouvoir bénéficier de l'aide dont le montant unitaire reste fixé à 21 €/brebis (hors stabilisateur éventuel) auquel peut se cumuler une majoration de 3 €/animal pour les éleveurs déposant avec leur demande un prévisionnel de mise en marché et s'engageant, via un contrat, à commercialiser un minimum de 50% de leur production avec au plus 3 opérateurs commerciaux. Les éleveurs adhérents d'une OP commerciale (Cialyn, Gapac, Terre d'ovin, Bourgogne Élevage) reconnue par le ministère de l'agriculture doivent simplement fournir en complément de leur prévisionnel une preuve d'adhésion à l'OP.

Aussi, tout éleveur demandant le bénéfice de l'aide ovine s'engage à respecter les obligations suivantes:
- Engager un effectif minimum de 50 brebis éligibles
- Respecter l'obligation de détention obligatoire de l'effectif engagé à partir du 1er février 2011 et jusqu'au 11 mai 2011
- Respecter le ratio de productivité minimum fixé pour bénéficier de l'aide, à savoir 0,6 agneaux par brebis et par an
- Respecter l'ensemble des règles relatives à l'identification des animaux
- Localiser l'ensemble des parcelles sur lesquelles les animaux peuvent être détenus
- Respecter la conditionnalité des aides
- S'engager à déposer une déclaration de surfaces au 15 mai 2011

Les formulaires de demande d'aide sont téléchargeables sur le site Internet de la DDT. De même, la FDSEA tient ces documents à votre disposition. N'hésitez pas à nous solliciter pour les récupérer.
Important : La possibilité vous est laissée, pour percevoir les 3 € de majoration, de fournir vos contrats ou preuve d'adhésion à une OP jusqu'au 28 février. Ceci n'est néanmoins pas le cas pour les prévisionnels de sortie qui devront être remis à l'administration en même temps que la demande d'aide. Aussi, afin d'éviter tous soucis, essayer de remettre l'intégralité des documents nécessaires avant le 31 janvier. Soyez vigilants !

S.L – FDSEA 58

▶ Communiqué

Observatoire des prix viande bovine : "tout est normal" ???

Le ministre de l'Agriculture vient de se voir remettre aujourd'hui le premier rapport portant sur la viande bovine, par l'Observatoire public des prix et des marges, présidé par Philippe Chalmin.

En résumé, et malgré le décalage considérable entre la hausse du prix à la consommation (de +40 à +50% en 10 ans selon l'INSEE, mais les pouvoirs publics ont choisi de minorer les données avec d'autres sources) et la stagnation en parallèle du prix à la production, la conclusion de ce rapport est *«circulez, il n'y a rien à voir»* !

Les éleveurs ne peuvent qu'être stupéfaits d'une telle analyse, contre toute logique et bon sens. Il faut dire que l'Observatoire reconnait ne pas disposer du temps et des données nécessaires pour apprécier réellement la situation. Il a été ainsi réduit à faire appel … aux opérateurs concernés pour fournir les « explications » à la hausse des prix constatés. Les abatteurs et la fédération de la grande distribution ne se sont pas faits priés pour fournir tous les alibis nécessaires pour masquer leurs gains de marges au détriment des producteurs !

Les GMS abusent de leur pouvoir de pression économique, ils ont visiblement abusé aussi le nouvel observatoire des marges créé par le Ministre dans le cadre de la Loi de Modernisation de l'Agriculture pour rééquilibrer les relations économiques entre amont et aval. Le voilà bien mal inauguré !

La FNB appelle les pouvoirs publics à plus de claire-voyance et à enfin renforcer les moyens de cet Observatoire pour lui donner les capacités d'analyse indépendante et de suivi d'indicateurs objectifs (prix aux différents stades des intermédiaires de la filière) à même de révéler la réalité. Ces carences ont été dénoncées par la FNB notamment depuis le printemps dernier, mais rien n'a encore été mis en œuvre pour y remédier.

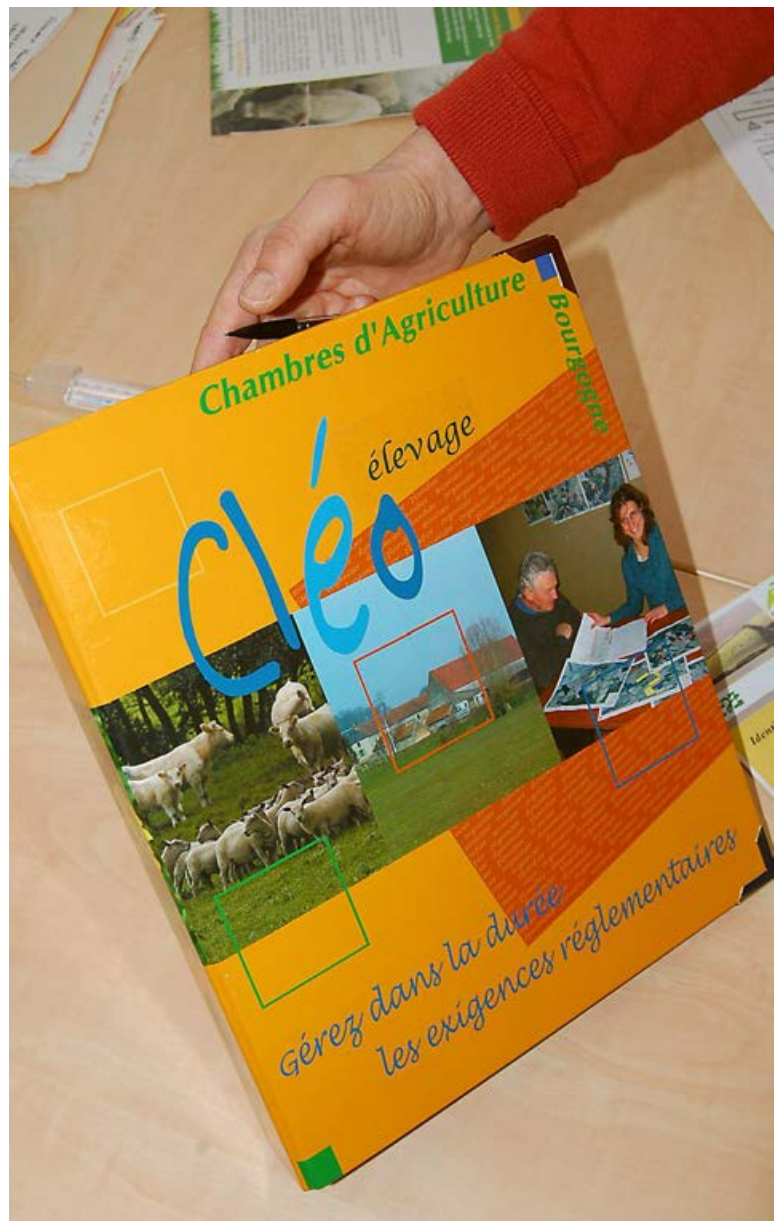
L'Etat contrôle les paysans pourquoi pas les GMS ? C'est pourtant un enjeu crucial que de disposer d'une surveillance régulière et pertinente des marges dans les filières.

En conclusion, les éleveurs sont les seuls à ne pas pouvoir répercuter les hausses de coûts de production, et à devoir s'adapter «sans revenu» à des investissements et contraintes imposés par une réglementation de plus en plus exigeante. Cette situation ne peut plus durer ! C'est le sens de l'action menée par la FNB pour une hausse des prix-production, indispensable pour conserver l'élevage en France et ainsi garantir l'approvisionnement des consommateurs avec des produits de qualité et des normes de production conformes à leurs attentes.

▶ Cléo Élevage dans la Nièvre

Un outil d'information plus adapté au secteur de l'élevage

Cléo est un outil mis en place par la Chambre d'agriculture de la Nièvre qui recensait tous les dispositifs réglementaires nécessaires aux exploitations dans tous les secteurs de la production agricole. Les conseillers viennent d'imaginer une version allégée, moins coûteuse, spécialement destinée aux éleveurs. Cléo Elevage est né.



Cléo Élevage propose deux classeurs aux éleveurs pour faire le tour des réglementations à mettre en oeuvre en matière d'identification, de registre d'élevage ou de bien-être animal.

«*Etre en règle!*» Dans un embrouillamini de réglementations de plus en plus nombreuses et complexes, tel est le crédo de Cléo Elevage. C'est ce que propose dorénavant la Chambre d'agriculture de la Nièvre aux éleveurs du département. Afin de *«sécuriser la partie réglementaire de l'élevage»*, les conseillers ont imaginé un dispositif qui s'articule autour de trois phases: *«identifier les points sensibles»*, c'est-à-dire cibler les points qui sont à améliorer sur l'élevage pour être en conformité avec la réglementation, *«résoudre les problèmes»*, soit mettre en place les actions nécessaires avec les conseillers, et enfin *«anticiper les contrôles»* pour avoir à portée de main la réglementation et en vérifier son application.

Vérification et accompagnement

La phase de vérification de Cléo Elevage insiste sur l'identification (boucles, notifications, passeports...), le registre d'élevage (cahier sanitaire, ordonnances, bons de livraison...) ainsi que sur les règles du bien-être animal. Elle est ensuite complétée par une prestation de mise à jour de l'inventaire EDE, de classement des passeports et ASDA, de commande éventuelle de boucles manquantes et d'une aide à l'élaboration du registre d'élevage. Enfin, Cléo Elevage est aussi un outil pratique d'auto-évaluation, composé de plusieurs classeurs, remis par les conseillers de la Chambre, qui comprennent les fiches réglementaires adaptées à l'exploitation, de quoi ranger les feuilles de notifications et/ou le registre d'élevage puis les passeports ainsi que la remise d'un bilan.

Tarifs adaptés optionnels

La version complète de Cléo ayant un peu déstabilisé les agriculteurs, en raison du volume, de la complexité et du prix de la prestation, la Chambre a décidé de mieux cibler les besoins de ses ressortissants. Cette nouvelle déclinaison, appelée Cléo Elevage, qui comme son nom l'indique se concentre sur la problématique réglementaire des exploitations d'élevage, est rendue plus accessible par un tarif étudié. Ou plutôt deux tarifs, en option.

La prestation est proposée soit ponctuellement à un prix de 1,75 euro par bovin, soit sur trois ans au prix de 1,50 euro par bovin. Une plaquette d'information est disponible auprès de l'EDE et auprès de Laurence Evers ou Christophe Dagouneau, à Nevers (25 bld Léon Blum, 58028 Nevers cedex), sur nievre.chambagri.fr ou par téléphone au 03 86 93 40 40.

E.C.



Tournesol en 2010

Des rendements moyens dans un contexte de prix très élevé

Le rendement moyen régional (24,8 q/ha) cache une très forte hétérogénéité (de 7 à 45 q/ha). Retour sur une campagne qui a mis en avant une pression maladie importante (phoma et phomopsis) et des conditions climatiques pluvieuses de fin de cycle qui ont entraîné des humidités à la récolte plus élevées que les années précédentes.

Tableau 1 : Evolution des surfaces et des rendements dans les départements bourguignons. Source Agreste

	Côte d'Or	Nièvre	Saône et Loire	Yonne	Bourgogne
Rendement 2010 (2009)	**25** (28)	**22** (25)	**27** (29)	**25** (29)	**24,8** (28)
Surface 2010 (ha)	8000	4500	4500	9600	26600
Surface 2009 (ha)	9800	4900	6200	8600	29500
Surface 2008 (ha)	9400	5800	4900	8700	28800

Au niveau national les surfaces de tournesol diminue légèrement par rapport à 2009 : - 18 800 ha pour atteindre 698 200 ha (source Agreste). Le tournesol oléique est toujours majoritaire représentant 54% des surfaces totales de tournesol (proportion stable depuis trois ans).
En Bourgogne 26 600 ha sont cultivés soit une baisse de près de 9% par rapport à 2009. La grande majorité du tournesol bourguignon est oléique. Le rendement moyen régional 2010 se situe à 24,8q/ha soit près de 8% de moins que la moyenne 2000-2009.

Bilan climatique et sanitaire

C'est pendant la période du 12 au 17 avril que les tournesols ont été majoritairement semés. La météorologie qui suit les semis précoces n'est pas aussi favorable que lors de la campagne 2009. En effet les pluies (70-80mm) et les température fraîches qui ont sévit du 25 mars au 07 avril ont retardé les levées et entraîné des pertes de pieds (excès d'eau, corvidés, limaces).
Pour les semis de la mi-avril, on note un déficit pluviométrique important avec assèchement de surface, suivi par une première quinzaine de mai très fraîche, ce qui engendre des levées tardives et irrégulières avec des manques, ainsi que des efficacités moyennes des herbicides.
Quelques resemis sont réalisés du fait des dégâts de limaces noires mais également d'oiseaux (corneille, pigeon) ou taupins.

On note l'absence de puceron.

Le retour des pluies et de la chaleur favorisent le développement végétatif. Le stade bouton floral est atteint à la mi-juin et la floraison débute lors de la première décade de juillet soit deux semaines plus tard que les années précédentes. C'est à cette période que de gros coups de vent sont enregistrés (dépassant les 100km/h dans certains secteurs de Saône-et-Loire et de Côte d'Or) entraînant de la verse.
Par la suite, les pluies importantes du mois d'août ont favorisé le développement des mauvaises herbes avec des chénopodes qui passent par-dessus la végétation et des liserons qui entourent les pieds de tournesol.
Au niveau maladie, si on note une attaque généralisée de phoma collet et sur tige en fin de cycle avec une présence dès fin juillet, le phomopsis a également été très présent mais compte tenu du niveau de tolérances des variétés cultivées, peu de taches encerclantes sont observées.
Quelques cas de sclérotinia sur bouton dans l'Yonne sont signalés. Le sclérotinia sur capitule n'a pas été aussi présent que la tardivité de la maturité pouvait le laisser craindre. Par contre le botrytis sur capitule a été plus présent que les années précédentes.
Les récoltes, plutôt tardives, sont globalement réalisées dans de bonnes conditions, le phoma contribuant dans de nombreuses situations à accélérer la maturité. On note cependant beaucoup de difficultés pour faire baisser l'humidité à la récolte (en moyenne autour de 10% d'eau contre 8% pour l'année précédente).

Des rendements plutôt décevant et surtout très disparates d'une parcelle à une autre

Les rendement sont comme souvent très variables : de moins de 10 à plus de 40q/ha.
Les plus gros écarts de rendement peuvent s'expliquer par :
La pénalisation des semis précoces de 4 à 5q par rapport à des semis de mi avril.
La compaction des sols avec des passages d'outils alors que le sol n'est pas bien ressuyé.
La verse au mois de juillet suite à des forts coups de vent (jusqu'à 100km/h).
L'extensification de la culture (absence de fertilisation azotée et allègement sur la conduite du tournesol au sens général).

Les nouvelles solutions de désherbage de post encourageantes

Les agriculteurs qui ont mis en place des variétés tolérantes à des herbicides de post-levée (Clearfield ou Express Sun) sont globalement satisfaits. Les surfaces occupées par ces technologies étaient faibles en 2010 et plutôt ciblées sur des flores difficiles telles l'ambroisie ou le chanvre d'eau. Elles devraient progresser largement la campagne prochaine sur la région.

Un prix de la graine à plus de 500€/t

Le manque d'offre entraîne des prix de la graine de tournesol qui restent fermes à plus de 500€/t sur le marché physique rendu Saint Nazaire. Cette barre de 500/t a été franchie le 10 novembre. L'an passé à la même période le prix se situait à 300€/t. Même si les rendements décevants de cette campagne risquent de se traduire par une baisse des surfaces en 2011, ce niveau de prix très élevés devrait redonner partout de l'intérêt à la culture.

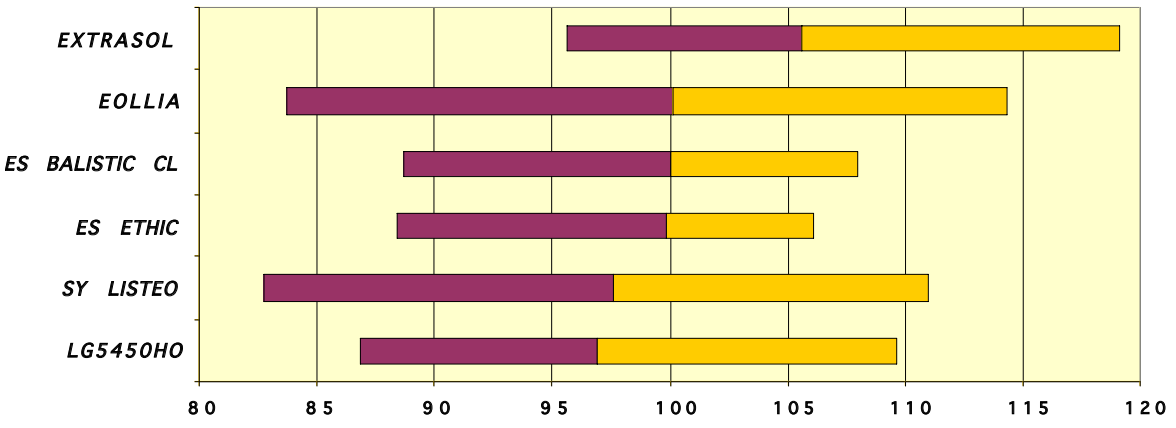
Résultats variétés

Dans la continuité d'une reconversion quasi-totale de la sole régionale, ne sont présentés ici que les résultats rendements obtenus sur les variétés oléiques précoces avec nos partenaires régionaux.
Vous pouvez retrouver l'ensemble des résultats et caractéristiques des variétés classiques ainsi que des variétés oléiques mi-précoces et mi-tardives sur le site www.cetiom.fr rubrique oléov@r.

La campagne 2010 et les difficultés de récolte nous rappellent l'importance de la précocité dans le choix variétal. Privilégiez également les variétés **à bon comportement vis-à-vis du sclérotinia capitule et du phomopsis**.

LOUIS-MARIE ALLARD – CETIOM

Série précoce : les résultats rendements 2010



Les caractéristiques des variétés précoces et charnières

Variété	Précocité	Représentant	Annee	Phomopsis	Sclérotinia capitule	Sclérotinia collet
ES ETHIC	P	Euralis Semences	2008	TPS	PS	AS
EXTRASOL	P	Syngenta Seeds	2007	PS	PS	S
LG5450 HO	P	Semences LG	2005	TPS	PS	AS
NK SINFONI	MP	Syngenta Seeds	2008	TPS	AS	S
SY LISTEO	MP	Syngenta Seeds	2010	PS	AS	S/AS*
EOLLIA	MP	RAGT Semences	2010	TPS	PS	AS
ES BALISTIC CL	MP	Euralis Semences	2009	TPS	PS	AS

Le tournesol bio

Le tournesol est une culture qui s'adapte bien au mode de production bio car il est peu exigeant en azote et est prédisposé aux techniques mécaniques (herse-étrille, bineuse).
En recherchant des rotations équilibrées en y insérant des légumineuses (interculture ou culture de vente) et en y apportant régulièrement des matières organiques, les besoins azotés du tournesol seront comblés par le sol à travers les reliquats et la minéralisation.
En désherbage, le faux-semis va éliminer une partie des adventices. La herse-étrille et le binage peuvent ensuite être utilisées selon différentes stratégies (cf. brochure tournesol Cetiom)



Pages réalisées par Terres de Bourgogne, avec le concours des quotidiens. Les marchés et La Dépêche. Toute reproductions et communication interdites

Céréales

BLÉ TENDRE — RÉCOLTE 2010

N: Nominal; C: Camion; TC: Train Complet; P: Péniche; A: Acheteur; V: Vendeur; OA: Option Acheteur; OV: Option Vendeur. BPMF: blé panifiable meunerie française
Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

Récolte 2010: Prix base juillet, majorations commerciales mensuelles non comprises (sauf en avoine et indications contraires) de 5,12 du 01 au 15 janvier pour toutes céréales.

Rendu	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube/Yonne	76/220/11%	janv-mai	240,00	N C
Saône-et-Loire	-	INC		
Sud Côte d'Or	BPMF 220/11%	4 de janv.	245,00	T C
Nord Côte d'Or	BPMF 220/11%	4 de déc.	242,00	N C

BLÉ DUR — RÉCOLTE 2010

Sud-Est	normes export	janv-mars	275,00	T C selon départ

ORGE DE MOUTURE — RÉCOLTE 2010

Sud Côte d'Or	64kg/hl	4 de janv.	210,00 à 215,00	A C
Aube/Yonne	63-64kg/hl	janv-mai	205,00	N C nature
Sud Est	66-68kg/hl	janv-mars	225,00	A C

MAÏS — RÉCOLTE 2010

Sud Côte d'Or		6 de janv	220,00	N C
Saône et Loire		6 de janv	220,00	N C
Aube/Yonne		janv.-mai	245,00 à 247,00	N C

AVOINE noire — RÉCOLTE 2010

Sud Côte d'Or	50kg/hl	janv-fév	170,00	T C	-
Saône et Loire		INC			
Yonne	-	INC			

Céréales France (disponible ou rapproché) 07 janvier

Blé fourrager Départ Eure-et-Loir NR : INC.; Blé meunier Départ Eure-et-Loir : 253,00; Blé standard Rendu Rouen janv-mars : 249,00; Orge de Mouture Rendu Rouen janv-mars : 211,00; Orge de Mouture Dép. E.-et-Loir NR (janv-mars): 213,00; Maïs FOB Rhin (janv-juin) :233,00; Tournesol Rendu Saint-Nazaire : 517,00; Pois Départ Eure-et-Loir: 255,00; Colza Rendu Rouen (dispo) :517,00 ; Colza FOB Moselle (fevr) :507,75.

Pailles et fourrages 05 JANVIER

Paille de blé :
Centre-Bassin parisien
A titre indicatif Balle rectangulaire (départ champ) 300-400 kg :70 E/t. Balles pickup (départ champ) 25kg : inc.
Nord-Est
Balles de 20-25 kg à l'abri, **région Dunkerque, Nord Pas de Calais, Somme :** inc. Grosses balles rectangulaires de 300-400 kg départ champs : 70 à 75 E/t. Balles rondes
en 1,20 m de diamètre : inc.
Foin de prairie :
Massif central Loiret, Seine-et-Marne, balles pickup 25 kg : inc. 200 à 300 kgballes rectangulaires (sous abri) : 130 E/t. balles rondes : 100 E/t.
Nord-Est
Petite balle de 20 kg, de bonne qualité, Balle pickup 20 kg: inc. balles rectangulaires (sous abri) :inc.
Luzerne :
Centre-Bassin parisien
A titre indicatif 1ère coupe :..... inc., balles rondes
1e coupe :inc., petits ballots

Alimentation animale 05 JANVIER

Tourteaux de soja 48% pellets Montoir : 357
Poudre de lait écrémé spray dispo.: 2 350
Lactosérum : 770
Babeurre sans norme : 2 150
Huile de coprah raffinée : 1 655
Huile de palme raffinée : 1 150
Luzerne déshydratée 18% : 186
Pulpes de betterave Marne : NC
Sons Pellets : 178
Farines de poissons Amérique du sud (65%) : NC
Moyenne pondérée 12 dernières semaines
- Lactosérum doux : S.01 : 667

Viande ovine

CORBIGNY Sicagemac 03 janvier

Ovins: 95	Prix moyen par animal	Prix moyen par kilo
Agneaux maigres	25-75	1,00-2,00
Agneaux gras	90-129	2,14-2,78
Brebis	11-88	0,20-1,11

Vente active en agneaux de bonnequalité, peu nombreux àcette époque de l'année, cours fermes.
Forte demande en brebis à des tarifs qui progressent.
PROCHAIN MARCHÉ : 17 JANVIER.

MOULINS ENGILBERT

Amenés 730-
Apports importants pour la saison mais de qualité plus hétérogène. Après deux semaines de trève les acheteurs sont présent et permettent d'écouler toute la marchandise offerte à des tarifs reconduits dans les très bons lots mais revus à la baisse en marchandise inférieure. Bonne vente en brebis supérieures.
PROCHAIN MARCHÉ : 24 JANVIER (pesée 7h00).

	E	U	R	O
Brebis	-	0,70 à 1,15 (40 à 91€)	0,40 à 0,70 (20 à 40 €)	-
Béliers (71 à 120 €) **Chèvres** (18 à 20€)				
Agneaux maigres 45 à 70 €				
Agneaux gras -38 kg (65 à 110 €)	-	2,60 à 2,97	2,10 à 2,60	-
Agneaux gras 38 à 44 kg (94 à 126€)	-	2,60 à 3,00	2,13 à 2,60	-
Agneaux gras 44 à 50 kg (89 à 139 €)	-	2,60 à 3,07	2,10 à 2,60	-
Agneaux gras + 50 kg (115 à 190 €)	-	2,00 à 2,60	-	-

EFFECTIFS Agneaux: 541- **Brebis**: 132 - **Béliers**: 16 - **Caprin**: 35. www.sicafome.fr

SANCOINS 05 JANVIER

Amenés 342, dont 221 agneaux, 2 agneaux d'embouche, 109 brebis et 10 béliers.
Les tarifs des agneaux sont en légère baisse. Tarifs maintenus pour les brebis.
A la pièce : Brebis suitées inc. Béliers de réforme 68,00-110,00-85,00 (=). Agneaux d'embouche 60,00-85,00-75,00 (=).
Au kg : Agneaux laitons 16-19 kg U 5,75-6,15-6,00 (-0,05); R 5,45-5,85-5,65 (-0,05); 19-22 kg U 5,40-5,75-5,70 (-0,05); R 5,05-5,50-5,30 (-0,05); plus de 22 kg U 5,00-5,45-5,25 (-0,05); R 4,85-5,30-5,15 (-0,05). Brebis de réforme moins de 25 kg U inc.; R inc.; plus de 25 kg U 2,05-2,35-2,20 (=); R 1,65-1,80-1,70 (=); O 1,20-1,35-1,30 (=).

Veaux d'élevage - 05 JANVIER

Amenés 26.
Cours maintenus.
A la pièce : Veaux Charolais mâles légers 195,00-275,00-240,00 (=); lourds 290,00-355,00-325,00 (=); conformation supérieure 375,00-440,00-400,00 (=); Charolaises femelles légères 180,00-235,00-210,00 (=); lourdes 240,00-315,00-295,00 (=); conformation supérieure 330,00-390,00-365,00 (=); Croisés Charolais Normands mâles légers 195,00-270,00-230,00 (=); lourds 275,00-335,00-315,00 (=); conformation supérieure 355,00-415,00-385,00 (=); Croisées Charolaises Normandes femelles légères 180,00-235,00-210,00 (=); lourdes 240,00-300,00-290,00 (=); conformation supérieure 320,00-375,00-350,00 (=); Croisés Charolais Frisons mâles légers inc.; lourds inc.; conformation supérieure inc.; Croisées Charolaises Frisonnes femelles légères inc.; lourdes inc.; conformation supérieure inc.; Montbéliards mâles légers inc.; lourds inc.

Viande porcine

MARCHÉ DU PORC BRETON - PLERIN - 06 JANVIER
Présentés : 61 449.
Vendus au classement de 1,143 à 1,169 E.
soit une cotation

Base 56 T.M.P..... 1,160 E (+0,012).
Base 56 TMP + charte qualité T : 1,180 E.

479 coches vendues à 0,941 (-0,023) - départ élevage0,941 à 0,980
regroupées de0,934 à 0,948

INDICE PORCELET
Du 03 au 07 janvier : Prix à 25 kg: 1,794 - Prix kg sup.: 0,59 - Porcelet 8 kg: 30,632
Du 27 au 31 décembre : Prix à 25 kg: 1,789 - Prix kg sup.: 0,58 - Porcelet 8 kg: 30,583

Sancoins -
Le 05 JANVIER.

NON COMMUNIQUE
Cours à titre indicatif.
Au kg net : Porcs charcutiers 1,00-1,39. Coches de réforme 0,59-0,83.

Viande bovine

Bovins de boucherie

71 - Saint-Christophe-en-Brionnais - 05 JANVIER

Amenés 677 broutards et 379 bovins maigres.
En broutards, l'offre a largement dépassé la demande en cette semaine de reprise. Très peu d'export. Maintien des cours en laitonnes et broutards de repousse. En bovins maigres, hausse des cours, toutes catégories en ce premier marché de l'année.
A la pièce : Broutards mâles moins de 200 kg inc.; 200-250 kg 530,00-670,00; 250-300 kg 650,00-720,00; 300-350 kg 650,00-1080,00; 350-400 kg 720,00-950,00; 400-450 kg 680,00-1020,00; 450-500 kg inc.; plus de 500 kg inc. Génisses laitonnes moins de 220 kg 390,00-620,00; 220-300 kg 460,00-700,00; plus de 300 kg 600,00-840,00. Taurillons moins de 300 kg inc.; 300-400 kg inc.; 400-450 kg inc.; 450-500 kg U inc.; 500-600 kg inc.; plus de 600 kg inc. Génisses moins de 400 kg 12-24 mois 580,00-620,00; 400-450 kg 12-24 mois inc.; plus de 450 kg 12-24 mois inc.; 24-36 mois inc.; culardes 30 mois inc.; 2 ans et plus 650,00-1640,00-1024,00. Vaches moins de 5 ans 600,00-2210,00-1049,00; 5-10 ans 630,00-1680,00-1087,00; plus de 10 ans 580,00-1600,00-961,00; suitées 950,00-1360,00-1103,00. Châtrons inc. Taureaux 940,00-1670,00-1198,00.
Au kg vif : Broutards mâles moins de 200 kg U inc.; R inc.; 200-250 kg U 2,58-3,10; R 2,47-2,58; 250-300 kg U 2,59-2,70; R 2,48-2,59; 300-350 kg U 2,48-2,72; R 2,22-2,48; 350-400 kg U 2,37-2,41; R inc.; 400-450 kg U 1,89-2,38; R 1,66-1,89; 450-500 kg U inc.; R inc.; plus de 500 kg U inc.; R inc. Génisses laitonnes moins de 220 kg U 2,58-3,10; R 2,09-2,58; 220-300 kg U 2,21-2,36; R 1,94-2,21; plus de 300 kg U 2,28-2,52; R 1,98-2,28. Taurillons moins de 300 kg U inc.; R inc.; 300-400 kg U inc.; R inc.; 400-450 kg U inc.; R inc.; 450-500 kg U inc.; R inc.; 500-600 kg U inc.; R inc.; plus de 600 kg U inc.; R inc. Génisses 400-450 kg 12-24 mois U inc.; R inc.; plus de 450 kg 12-24 mois U inc.; R inc.; 24-36 mois U inc.; culardes 30 mois U inc.; 2 ans et plus U 1,46-2,49; R inc. Vaches moins de 5 ans U 1,45-2,18; R inc.; 5-10 ans U 1,23-2,08; R inc.; plus de 10 ans U 1,15-1,78; R inc.; suitées U inc. Châtrons U inc. Taureaux U 1,26-1,63.
Au kg net : Génisses moins de 400 kg 12-24 mois U 1,92-2,06; R 1,84-1,92.

Sicagemac - marché du 10 JANVIER

CORBIGNY

Bovins : 570	Prix moyen par animal	Prix moyen par kilo
Broutards (235-350 kg)	590-820	2,17-2,56
Broutards (355-400 kg)	780-940	2,09-2,43
Broutards (405-545 kg)	880-1160	2,10-2,27
Laitonnes (250-315 kg)	580-620	1,93-2,39
Laitonnes (320-375 kg)	630-750	1,96-2,01
Génisses 24-36mois (615-745 kg)	970-1180	1,57-1,59
Taureaux (490-1050 kg)	830-1760	1,46-1,78
Vaches légères	650-900	-
Vaches entre deux	910-1040	
Vaches lourdes	1050-1380	
Laitonnes formées et culardes (150-375 kg)	700-1550	4,10-5,10

LES TENDANCES

Apports importants en **broutards** vente suivie pour leslégers, tarifs plus discutés en lourds (+450kg) entraînant quelques invendus. Stabilité des cours en **laitonnes**. Forte demande en **taureaux**, vente totale. En **vaches**, la présentation reste de qualité, la vente est active et les cours demeurent fermes.
Bovins gras : 24
Vaches de viande : 3,00 à 3,24euros le kg de viande - Génisses de viande : 3,16 à 3,72 euros le kg de viande
Vente plus rapide et totale en sujets gras accompagnée d'une légère amélioration des tarifs.

PROCHAIN MARCHÉ : 17 JANVIER

Pages réalisées par Terres de Bourgogne, avec le concours des quotidiens. Les marchés et La Dépêche. Toute reproductions et communication interdites

Bovins destinés à l'engraissement

Commission interdépartementale de Dijon

Du 03 AU 09 JANVIER. Prix indiqués en euro/kg vif, départ exploiatation.

Cat.	Âge.	Poids	Classe	Semaine précédente		Semaine en cours	
				Cot. rég	Diff.	Cotation	Écart
MÂLES	6/12 mois	250	E	inc.		inc.	
			U	inc.		inc.	
			R	inc.		inc.	
		300	E	inc.		inc.	
			U	inc.	=	2,36	=
			R	inc.	=	inc.	=
		350	E	inc.		inc.	
			U	2,32	=	2,32	=
			R	inc.		2,26	
		400	E	inc.		inc.	
			U	2,26	=	2,24	-0,02
			R	inc.	=	2,18	
	12/18 mois	450	E	inc.		inc.	
			U	2,16	-0,02	2,16	=
			R	inc.		2,12.	=
		500	E	inc.		inc.	
			U	2,12	-0,01	2,10	-0,02
			R	inc.	=	2,06	
FEMELLES	6/12 mois	270	E	inc.		inc.	
			U	2,05	-0,01	2,06	-0,01
			R	inc.		inc.	=
	12/18 mois	400	E	inc.		inc.	
			U	1,90	-0,03	1,95	-0,05
			R	inc.	=	inc.	

MOULINS-ENGILBERT

Sicafome - marché du 11 JANVIER

LES TENDANCES
BOVINS : 1542

Broutards : Présence de nombreux acheteurs mais il semble que les difficultés à exporter notamment vers les pays en conflit présent sur les transactions si les besoins existent, les tarifs sont revus à la baisse par rapport à fin décembre. **Laitonnes/Génisses :** Vetne active et cours facilement reconduits en sujets propre à jour de vaccins. **Vaches/Génisses 30mois :** Après une semaine de hausse les tarifs se stabilisent mais les besoins sont là.

Apports plus importants. 89% de vendus.

PROCHAIN MARCHÉ : nc.

EFFECTIFS
Bovins gras: 10 • Broutards: 463 • Génisses + 2 ans: 26 • Génisses - 2 ans: 33 • Laitonnes: 132 • Taureaux: 07• Taurillons: 18 • Vaches : 262 • Vaches suitées :03 • Culards: 01 • Divers: 04

	E	U	R	O
Taurillons 400 à 500kg (880 à 1080 €)	-	1,80 à 2,00	-	-
Broutards <200kg (480 à 540 €)	-	2,90 à 3,05	-	-
Broutards 200 à 250kg (530 à 550 €)	-	2,60 à 2,80	-	-
Broutards 250 à 300kg (650 à 940 €)	-	2,50 à 2,82	2,30 à 2,50	-
Broutards 300 à 350kg (700 à 850 €)	-	2,45 à 2,60	2,15 à 2,45	-
Broutards 350 à 400kg (770 à 950€)	-	2,30 à 2,46	2,10 à 2,30	-
Broutards 400 à 450kg (810 à 1090 €)	-	2,30 à 2,45	2,12 à 2,30	-
Broutards 450 à 500kg (970 à 1140€)	-	2,30 à 2,45	2,10 à 2,30	-
Broutards 500 à 580kg (1060 à 1380 €)	-	2,05 à 2,21	1,99 à 2,05	-
Laitonnes - 220kg (480 à 540 €)	-	2,36 à 2,47	-	-
Laitonnes 220kg à 300 kg (420 à 700 €)	-	2,20 à 2,40	2,02 à 2,20	-
Laitonnes +300kg (580 à 900€)	-	2,05 à 2,22	1,92 à 205	-
Génisses 12/24 mois 400 à 450kg(880à 910 €)	-	2,00 à 2,05	-	-
Génisses 12/24 mois + 450kg(820 à 1000 €)	-	1,76 à 2,02	-	-
Génisses 24/36 mois (860 à 1720 €)	2,18 à 2,41	1,70 à 2,18	1,57 à 1,70	-
VACHES SUITEÉS (1450 à 1580)				
Vaches -5 ans	1,91 à 2,05 (1330 à 1500)	1,60 à 1,91 (870 à 1390€)	1,25 à 1,60 (620 à 1120€)	-
Vaches 5 à 10 ans	1,75 à 1,88 (1430 à 1700)	1,48 à 1,75 (980 à 1450€)	1,30 à 1,48(800 à 1210€)	-
Vaches +10 ans	-	1,46 à 1,71 (970 à 1350)	1,30 à 1,46(760 à 1140)	-
Taureaux (1110 à 1700 €)	-	1,40 à 1,80	-	
GENISSES CULARDES de 2009 : 388KG : 1810E (4,66) - 432KG : 1780E (4,21) - 452KG : 1940E (4,29)				

Des professionnels à votre service

L'Eleveur Bourguignon
> Cage à écorner
> Barrière césarienne
> Brouette
> Vêleuse



Pour vos projets bâtiment et contention
J.P. Clerget - 06 80 34 11 73
21320 POUILLY en AUXOIS - **Tél. 03 80 90 66 60 - Fax 03 80 90 86 48**

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ?
03 80 78 90 35

Gros bovins entrée abattoir

Commission interdépartementale de Dijon

Du 03 AU 09 JANVIER. Prix indiqués en euro/kg.

		Cotation	Écart
Bœufs	E	inc.	
	U	inc.	
	R	3,25	=
	O	2,80	-0,02
Génisses	E	-	
	U	3,93	=
	R	3,36	=
	O	inc.	
Vaches	E	inc.	
	U	3,55	-0,03
	R	3,20	=
	O	2,70	-0,01
	P	2,43	+0,03
Taureaux	E	inc.	
	U	2,40	-
	R	2,35	-
	O	2,22	-
Jeunes Bovins	E	inc.	
	U	3,67	=
	R	3,48	-0,03
	O	3,15	=

Analyse du marché des Grandes Cultures

Céréales : renchérissement global des cours

Les marchés céréaliers suivent une tendance haussière, sous l'impulsion de considérations climatiques : sécheresse persistante en Argentine et inondations en Australie.

Blé tendre : le weather market bat son plein

Les cours du blé ont nettement renchéri d'une semaine sur l'autre, emportés par les mauvaises nouvelles en provenance d'Australie. Les inondations dévastatrices bloquent les moissons, dégradent la qualité des grains récoltés et entravent les expéditions de marchandises vers les ports. Le marché mondial manque donc de disponibilités, alors que la demande est présente. Ainsi l'Egypte a-t-elle acheté 175 000 tonnes de blés, dont 120 000t de grains australiens et seulement 55 000 tonnes de grains américains. L'origine française n'est pas considérée compétitive à l'heure actuelle, au vu des niveaux de prix atteints. Les États-Unis, pour soutenir leurs exportations, ont été forcés de baisser leurs cours sur le marché à terme de Chicago, afin de compenser la hausse du dollar face à l'euro qui rendait leurs produits moins concurrentiels sur le marché international. Au niveau français, l'activité est globalemnt calme, les opérateurs attendent impatiemment la parution mercredi du rapport du département américain à l'Agriculture.

Maïs : la sécheresse en Argentine dope les cours

Les prix du maïs sur le marché physique renchérissent dans le sillage des marchés à terme internationaux. Malgré les pluies bienfaitrices qui ont raffraîchi les cultures argentines, la sécheresse reste d'actualité. Pour preuve : la révision à la baisse des estimations de production céréalière en Argentine pour 2010/2011 qui sont tombées à 89,7 Mt, contre 103Mt prévu début novembre.

Orge fourragère : dynamisme de rigueur

Les cours des orges fourragères se sont renforcés par rapport à notre précédente mercuriale, en raison d'une demande soutenue de la part des fabricants d'aliments pour animaux. Les niveaux de prix atteints par le blé et le maïs ces dernières semaines ont dissuadé les industriels de la nutrition animale de les incorporer à haute dose dans leurs formulations. Reste que les disponibilités sont de plus en plus restreintes.

Orge de brasserie : peu d'affaires

Le marché de l'orge de brasserie reste calme malgré la reprise de l'activité des organismes stockeurs. Le raffermisement des prix n'est pas pour stimuler l'intérêt des malteurs..

Blé dur : réveil de l'activité

Les cours se sont raffermis à la suite d'un réveil de l'activité avec l'Afrique du Nord, l'Algérie notamment.

Colza : grande fermeté

La persistance de la sécheresse en Argentine, malgré les fortes pluies tombées la semaine dernière, inquiète de plus en plus les opérateurs. Les cours progessent sur les marchés à terme, conduisant à un renchérissement des prix sur le physique. Une tendance haussière soutenue par une bonne demande des triturateurs et de l'industrie des biocarburants en Europe. La fermeté des huiles à l'international est un autre facteur haussier.

SERVICE ANALYSES ABC/LA DÉPÊCHE

A noter

Tous vos rendez-vous professionnels sur

AgriBourgogne.fr

Matériel

Tracteur

01 - Vds tracteur Claas 657 ATZ, 4 RM, année 2006, 1980 heures, très bon état
✆ **06.80.35.92.34**

07 - Vds MF152 MKIII + fourche 172 MF
✆ **06 12 50 61 82**

26 - Vds Massey Ferguson 374F 4RM 3300H Pneus 90% Relevage électronique An 1998 TBE
✆ **06 80 42 35 29**

26 - Vds Trac Fendt 308ls An82 2RM av ou s charg mallieux 4 verrins Emb neuf prx à déb
✆ **06 79 81 58 13**

26 - Vds Tracteur IH 2140 4RM Arceau Année 95 2800H+Chargeur Quicke 910 avec godet Le tout en trés BE
✆ **06 85 88 11 09**

38 - Ach. tra, 4 rm de 90 à 120 ch année 1970 à 1990 + moteur David Broon case serie 1594 ou tra complet + fourche Faucheux serie 800. benne basculante caisse de camion.
✆ **04 74 57 78 65**

38 - Recherche tracteur Case IH type MX110, MX120, MX135, en bon état 6000 h maxi, relevage avant de préférence, faire offre.
✆ **06 77 17 07 00**
ou 04 74 58 35 45

38 - Vd trc. NH TS90 batiquick mono levier + remorq Goyer hydro ridelle Bascul. 5T00.
✆ **06 78 04 14 52**
ou 04 76 56 88 48

39 - Vds combine semis 1999 maschio sulky 3 m tbe. Decharamix 3 m 05. cuve beiser/chassis 5000 l. Amazone 02 maxis 2500 l 20 36 limiter bache. Vibroflex + Quivogne+ rlx 4 M
✆ **06 80 61 98 17**

42 - Vends tracteur Super 7 Renault avec fourche
✆ **04.77.27.38.46**

42 - Vds tracteur Deutz D 3,70 4 RM, 70 ch, 7 800 h an 89 très bon état
✆ **06.08.11.35.53**

42 - Vds T 590 New Holland clim. Inverseur hydraul. Chargeur MX monolevier boule azote an 2000 tb état
✆ **06.61.70.65.25**

42 - Vds cse Gaec tract. Case 5150 1996, pneus av. 540/65x24 ar. 650/75x32, relev. avant 6 900 h, tbé, clim. 14 000 euros
✆ **06.11.72.70.17**
ou 06.10.82.69.28

69 - VDS tracteur Claas Celtis 456RX 100CV 2060M année 2005 très bon état 28000 euros à Déb.
✆ **04 74 70 20 42**

69 - Vds tracteur J. Deere 6010 SE 4 RM 5700 H. année 99 75 CH. TBE.
✆ **06 08 81 66 07**

71 - Vds Valtra 8150, année 2000, 3.300 H, 133 CV, 4 RM, bon état, 30.000 €.
✆ **06 70 63 45 11**

RICHY MOTOCULTURE
TECNOMA
AXH 110 de 1996
U70/90 de 2002
TPH70 de 1999
DTF 65 de 1989
03 85 33 21 78

Travail sol

21 - VENDS charrue 5 corps Demblon T 65 S, sécurité à réarmement, BE, 2 500 €. (0206)
✆ **03 80 90 02 19**
ou 06 30 18 32 38

26 - Vds Semo maïs 6rgs accord typ optima nt micro granu controleur semis TBE
✆ **06 81 40 13 54**

38 - Ach. charrue monosoc réversible ou quart de tour pour tracteur 40 ch uniquement en parfait état, faire offre.
✆ **06 79 77 17 98**

Récolte

01 - Vds MB 2258, 4RM, tbé + opt. révisée 5m50 Fantini 5 rgs
✆ **06.12.27.97.48**

21 - CHERCHE MD presse claas Markant 40, 41, 50, 51, 52, 55, 60, 65, Constant Dominant John Deere 332, 336, 342, 346, Fahr, Rivière, Casalis, New Holland, Welger, Krone et à balles rondes 120 x 120 (réf. 010E)
✆ **06 29 81 80 05**

21 - VENDS MB NH TX 66, 2002, 964 h, batteur, coupe 5.18 m., chariot, coupe, 1 scie, climatiseur. (0207)
✆ **06 71 40 11 51**

26 - Vds Secoueur à noyer Rousset hydro An2000 TBE Pneus kléber 480 70 24 us 80%
✆ **04 75 45 30 28**

42 - Vds Round Baller Newholland 640, balle, commande chambre variable, an 95, bon état à débattre
✆ **06.76.98.29.93**

58 - VENDS pailleuse Kuhn 2060 M portée, goulotte 360, CDE élect., - andaineur Kuhn 4.20 m. (réf. 0202)
✆ **03 86 50 02 74**

Traitement

38 - Vd pulvé Rau 1500 l RD 18 m tout hydro tri jets 5 tronçons norme OK TBE : 8500 €, cs regroup.
✆ **06 72 34 75 60**

Distribution

01 - Vds distributrice Rolland 10m3 ; benne Jeantil 9T tbé
✆ **03.85.30.55.36**
ou 06.61.18.58.52

42 - Vds désileuse recycleuse pailleuse plus pesée Gyrax 6,5m3, tbé, année 2008
✆ **06.61.85.97.54**

89 - VENDS semoir engrais Bogballe DPA EX 2 002 l., - semoir Nodet 4 m., - herse alternative 4 m. (réf. 020C)
✆ **03 86 91 90 12**
ou 06 30 52 85 95

Epandage

42 - A vdre épandeur Deguillaume, 10 t, hérissons verticaux, tbé
✆ **06.72.00.03.07**

71 - Vds épandeur monocoque 9 T Maître, T. B. état, roues basse pression.
✆ **03 85 33 11 78 hr**

Forestier

38 - Vds treuil Diamont cra hydraulique attelage remorque sur bouclier bon état.
✆ **04 76 64 40 14**
ou 06 84 55 78 91

42 - Vds remorq. forest. 5 t 2010, sans grue, rallonge, poteau 30 et 80 cm, signalisation, 2 essieux, tbé à débattre
✆ **04.77.76.87.42 hr**

Manutention

26 - Recherche Palox bleu ex cabanon plastique
✆ **04 75 51 63 18**

54 - Vends sans adaptation chargeur Amagri HM 55 godet céréale et multib 2m20 et pic 2.000 E.
✆ **06 27 56 51 54**

Agri. divers

85 m. chaîne carrée échange SOVEMAG
120 m. rail va-et-vient SETA avec palettes et axes inox
1 rampe complète orientable SETA/MIRO état neuf
ETS BONORON
58 Moulins-Engilbert
Tel. 03 86 84 20 22

01 - Achète presses à foin MD et semoirs à maïs pneumatiques Nodet.
✆ **06 46 04 37 74**

01 - Vds tank à lait Japy 3100 L lavage auto cause capacité insuffisante
✆ **03.85.30.96.25**

01 - Vds jeux de masses 6x36x4 Landini Alpine 250 euros
✆ **06.87.86.01.18**

01 - Vds épandeur engrais Kuhn MDS 92 tbé désil. 2,4 m3 trémie conc semi porté Jeantil Xanti 1,8i 150 000 km
✆ **03.85.30.42.93**

07 - Vds tracteur vigne Fendt 204V 2 roues motrices, année 1987, 4000H, cabine, 9000 €
✆ **04 75 04 09 41**
ou 06 18 64 09 25

18 - Vends broyeur de haie Feor, bras télescopique 7,50 m, refroidisseur, année 2005, TBE.
✆**02.48.74.51.39**
ou 06.86.76.81.23.

21 - VENDS 2 auges 6 m., 2 cornadis 6 m., monte botte 11 m., roues basses pressions 800 R 65/32 (01VB2)
✆ **06 09 74 59 45**

26 - Vds deux silos de 12 tonnes métalliques 500 € l'unité à prendre sur place
✆ **06 87 34 42 68**

38 - Vds treuil remor Gilibert 16 t TBE, chisel 5 dt, cultivateur 13 dt, herse 3,20 m, remo. distributr.
✆ **06 03 80 35 05**

38 - Vend 2 racleurs lisier Miro en V neuf, 4 poulies d'angle pour chaîne carré neuf, une désileuse Lucas Silogrif 1901, 52 m rail pour évacuateur va et vient Miro avec palette, 15 m chaîne carré avec barette pour élévateur Miro neuve.
✆ **04 74 80 04 71**

38 - Recherche fourche arrière 3 points basculement hdrau ; petite remorque agricole petit prix ; Vends pomme de terre non traité rouge et blanche 11 et 10 € les 25kg.
✆ **06 07 75 28 72**

38 - Vends presse moyenne densité IH435 très bon état 1500 euros à ddddddddébattre ; Récolteuse à herbe Agram traînée 1m30 de travail très bon état 1000 € ; ensileuse portée Taarup 1 rang état neuf pour maïs 1800 euros à débattre.
✆ **04 76 65 78 85**
de 12h, 13h ou 19h

RICHY VITICULTURE
La direction et l'ensemble des collaborateurs
de RICHY VITICULTURE
vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2011
Pour vous aider à démarrer cette nouvelle année,
nous vous proposons des prêts à taux 0%
sur 5 ans sur tous nos matériels d'occasion.
RICHY VITICULTURE - 71260 LUGNY – 71960 DAVAYE – 71150 RULLY
03 85 33 21 78 – 06 09 33 19 91

38 - Vds faucheuse Kuhn GMD 500 5 assiettes : 2700 € ; Herse Sicam 5,40 m : 1400 € ; Semoir maïs/tournesol PNU 5 rangs : 1200 €.
✆ **06 87 45 71 74**

38 - A vendre semoir Amazone ZAF 803 double plateau bon état, vis à grain 9 mètres diamètre 100, élévateur Fiam 9 m, rouleau crémelé portée pour le transport 3 m.
✆ **04 78 40 88 07 HR**

RICHY MOTOCULTURE
LOISEAU
Multitrac de 1987
780 de 1982
780 de 1985
DOGGER 9H de 1999
03 85 33 21 78

38 - Vds round baller Arobale (Claas) 1214 SX, beau entretenu 6000 bottes éjecteur double liage ficelles pick up 1,40 m TBE 5500 € HT ; pulvérisateur Tecnoma 800 litres rampe 12 m pompe révisée BE 1200 €, herse plate 3,60 m 250 €, rateau faneur traîné IH 70 euros.
✆ **06 60 77 58 11**

38 - Recherche enrouleur Bancilhon année 90-95 sans électronique type turbo diam. 82 à 90 long 230 à 300 mètres tourelle si possible prix intéressant et batteuse à tomate Guaresi type G91 en état 2000 € maximum.
✆ **04 74 20 38 96**
ou 06 68 99 07 01

38 - Vds déchaumeur Gregoire Besson 3 h patte d'oie tank à lait packo 3000 l charrue Huard master 120 quadrisoc.
✆ **06 70 31 83 86**

38 - Vds élageuse SMA 8 m 13 RAS à monter su gros tracteur ; Tracteur MF2620 4r bon état bas prix cause santé.
✆ **04 74 58 34 61 le soir**
ou 06 76 71 34 44

38 - Vend enrouleur trifrance 70/250 bon état 2000 E groupe de traite Boumatic 8 postes 5 pulsateurs elect.
✆ **04 74 58 63 25**

60 - VENDS ramasseuse à cailloux + aligneuse, le tout fabrication artisanal + lieuse Mac cormick. (0106)
✆ **03 44 79 23 50**
ou 06 32 25 79 22

69 - vds Fourche à Fumier F2 Pince crocodile godet à terre 2m + 2 Artop L200
✆ **06 18 05 04 20**

71 - Vends benne Maître BMM12, kit ensilage 12 T, 2 essieux.
✆ **06 88 30 35 05 ou**
03 85 88 89 52 HR

71 - Cse cess vds tract. Ford 7740, 95 CV, New Holland, TS 100, 95 CV avec chargeur MXT10, Brabant Naud 4 C, herse rotat. 3 m et att. semoir hydro, benne Duchêne 10 T, semoir engrais Kuhn, caméra stabule 360, broyeur Acmo 75 CV + mélangeuse, ratelier Jourdain, pulvérisateur Hardi, clôture batterie secteur.
✆ **03 85 40 36 31 ou**
06 28 30 58 61

71 - Vds 1 dessileuse pailleuse mélangeuse Kuhn 7 m3 avec pesée, an. 2003, TBE, PV 11.980 E HT.
✆ **06 75 69 62 04**

71 - Vds paill. dist. spécial enrubanne neuve, cdes élec., 2 m3 Kuhn, 3 pts, prix destoc. 12.500 € HT.
✆ **06 75 69 62 04**

73 - Vds groupe électrogène Genelec 1500 t moteur Lombardini sur essieu 7000 h.
✆ **06 86 16 08 80**

74 - Vds chargeuse ptes bottes Omas 104, élévateur à palette Agram pour tracteur haut 2,60m tbé
✆ **06 82 44 63 87**

84 - Vds machine à récolter les melons + plate-forme : 1500 €, laveuse : 500 €, enrouleur de traitement : 350€
✆ **06 09 48 86 92**

84 - Vds vibroculteur 6m, semoirs 2,50- 3-4m, charrues nonstop 2,3,4 socs, covercrops 20-24-28-36 dis., décompateur 6d. Durou, broyeurs 2,25-2,40
✆ **04 66 24 26 11**

88 - Vends MB New Holland CS 540 tracteur New Holland TM 1140 charrue Huard F5 faneuse Kuhn GF 5801
✆ **03 29 06 09 67**

Elevage

58 - VENDS tank à lait 4 000 l., année 1994, lavage auto, très bon état. (01VB1)
✆ **06 82 95 00 18**
ou 06 64 43 53 99

88 - Cherche boules à lait ETA de 400 € 1000 lt - Paiement comptant -
✆ **0041 79 213 98 14**

Véhicule

Utilitaire

26 - Agri rech épave tube citroën ayant pneus et essieu arrière BE dept26
✆ **06 70 17 19 58**

RICHY MOTOCULTURE
Solactiv LMH 90 de 2007
LPH 140 de 2005 dévers
LPH 80 de 2001
LPH 110 de 2002 dévers
Pulvé. 7 rangs pneumatique
03 85 33 21 78

38 - Vds camion Renault Ampirol crochet 1989 6 roues.
✆ **06 08 17 38 72**

39 - Vds boxer bétaillère année 2005, 120 000 km CT ok, t.b.é. Baudet Alain
✆ **06 08 03 31 30**

69 - Vds Renault Trafic diesel 2005 133000 kms BE CT Ok.
✆ **06 07 68 91 07**

Tourisme

74 - Vends 4X4 Pajeiro Pinin, 107 000 km, année 2001, CT ok, tbé, clim, crochet attelage.
✆ **06 75 67 45 75**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds paille et foin bottes rondes stocké sous hangar poss. livraison
✆ **06.87.44.14.54**

26 - Vds paille 1er choix bottes rondes Ford 7910 7000H Bloc change
✆ **04 75 59 10 98**
ou 06 03 59 68 47

70 - Agriculteur vend livre paille et foin de qualité
✆ **03.84.32.30.91**
ou 06.86.08.38.02

Fourrage

38 - Vends foins ray gras 2e coupe en petite bottes (15 kg) ; Vends pneu Firestone 13-6-36 (1), bon état.
✆ **04 74 54 26 54 HR**
ou 06 86 58 57 94

Propriété

01 - Couple recherche exploitation bovins lait AOC Comté ou autres
✆ **04.74.21.62.37**

21 - JA RECHERCHE exploitation céréales ou polyculture élevage, dép. 21 - 89. (réf. 5103)
✆ **03 80 96 41 45 HR**
ou 06 89 02 66 93

42 - Recherc. exploitation agricole vaches laitières en individuelle, étudie toute proposition
✆ **06.12.91.44.75**

57 - Vends exploitation herbagère laitière.
✆ **06 83 82 59 14**
ou 06 10 48 60 20

58 - ACHETE DPU dép. 58. (0208)
✆ **06 74 86 64 51**

Offre

Emploi

38 - Exploit. avicole ch. salarié début. acc. 35 h permis B pour suivi élevage et livraison.
✆ **06 81 91 95 40**

57 - Cherche salarié agricole, chauffeur, connaissances en arboriculture ou maraîchage requises, niveau BAC souhaité.
✆ **06 72 77 18 16**

73 - Urgent - ESAT 73 recherche moniteur atelier élevage bovin lait montagne, gestion, ferme + encadrement personnes handicapées CDI 35 h 1800 €/M. CV + LM à udafam.lehabertwanadoo.fr

74 - Agent de remplacement CDD ou CDI secteur Thônes, élevage Bovin Lait, fabrication from.
✆ **06 63 37 36 92**

74 - cherche agent de remplacement CDI secteur Chablais Bovin lait. Indemnité dépl.
✆ **04 50 36 10 16**

74 - Cherche agent de remplacement logé secteur Sallanches Chamonix, élevage Bovins L.
✆ **06 72 56 91 65**

84 - Exploit. viti. Chateauneuf du Pape ch. Tractoriste conf., exp. sur enjambeur et niv. BTS ou équiv. souh. - LM+CV au journal qui transmettra - réf 2230-50.

Demande

Emploi

26 - Equipe de 3 forestiers saisonnier trés bonne qualif bois conduite matériel maçon smig autonome à loger
✆ **04 75 53 82 11**

38 - Jeune agriculteur chercherait à s'associer avec nuciculteur.
✆ **06 76 46 60 92**

42 - JH en bac pro cherche maître d'apprentissage agréé, culture élevage de 2011 à 2013
✆ **04.77.76.10.63 hr**

Offre

Service

39 - Association foncière oNF commune curage de fossés à la roue à partir de 0,50 €/ML
✆ **06 82 25 31 30**

84 - ADDOU TRAV. AGRI. propose ses services pour tailles arbres fruitiers (pommiers, poiriers, cerisiers, vignes etc...)
✆ **04 90 20 25 46**
ou 06 23 73 59 94

Achat-Vente

Divers

07 - Vds Broyeur mart réversible déport L1,50 peu servi + plateau Ford transit bâché an 94 bon état à débattre
✆ **06 22 61 44 06**

07 - Vds fumier cheval 12 ans d'âge 150T, 25 € la tonne
✆ **06 81 20 97 36**

70 - Vds Paille BR120x120, Herse rot 4m, Silo 120 Qx sur pieds. Tract MF 55cv, Benne BRIM. 8T Vibro 6m RH Herse plate 6m75, Conteners palettisables 2m3, Bétonnière 3 points.
✆ **03 84 70 02 77 HR.**

89 - VENDS piquets acacia 2 m. épointés 2.30 €/pièce. (0205)
✆ **03 86 33 30 76 HR**

RICHY MOTOCULTURE
DIVERS
3 tarières Lauprêtre
2 tarières Boisselet
2 tondeuses Boisselet
4 tondeuses Lauprêtre
2 prétailleuses Binger PR33
1 débroussailleuse Rousseau
12 sécateurs Pellenc Lixion
1 motopompe
3 centrales hydrauliques
2 bacs à vendange
03 85 33 21 78

Animaux

Divers

42 - Vds louve Legrain Nurselac chvrx-agnx 1 200 euros, 2 bols, 200 € pièce, dac, tapis d'alim. 30 m
✆ **06.75.05.45.51**

73 - A réserver chevrettes alpines chamoisées naissance fév. 2011Indem caev, TB génétique, état sanit. excellent.
✆ **04 79 36 02 89**

74 - Vds brebis suite agnelles béliers charmoise, chiots Border Collie mère tat 250 269 799 023 887.
✆ **04 50 43 50 01**

74 - Vds génisse prête + VL prêtes ou en lactation Montb. à voir sur place.
✆ **06 03 52 77 16**

Bovin

01 - Vds 4 vaches Charolaises 2 croisée taureaux charolais très dociles cause retraite
✆ **06.89.76.81.78**

01 - ELEVAGE HBC, Daniel PAUGET 01 Saint Trivier de Courtes, vds reproducteurs au choix
✆ **06.28.32.17.48**

01 - Vds génisses et vaches 46 et 66 terme déc./janv./fév. CL garanties sanitaires
✆ **04.74.51.70.16**

01 - Blonde d'Aquitaine vds jeunes mâles de 1 à 2 ans et vaches - Elevage inscrit indem. d'IBR livraison possible
✆ **06.77.19.11.44**

03 - VENDS reproducteurs limousins HBL 14 et 15 mois, laitonnes, jeunes vaches à veaux. Elevage LENA 03360 Urcay. (50VB1)
✆ **06 28 02 04 05**

03 - Vds 15 vaches suitées Limousines ttes garanties sanitaries IBR FCO.
✆ **06 98 19 70 80**

07 - Vends 2 taureaux Limousins 16 et 14 mois inscrits HBL fils de «on dit»
✆ **06 07 85 96 23**

18 - Vds choix de TB reproducteurs charolais, HBC, nés en déc. 09 et janvier 10, tous hivernés au pré, avec toutes garanties sanitaires et livraison assurée. J et H. Bonnichon, 18170 Le Châtelet.
✆**02.48.56.21.49**
ou 06.81.38.47.12

18 - Vends 8 taureaux limousins, 1 an, non inscrits.
✆ **06.14.40.22.10**

18 - Vends 10 taureaux charolais, HBC, 13 mois, indem IBR. Gayon Serge.
✆ **02.48.74.51.39**
ou 06.86.76.81.23

21 - Pédicure pour bovins de père en fils depuis 1968. EARL Cunin (010C)
✆ **06 17 49 08 63**

21 - VENDS taureaux 2 ans et veaux 1 an, très bonne origine, le tout HBC. EARL BOLATRE. (0203)
✆ **03 80 84 46 52 -**
06 98 38 19 62

21 - VENDS génisses à saillir Prim'Holstein et Brunes. (réf. 0210)
✆ **03 80 93 82 90**
à partir de 13h

25 - RECHERCHE troupeau vaches allaitantes. (réf. 020D)
✆ **06 82 66 55 60 -**
03 81 50 46 81

25 - VDS vaches MO élevage inscrit controle laitier CEIA OS Montbéliarde.
✆ **06 32 85 45 51**

38 - Vds génisses prêtes Montb. vêl. 15/01, chargeur JD 245M + 3 outils.
✆ **06 24 09 00 63**
ou 04 74 59 28 93

42 - Vds 10 taureaux charolais HBC 15 mois, livraison assurée, GAEC Lapendery
✆ **04.77.65.67.21**

42 - Vends très bons taureaux charol. BO Cuisset J.-Marc, St-Germain-Lespinasse
✆ **04.77.64.53.33**
ou 06.30.92.60.12

58 - Elevage Blonde d'Aquitaine inscrit VEND repros 18 mois et 1 an, bonnes origines. (010A)
✆ **06 83 26 95 44**

58 - L'élevage BATHO 58330 Saxi Bourdon vous propose taureaux charolais HBC de 2 ans et veaux d'1 an issus de grandes origines avec développement et conformation supérieure, dispose semence pour vêlage facile sur génisses.
✆ **06 74 69 21 83**
ou 03 86 58 35 52

58 - VENDS taureaux charolais 2 ans inscrits et non inscrits, TGS. Guinot - Sermages (0201)
✆ **03 86 84 33 19**

58 - VENDS 3 très bons taureaux 2 ans et 2 de 16 mois, HBC. Champeau A. et M. - Parigny les Vaux 58320 (réf. 02VB2)
✆ **03 86 68 80 03 -**
06 75 69 10 18

58 - VENDS veaux reproducteurs BO, GS, IND IBR. Maenhout Francis 58160 Chevenon (réf. 0209)
✆ **06 62 11 09 65**
ou 03 86 38 41 39

69 - Vds taureaux charolais 2 ans et un an HBC TB origine IND IBR BVD.
✆ **04 74 63 49 93**
ou 06 85 73 49 86

RICHY MOTOCULTURE
NEW HOLLAND BRAUD
VN 2080 de 2008
VN 2080 de 2009
VN 260 de 2006
VN 260 de 1999
VN 260 de 2001
BRAUD 1620 de 1991
BRAUD SB 35 de 1998
NEW HOLLAND TL90 4x4
03 85 33 21 78

69 - Vend 1 mâle Salers noire né le 10/05/2010.
✆ **04 74 60 14 49**

69 - Vds vache au lait 66 cause quota CL UPRA garanties sanitaires.
✆ **06 83 43 74 29**
ou 04 74 70 65 09

71 - Elevage charolais vend taureaux 1 et 2 ans, repro., HBC, TGS, livraison. Gaec Dufraigne M. C. V., Montfeurton, 71190 La Tagnière.
✆ **03 85 54 58 97**
ou 06 89 90 35 44

71 - Vends veaux repro. ch. non HBC, B.O., IBR A, FCO OK, très bonne conformation. Issy L'Evêque.
✆ **06 10 45 21 58**

71 - Vends taureaux adultes et 2 ans, veaux repro. charol., TGS, liv. pos. Gaec Berland, Viry.
✆ **06 73 34 07 96**
ou 06 85 13 37 68

71 - Vends 3 jeunes vaches charolaises pleines, terme fév.-mars, HBC, issues I.A. + bons veaux 1 an.
✆ **06 72 99 64 62**

71 - Elevage limousin HBL vend 5 bons taureaux reproducteurs 12-16 mois
✆ **06 42 11 49 57**

71 - Vds 15 taureaux 18 mois, HBC, reproducteurs, T. B. qualité et origine. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche.
✆ **06 81 89 18 52**

71 - Vends génisses salers pleines et taureaux salers.
✆ **06 17 05 25 12**

71 - VENDS cheptel charolais inscrit HBC cause retraite. (réf. 020B)
✆ **03 85 24 15 93**

88 - Vends reproducteurs Blonds d'Aquitaine calmes + 2 vaches Blondes d'Aquitaine prêtes à vêler - Garanties sanitaires, livraison
✆ **06 12 85 67 49**

89 - VENDS TB taureau charolais, HBC, 8 ans en janvier, bons aplombs, type élevage, doux, cause consanguinité. (0204)
✆ **03 86 33 30 76**

Caprin

01 - Vds chèvres et chevrettes alpines mise bas février boucs 1 et 2 ans nés IA CL
✆ **04.74.51.21.65**

18 - Vends 90 chèvres + 30 chevrettes alpines, pleines, mise bas mi février, CT laitier.
✆ **06.09.59.02.63**
ou 02.48.79.01.82
heures repas

42 - Vds boucs alpins nés en janvier, IA et SN idem FQ Caeve Gène + moy. 1 360 l TB 40,7, TP 34,3
✆ **06.23.21.10.52**

42 - Coop. du Gard vend chtes alpines/saanens, pleines MB 03/11 CL + caprigène + livr. possible
✆ **04.66.81.61.62**

RICHY MOTOCULTURE
ROGNEUSES
1 Kirogn double rangs
Dérot 700 et 705
3 Collard modulmatic
3 Collard Céres 3000
2 Collard Véga 500
1 Binger Seilzung
1 Binger France
03 85 33 21 78

RICHY MOTOCULTURE
BERTHOUD
Super puma AB MOST 5 rangs
Super puma AB MOST 4 rangs
Super puma canon 250
Super puma voute 7 rangs
Puma canon 200
Speedair CGST 7 rangs
Supair CGL 7 rangs
Super airflo AB MOST 5 rangs
2 rampes antibotrytis
03 85 33 21 78

Ovin

26 - Vds 37 brebis agnelles préalpes avec 11 agneaux 120 euros l'unité
✆ **06 42 55 59 81**
ou 04 75 40 01 92

42 - Vends brebis Ile de France croisées issues IA
✆ **06.64.27.31.90**

58 - VENDS cause cessation troupe brebis et agnelles charolaises génotypées, 130 et 40. (réf. 010D)
✆ **06 74 37 07 11**
ou 03 86 84 21 18
après 20h

74 - Achète brebis pleines, suitées ou réforme, agneaux... paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

Porcin

23 - Vds élevage porcin production 2800 porcs avec contrat à façon libre à la vente.
✆ **05 55 51 93 40**

26 - Vds Cochettes repro et Porcs 120kgs Livraison possible 26 et 07
✆ **06 73 47 78 29**
ou 04 75 62 80 43

38 - Vd porc fermier élevé en plein air 130, 150 kg 2,50 E.
✆ **04 74 43 23 78**

Equin

07 - Vds 2 juments Comtoises + 1 poulain
✆ **04 75 04 09 41**
ou 06 18 64 09 25

15 - AV poulains/pouliches de couleur av papier à retenir au sevrage 1000 à 2500 euros. Haras du Loup Blanc.
✆ **04 71 78 53 26**

Chien

38 - Part. recherche chien Berger des Pyrénées femelle pour troupeau vl.
✆ **06 30 83 73 98**
ou 04 76 95 24 27

38 - Vends Border Collie nés le 15/10/10 3 femelles et 1 mâle pucés, vacc., mère 250268500460014.
✆ **04 74 92 23 98**

38 - Vds petite chienne Border Collie née le 21/10/2010, non pucée, non vaccinée, non inscrit au LOF, mère : 250268 500013518.
✆ **06 85 38 02 84**

54 - Vends chiots Beaucerons 2 mois pure race, parents visibles TBO, mère 250263801114911
✆ **06 26 32 92 28 72**

58 - VENDS chiots Beauceron, parents extra et visible, nés le 28/12/2010. (réf. 02VB1)
✆ **03 86 30 01 76**
ou 06 60 07 09 90

Chasse-Gibier

07 - Spécialiste lapins Garennes repris parc contrôle sanitaire livraison documentation
✆ **06 82 28 12 19**

26 - Vds Chiots Border collie 2 mois Bon berger Bon gardien IDEN 250269602547559
✆ **04 75 76 01 23**

RICHY MOTOCULTURE
BOBARD
M55 de 1978
896 de 1999
B410 de 1991
889 de 2002
CC72/53 de 1997
817 de 1999
827 de 2002
Têtes de récolte
03 85 33 21 78

VOTRE PETITE ANNONCE EST
URGENTE !
UTILISEZ LA MESSAGERIE ÉLECTRONIQUE*
pa@terres-de-bourgogne.net
Renseignez-vous auprès de
Martine au 03 80 78 90 40
* Annonces acceptées jusqu'au lundi 12h00.
Réglement par carte bancaire uniquement.

UN MOYEN MODERNE ET RAPIDE POUR
TRANSMETTRE VOTRE PETITE ANNONCE*
Terres de Bourgogne
pa@terres-de-bourgogne.net
RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS DE MARTINE AU 03 80 78 90 40
*Paiement par carte bancaire

PETITES ANNONCES — 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 € TTC

❑ **Annonce encadrée : 3,05 € TTC** ❑ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 € TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❑ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 Parution **10 €**
❑ 2 Parutions **15 €**
❑ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 Parution **29 €**
❑ 2 Parutions **43 €**
❑ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❑ 1 parution **17 €** ❑ 2 parutions **26 €** ❑ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Materiels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/Droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Equins
❑ Volailles/Lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOINGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❑ Je joins un chèque de € TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❑ Je règle par CB la somme de € TTC
carte N° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_| / |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
Les Jardins d'Octobre - 4, rue Davout
BP 77409 - 21074 DIJON Cedex
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 19,6 % soit.....€)

CÔTE D'OR

MODIFICATION DE STATUTS

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 24 décembre 2010, les associés ont décidé:
Transférer le siège social de 5 Rue Julie Collin barbier 21121 Fontaine les Dijon à 20 Rue de la Liberté 21000 Dijon
De nommer, à la suite de la démission de Mme Fabienne Doidy, Mme Thérèse Salado Majnoni d'Intignano en qualité de gérante à compter du 1er janvier 2011
Mention sera faite au RCS de Dijon

AL21025270

SARL ORIENT EXPRESS

au capital de 8 000 euros
53 rue Guillaume Tell
21000 Dijon
RCS Dijon 441 993 383

Aux termes d'une AGE en date du 15/12/2010, la collectivité des associés a décidé :
du transfert de siège social à compter du 15/12/2010, à 1 bis rue du Tillot 21000 Dijon, du changement de dénomination sociale à compter du 15/12/2010 à S.R.M, du changement d'activités à compter du 15/12/2010 à Maçonnerie,carrelage, peinture, plaque au plâtre et ravalement. Les articles 2,3, et 4 des statuts seront modifiés au R.C.S de Dijon(21)

AL21025273

FIDAL
Société d'Avocats
17 C rue Alain Savary
25000 Besançon

COVI 21

SARL au capital de 300 000 euros
Siège social
1 bis rue Gay Lussac
21300 Chenôve
RCS Dijon 398 086 892

Il résulte des actes sous seing privé du 3 et 11 janvier 2011 que :
- l'associé unique a décidé, après avoir pris acte de la démission de Monsieur Michel Chwatacs de ses fonctions de président, de nommer en remplacement Monsieur Jean-Claude Bernard, demeurant 1 avenue Denfert Rochereau à Besançon (25000), en qualité de président à compter de ce jour.
- la dénomination sociale a été modifiée pour adopter celle de «Etoile 21 Véhicules industriels», avec effet à compter de ce jour, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :
Dénomination
Ancienne mention : COVI 21
Nouvelle mention : ETOILE 21 Véhicules industriels
Les statuts de la société ont été refondus en conséquence.
Pour avis

AL21025278

Didier Nourissat, Hugues Misserey, Ivan Striffling et Maël Viard,
notaires associés
Siège social : Dijon (Côte d'Or)
23, rue Buffon
RCS 316 722 883 Dijon

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire de la société Civile Professionnelle « Didier Nourissat, Hugues Misserey, Ivan Striffling et Maël Viard» en date du 06/12/2010, il a été décidé de :
Accepter la démission de Me Patrick Nourissat en qualité de cogérant suite à l'arrêté de Madame le garde des sceaux en date du 05/11/2010 et de nommer en qualité de nouveau cogérant : Maître Maël Viard à compter du 06/12/2010
De modifier la raison sociale de la société qui est désormais : «Didier Nourissat, Hugues Misserey, Ivan Striffling et Maël Viard, notaires associés» d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial.
Les articles des statuts ont été modifiés en conséquence.
La gérance.

AL21025290

CHANGEMENT DE NOM

M. BRUN (Rodolphe) né le 25 avril 1981 à Chenôve (Côte D'or), demeurant 44 rue Verrerie à Dijon (Côte D'or) dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de : PIDOUX de la Maduère.

AL21025261

M. BRUN (Jean Pierre, Michel, Georges) né le 15 mai 1946 à Pontarlier (DOUBS), demeurant 31 Grande Rue à Mirebeau (Côte d'Or) dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de : PIDOUX de la MADUÈRE.

AL21025283

AVIS DE CONSTITUTION

TRANSPORT SIMON

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 10 rue des Chenevary
21300 Chenôve

Aux termes d' un acte sous seing privé en date à Chenôve du 21 décembre 2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : TRANSPORT SIMON
Siège social :10 rue des Chenevary 21300 Chenôve
Objet social :Les activités de transport de marchandises avec des véhicules de moins de 3.5 tonnes et/ou les activités de locations de véhicules de moins de 3.5 tonnes avec ou sans chauffeur.
Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 10 000 euros
Gérance : Monsieur Joël Simon, demeurant 10 rue des Chenevary 21300 Chenôve, assure la gérance.
Immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés de Dijon.
Pour avis, la gérance

AL21025269

Aux termes d'un acte SSP en date du 5 janvier 2011 il a été constitué une société
Dénomination sociale :
CLOS PARADIS
Siège social : 9, Rue Paradis, 21200 Beaune
Forme : SARL
Nom commercial : TASTE BURGUNDY, GOUTEZ LA BOURGOGNE
Capital : 10000 €
Objet social : Formation oenologie, vente vins
Gérance : Mademoiselle Tania-Cristina Otel, 13, Place au Beurre, 21200 Beaune, 21200 Beaune
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Dijon

AL21025280

Aux termes d'un acte SSP en date à Dijon du 31/12/2010, il a été constitué la société ci-après :
Forme : SAS
Dénomination : RH STRATEGIE
Siège : 3 rue de Talant 21000 Dijon
Durée : 99 ans
Capital : 1 000 €
Objet : gestion des paies et déclarations sociales, des contrats de travail, des procédures de licenciement et contentieux, audit social, formations dans le domaine de la gestion du personnel, secrétariat et gestion administrative
Agrément : requis sauf entre associés
Président : Danielle GENELOT, 18 route de Marey 21700 Villiers la Faye
Immatriculation RCS Dijon
Pour avis
La Présidente

AL21025288

CESSATION DE GARANTIE

COVEA CAUTION SA

Société anonyme au capital de 3 200 000 €
Régie par le code des assurances dont le siège social est 10 boulevard Marie et Alexandre Oyon, 72013 Le Mans cedex 2 immatriculée au RCS Le Mans B 377 581 079

Informe qu'elle dénonce la garantie financière légale de 34 525 € ayant couru selon la dernière attestation de garantie jusqu'au 31/12/2010 délivrée à Transdev Pays d'Or, 26 Rue du Bouchet, 21067 Dijon et représentée par monsieur Horvat Jean Marc, RCS 389 589 755 au titre de son activité de transporteurs routiers de voyageurs, ce, en vertu des dispositions de la loi d'application réglementant la profession.
La garantie de Covea Caution SA cessera trois jours francs suivant la publication de la présente annonce.
Les créances, s'il en existe, devront être produites au siège social de Covea Caution SA pendant un délai de trois mois à compter du présent avis.

AL21025277

ADDITIF

Additif à l'annonce n°AL 21262222 parue dans Terres de Bourgogne du 02/07/10, il est précisé que le prix définitif de cession du fonds de commerce exploitée par la Sté Le Toit Bourguignon, SA coopérative de production d'HLM au profit de la SAS Foncia Marchand - TBI a été fixé 383 687,97 €, par ASSP en date du 11/10/10, enregistré au SIE de Dijon Nord, le 31/12/10, bord. n°2010/1831, case n°17.
Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi au siège du fonds pour la validité et pour la correspondance à l'adresse du séquestre - Maître Bruno Espérandieu sis à Dijon (21) - 14, Rue Pasteur.

AL21025285

MODIFICATION DE CAPITAL

SELARL FREDERIC DENIS

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée
au capital de 50.000 euros
Siège social : 2 bis, rue du Colonel Redoutey
21 130 Auxonne
494 671 167 RCS Dijon

Par une décision de l'associé unique du 9 décembre 2010, le capital a été augmenté de 100.000 euros, pour être porté à 150.000 euros, par incorporation de réserves. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. Mention au RCS de Dijon

AL21025131

GEGOUT & Associés
Avocats
CS 60 160
13 Allée de Longchamp
54602 Villers-les-Nancy Cedex
Tél. : 03-83-44-27-27

REKCOTS

S.A.S. au capital de 280 600 €
Route Départementale 115 J
21700 Villers la Faye
403 449 154 R.C.S. Dijon

Aux termes de l'Assemblée générale en date du 30/09/2010 et de la décision du président en date du 20/10/2010, le capital social a été réduit d'une somme de 22 936 € pour être ramené à 257 664 € par voie de remboursement et d'annulation de 94 actions.
Aux termes d'une décision unanime des associés en date du 30/10/2010 et des décisions du président en date du 10/11/2010, le capital social a été augmenté d'une somme de 12 200 € pour être porté à 269 864 €.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis.

AL21025287

TRANSFERT DE SIÈGE

SARL GEODIAG

SARL au capital de 100 €
Siège social :
5 Rue Malrtaux, 21000 Dijon
522 663 996 RCS Dijon

L'AGE du 01/10/2010 a décidé de transférer le siège social de la société au 152 Route de Lyon, 71000 Mâcon, à compter du 01/10/2010
Radiation au RCS de DIJON et réimmatriculation au RCS de Mâcon

AL21025281

ALDARIA

EURL au capital de 1000 €
Siège social :
Le Bourg, 15170 Chalinargues
510957582 RCS Aurillac

L'AGE du 03/01/2011 a décidé de transférer le siège social de la société au 4 Cours François Blondeau, 21190 Volnay, à compter du 04/01/2011
Gérance : Valcauda Stéphane 9 rue Albert Schweitzer 21800 Quétigny
Radiation au RCS de Aurillac et réimmatriculation au RCS de Dijon

AL21025282

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

EARL DU MONTROND

Société civile
21210 La Motte Ternant
Au capital de 44 210.21 €
408 278 190 RCS Dijon

Par jugement du Tribunal de Grande Instance de Dijon rendu le 4 septembre 2009, confirmé en appel par la Cour d'appel de Dijon par un arrêt en date du 5 octobre 2010, devenu définitif depuis, Madame Parisot Monique a été révoquée judiciairement de ses fonctions de gérante de l'EARL du Montrond.
En conséquence, Madame Parisot Monique à compter rétroactivement du 05 octobre 2010, n'est plus gérante de la société sus mentionnée.
Pour avis, le gérant

AL21025160

VENTE

COMMUNE DE MEURSANGES

VENTE DE PEUPLIERS
CAHIER DES CHARGES

Il sera procédé le lundi 14 Février 2011 à 14 heures 30 à la Mairie de MEURSANGES à une vente de peupliers sur pieds :
Vente en deux lots de peupliers sur pieds
- 1er Lot à LABORDE AU CHATEAU : 132 peupliers
- 2ème Lot à BOURGUIGNON : 101 peupliers
- 3ème Lot à BOURGUIGNON : 127 peupliers
- 4ème Lot à MEURSANGES : 60 peupliers
- 5ème Lot à PLEUVEY : 36 peupliers
- 6ème Lot à AIGNAY : 27 peupliers

Le cahier des charges est à retirer en mairie les lundis et jeudis de 17h à 19h.

AL21025286

NIÈVRE

MODIFICATION DE STATUTS

S.A.R.L. LA TOUR DE PIZZ

Société A Responsabilité Limitée
au Capital de 7 622.45 €
Siège Social : 27 Rue du Docteur Duret
58110,Châtillon en Bazois
R.C.S. Nevers B 419 660 428

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 23/12/2010, il résulte que:
- la dénomination sociale a été modifiée et devient LE PREAU à compter du 01/01/2011. En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié comme suit :
Ancienne mention
SARL LA TOUR DE PIZZ
Nouvelle mention
LE PREAU
- Nommer en qualité de gérant M. Adenot Ghislain demeurant Les Essertis - 58110-Châtillon en Bazois, à compter du 01/01/2011, en remplacement de Mme Jouanin née Bidault Marie-José.
Mention sera faite au RCS de Nevers. Pour avis, la Gérance.

AL58025177

SOFIRAL
12, Rue Lamartine - 58000 Nevers

M.D. ART CONCEPT

SARL au capital de 7 622,45 €
Siège social: Le Moulin de la Forge
58500 Surgy
RCS Nevers 411 503 253

Aux termes d'une délibération en date du 01.01.2011, l'assemblée générale extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social de la manière suivante:
- conception, création et vente de tous produits de beauté et cosmétiques,
- conception, création et vente de tous articles et accessoires de mode,
- conception, création, fabrication, vente de tous articles associés aux reliquaires, urnes funéraires, bijoux, objets publicitaires, pierres précieuses et perles imitation, fleurs et objets en inclusion.
L'article 2 des statuts sera modifié en conséquence.
Pour avis

AL58025213

GAEC MICHOT BERNARD ET FABRICE

Sainte Baudière - 58180 Marzy
Au capital de 158 300 €
RCS Nevers - 380 196 477

Par effet d'un acte sous seing privé en date du 20 décembre 2010 ont été prises les résolutions suivantes :
- Transformation du GAEC en EARL prenant effet le 31 décembre 2010 et disposant des caractéristiques suivantes :
Forme : Société Civile à Responsabilité Limitée
Objet : activités réputées agricoles
Dénomination Sociale : EARL Fabrice MICHOT
Siège Social : Sainte Baudière - 58180 Marzy
Gérant : Monsieur Fabrice Michot
Capital Social : 158 300 €
Durée : 99 ans à compter du 18 décembre 1990.
Immatriculation : La société fera l'objet d'une modification au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers
Pour avis,
La gérance

AL58025218

TRIBUNAUX DE COMMERCE

Par jugement en date du 25/11/2010, le tribunal de commerce de Caen, a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de:
AGENCE DE LA PROTECTION DE L'HABITAT CENTRE
91, Avenue Louis Coudant - 58340 Cercy la Tour
RCS: 453 931 149
Le greffier

AL58025204

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

SCP J.P Jacob et C.Théveny
Notaires Associés
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 Cosne Cours sur Loire

Suivant acte reçu par Me Jean-Paul Jacob, Notaire à Cosne Cours sur Loire le 29 décembre 2010,
Monsieur Daniel Ernest RIARD, retraité, et Mme Martine Marie Madeleine LEPOUTRE, retraitée, son épouse, demeurant à Suilly la Tour (Nièvre) «Champcelée»,
Mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la Mairie de Paris (19è arrondissement) le 17 juin 1972,
Ont adopté pour l'avenir, le régime de la Communauté Universelle.
Les oppositions pourront être faite dans un délai de trois mois à compter de la présente insertion et devront être notifiées, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice, à Me Jean-Paul Jacob, Notaire associé de la SCP J.P Jacob et C.Théveny à Cosne Cours sur Loire.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance.
Pour insertion
Me Jean-Paul JACOB, Notaire

AL58025216

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 23/12/2010, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :
LES ESSERTIS
Objet social : l'acquisition, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous murs commerciaux et/ou d'habitation et, généralement, toutes opérations quelconques se rattachant à cet objet
Siège social : Les Essertis, 58110 Chougny
Capital : 2 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers
Gérance : M. Adenot Ghislain, demeurant Les Essertis, 58110 Chougny
Clause d'agrément : Cession libre entre associés. Soumise à agrément dans les autres cas.
Pour avis et mention, le gérant.

AL58025178

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

Par jugement en date du 05/01/2011, le tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de:
VOLCAN (SARL)
13, Rue Francis Garnier - 58000 Nevers
RCS: 441 358 157
Le greffier

AL58025205

Par jugement en date du 05/01/2011, le tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de:
GRAILLOT DANIEL
ZI de Villemenant - BP 18 - 58130 Guerigny
RCS: 320 506 835
Le greffier

AL58025206

Par jugement en date du 05/01/2011, le tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de:
BONNET ROBERT MAURICE
Av. Général de Gaulle - 13 et 15 Rue de Vertpré - 58000 Nevers
RCS: 320 583 206
Le greffier

AL58025207

Par jugement en date du 05/01/2011, le tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de:
GRâGOIRE SARL (SARLU)
Rue Saint-Symphorien - Le Petit Oisy - 58500 Oisy
RCS: 480 366 509
Le greffier

AL58025208

Par jugement en date du 05/01/2011, le tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de:
PERAGIN BEATRICE
Le Bourg - 58400 Narcy
RCS: 495 320 038
Le greffier

AL58025209

• sur le site
www.infogreffe.fr
• par minitel
3617 Infogreffe*
• par téléphone
0 899 70 22 22**
* 0,02 € + 0,86 € TTC/mn
** 1,349 € TTC/appel + 0,337 € TTC/mn
INFOGREFFE
Les Greffes des Tribunaux de Commerce
L'Information Légale sur les Entreprises.

Par jugement en date du 05/01/2011, le tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de:
SHOPPING SCOOTER (SARL)
6, Impasse de la Boullerie - 58000 Nevers
RCS: 441 663 382
Le greffier

AL58025210

Par jugement en date du 05/01/2011, le tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de:
LANNEAU Maurice
3, Rue Daniel Petit - 58160 Imphy
RM 58: 498 373 422
Le greffier

AL58025211

Par jugement en date du 05/01/2011, le tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour extinction du passif de:
MARTIN Catherine
Le Bourg - 58310 Dampierre sous Bouhy
RM 58: 378 177 422
Le greffier

AL58025212

Par jugement en date du 05/01/2011, le tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de:
LAVAUT Rémy
4, Rue du Parc - 58600 Fourchambault
RM 58: 327 101 713
Le greffier

AL58025215

Aux termes d'un acte SSP en date à St Eloi du 23/12/2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:
Forme sociale: Société civile immobilière
Dénomination sociale: Société Foncière d'Investissement et de Développement SFID
Siège social: Le Cholet, 58000 Saint Eloi
Objet social: L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles.
Durée de la société: 99 ans
Capital social: 1 148 280 €
Gérance: Mr François-Olivier Boyer demeurant Le Cholet 58000 Saint Eloi.
Immatriculation de la société au RCS de Nevers.

AL58025220

EARL DENIZOT

Au capital de 123.500 €
Ferrière - 58410 Entrains sur Nohain
Par acte sous seing privé, il a été procédé à la création de la société EARL DENIZOT prenant effet au 1er décembre 2010 et disposant des caractéristiques suivantes :
Forme : Société Civile à Responsabilité Limitée
Objet : activités réputées agricoles
Dénomination Sociale : EARL DENIZOT
Siège Social : Ferrière - 58410 Entrains sur Nohain
ASSOCIES : M. et Mme Denizot Christian et Corinne - Ferrière - 58410 Entrains sur Nohain
Gérant : M. Denizot Christian
Capital social : 123.500 € représentatives de biens mobiliers de communauté
Durée : 99 ans
Immatriculation : La société sera immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers
Pour avis, les fondateurs

AL58025181

Aux termes d'un acte sous sein privé en date du 03 Janvier 2011 il a été constitué une société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : SARL L'Art de l'ombre
Capital : 1000 Euros **siège** : La corvée 58170 Chiddes
Objet : Prestation technique dans l'organisation de spectacle et location matériel son et lumières 50 Années à compter de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés.
M.Quenehem Frédéric demeurant à la corvée 58170 Chiddes est désigné en qualité de gérant à durée indéterminée.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu par le greffe du tribunal de commerce de Nevers.

AL58025182

EARL DERRUETTE GEORGES

Au capital de 140.700 €
12 Rue du Château - 58420 Brinon/Beuvron

Par acte sous seing privé, il a été procédé à la création de la société EARL DERRUETTE Georges prenant effet au 30 novembre 2010 et disposant des caractéristiques suivantes :
Forme : Société civile à responsabilité limitée
Objet : activités réputées agricoles
Dénomination sociale : EARL DERRUETTE Georges
Siège social : 12 Rue du Château - 58420 Brinon/Beuvron
Associé gérant : M. Derruette Georges, demeurant 12 Rue du Château
- 58420 Brinon/Beuvron
Capital social : 140.700 € représentant des apports de biens mobiliers propres
Durée : 99 ans
Immatriculation : La société sera immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers
Pour avis, les fondateurs

AL58025219

SCEA FERME DES DESRUES

Capital de 9 000 €
Domaine des Desrues - 58390 Dornes

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er janvier 2011, il a été constitué une société civile dont les caractéristiques sont :
Dénomination sociale : SCEA Ferme des Desrues
Forme : Société civile
Capital : 9 000 €
Siège : Domaine des Desrues - 58390 Dornes
Objet : activités de production agricole et activités équestres
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS
Apports :
- apports en numéraire : 1 300 €
- apports en nature : 22 600 €
ASSOCIES tenus indéfiniment et conjointement des dettes sociales : M. Gilbert CHAMPAGNE, Mme Nadine GATIGNON et Mlle Lucile CHAMPAGNE demeurant Domaine des Desrues - 58390 Dornes
Gérante : Mme Nadine GATIGNON demeurant Domaine des Desrues - 58390 Dornes
La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de Nevers.
Pour avis et mention,
La gérance

AL58025223

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE TROIS VEVRES

Conformément à l'arrêté de M. le maire du 16 décembre 2010, une enquête publique aura lieu, en mairie, du 8 janvier au 14 février 2011 sur le projet de la carte communale.
M. ROMEYER, commissaire enquêteur, recevra samedi 8 janvier et jeudi 3 février 2011 de 9 h à 12 h et jeudi 20 janvier et lundi 14 février 2011 de 15 h à 17 h.
Pendant la durée de l'enquête les observations sur le projet d'élaboration de la carte communale pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé à la mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse du lieu où se déroule l,Aòenquête publique.
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.

AL58025159

DISSOLUTION LIQUIDATION

JEANNOT FREDERIC

Société à responsabilité limitée
au capital de 15 244,90 euros
Siège social
40, route de Nevers
58120 CHATEAU CHINON
R.C.S. 410 108 666

L'assemblée générale extraordinaire des associés, en date du 20 juin 2010, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires. La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci.
Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés a été fixé 6 rue Saint Christophe, 58120 Château Chinon.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Jeannot Frédéric demeurant 6 rue Saint-Christophe, 58120 Château-Chinon lui conférant les pouvoirs les plus étendus, sous réserve, de ceux exclusivement réservés par la loi à la collectivité des associés, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Nevers en annexe au registre du commerce et des sociétés.

AL58025142

Tél : **03 80 78 90 42**
Fax: **03 80 70 08 02**
Mail : **legales@terres-de-bourgogne.net**

GAEC DU MORO

Domaine Moro - 58110 BRINAY
Au capital de 94 050 €
RCS Nevers - 303 815 641
Siège liquidation : 8 Lotissement St Léonard - 58800 Corbigny

L'assemblée générale des associés réunie le 31 décembre 2010 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion et décharge du mandat de Mrs Alain et Bernard Milliet, co-liquidateurs, Domaine du Moro - 58110 Brinay, liquidateurs,
et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de la liquidation ont été déposés au Greffe du tribunal de Commerce de Nevers.
Pour avis, les liquidateurs

AL58025217

POMMA ELECTRICITE

SARL au capital de 4500 €
Siège social:
lieu dit : les crisenons, 58210 Oudan
529145211 RCS Nevers

L'AGE du 04/01/2011 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 04/01/2011, nommé en qualité de liquidateur M Poma patrick, demeurant 1 place de la chevée, 95400 villiers le bel, et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur
Modification au RCS de Nevers

AL58025221

LCM NEVERS

Société à responsabilité limitée
au capital de 9 000 euros
Siège social : 51, Boulevard du Grand Pré des Bordes
58000 Nevers
489 600 585 RCS Nevers

Aux termes d'une délibération en date du 29 décembre 2010, l'assemblée générale extraordinaire de la Société MDA DISTRIBUTION, société absorbante, Société par actions simplifiée au capital de 200 000 euros, ayant son siège social à Route de Lyon ZAC Les Cerisiers 69380 Lozanne, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 332 470 244 RCS Villefranche-Tarare, a approuvé le projet de fusion établi le 8 novembre 2010 avec la société LCM NEVERS, société absorbée, les apports effectués et leur évaluation.
La Société MDA DISTRIBUTION, absorbante, étant propriétaire de la totalité des parts émises par la Société LCM NEVERS, absorbée, depuis une date antérieure à celle du dépôt du projet de fusion au greffe du tribunal de commerce de Grenoble, la Société LCM NEVERS, absorbée, a été dissoute sans liquidation du seul fait de la réalisation définitive de la fusion, avec effet rétroactif au 1er juin 2010.
Pour avis, le représentant légal

AL58025222

MODIFICATION DE CAPITAL

EURL DELBOVE-MARCILLAC

Au capital de 1 000 euros
Siège social :
28 rue du commerce
58330 Saint Saulge

Par assemblée générale extraordinaire en date du 08/12/2010, l'associée unique a décidé d'augmenter le capital de quinze mille euros (15 000€) par incorporation de son compte courant.
Le capital social est fixé à la somme de seize mille euros (16 000€).Il est divisé en 160 parts de 100 € chacune, libérées comme il a été dit ci-dessus.

AL58025201

NON DISSOLUTION

SOFIRAL
12, Rue Lamartine - 58000 Nevers

UNE ETOILE AU FIRMAMENT

SARL au capital de 8 000 Euros
Le Moulin de la Forge - 58500 Surgy
RCS Nevers 504 352 436

Aux termes d'une délibération en date du 30.10.2010, l'assemblée générale extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.
Pour avis,
La gérance

AL58025214

NOMINATION

FIDAL **Société d'avocats**
41, bd du Pré Plantin - 58000 Nevers

LIBAULT S.A.

SA au capital de 100 000 euros
Siège social: 28, Rue de la Rotonde
58000 Nevers
711 880 229 RCS Nevers

Il résulte des délibérations du conseil d'administration des 18 décembre 2010 et 03 janvier 2011, les mentions ci-après à publier:
Ancienne mention:
Président directeur général
M. Pierre Chamon
Dt 28, rue de la Rotonde - 58000 Nevers
Nouvelles mentions
Présidente directrice générale
Mme Michèle Chamon

SAFER de Bourgogne

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA NIÈVRE

Appel à Candidatures
La SAFER de BOURGOGNE (département 58)
se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Cmne de Decize (AA 10/112)
Domaine de St Maurice
Terres-Prés-Sols (bâtiments habitation et exploitation):
72 ha 78 a 49 ca
- Champs du pavillon: BO-69-70-71-72-73 - Des feuillats: BO-63 - Grandes pendelles: BO-5 - La tuilerie: BO-15 - Le carpel: BO-26-27 - Le faubourg d allier: AE-493 - Petites pendelles: BO-14-168[13]-169[12]
- Pres du moulin: BO-24-25-178[23] - Saint maurice: BN-133[70]-174[44]-184[71]BO-35-62-64-65-66-67-181[61](*) - Sainte marie: BN-1-122[107]-123[108] - Varennes de besne: BO-9-10-11
Cmne de St Parize en Viry (AA 11/001)
Terres-Prés:
20 ha 01 a 78 ca
- Le patouillon: B-12-333[11]-335[9] - Le paturail du lattay: B-328[14]-331[14] - Les champs des poissons: B-5
Et, par extension, Cmne de DORNES:
8 ha 09 a 74 ca
- Champs late: D-5-378[4]-452[2]-454[3]
Cmne de Gacogne (AA 11/003)
Prés:
22 a 50 ca
- Les prapions: C-839
Cmne de Saiint Eloi (AA 10/ 108)
Terres, Prés- Sols (Hangar):
10 ha 44 a 59 ca
- Champ cholet: BB-24[11](A)-24[11](B)-26[12] - L ecorche boeuf: BB-20[8]-22[9]
Cmne de St Gratien Savigny (AA 11/005)
Prés:
15 ha 00 a 00 ca
- Champ des chaumes: C-102[31] - Champ des riaux: C-105[32]
Cmne de St-Sulpice (AA 11/002)
Terres-Prés, Biens loués sur la totalité:
4 ha 30 a 32 ca
Champs des granges: E-205 - L arbrisseau: E-233-234-235-236-237-239-240-241 - Le dessiert: E-257 - Les champs de crileux: E-20-21 - Les fagouts: F-114-115-120-121
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 31/12/2011 à Safer de Bourgogne, 6, rue du Ravelin, 58000 Nevers , Tél. 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL58025225

Dt 28, rue de la Rotonde - 58000 Nevers
Directeur général délégué
M. Pierre Chamon
Dt 28, rue de la Rotonde - 58000 Nevers
Pour avis, le conseil d'administration

AL58025203

DÉMISSION

S.A.R.L. «CENTRE DE PROTECTION DE L'HABITAT NIVERNAIS» "C.P.H.N."

Société A Responsabilité Limitée
au Capital de 7 622.45 €
Siège Social : 22 Rue de la Main de Fer
58200 Cosne Cours Sur Loire
R.C.S. Nevers B 383 808 250

Les associés réunis en A.G.E. le 23/12/2010 prennent acte de la démission de M. Claudel Denis en qualité de cogérant à compter du 31/12/2010.
Mention sera faite au RCS de Nevers. Pour avis, la Gérance.

AL58025175

DÉLIBÉRATION

FIDAL **Société d'avocat**
41, Bd du Pré Plantin - 58000 Nevers

CIA IMPRIMERIE

SA au capital de 138 160 €
Siège social: ZI - 58320 Pougues les Eaux
404 816 712 RCS Nevers

Il résulte des délibérations du conseil d'administration du 03 janvier 2011 que M. Jacques Fauchille, dt 1447 av. de la Paix, 58600 Garchizy, a été désigné directeur général délégué de la société.
Pour avis, le PDG, Arnaud Fauchille

AL58025202

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCP Chevillon-Vetter-Vincent
notaires associés
3, Route de Seurre,
21208 Beaune cedex

MODIFICATION STATUTAIRE

Suivant acte reçu par Me Gérard Vetter les 17 et 21 décembre 2010 a été constatée la modification suivante des statuts de la société Société Civile Immobilière d'Etteveaux au capital de 36 936 € dont le siège social est au Château d'Etteveaux commune de Poil (Nièvre) Siren n° 412 186 074:
Ancienne mention article 20:
Monsieur Hervé de Bodin de Galembert est nommé gérant de ladite société pour une durée illimitée
Nouvelle mention article 20:
Monsieur Charles Henri Marie Joseph de Bodin de Galembert demeurant 2 Place Saint Gilles à Pierres (28130) est nommé gérant de ladite société pour une durée illimitée.
Pour avis,
Le notaire

AL58025284

CESSION

SCP J.P JACOB et C.THEVENY
Notaires associés
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 Cosne Cours sur Loire

Suivant acte reçu par Me Denis Bloin, Notaire au sein de la SCP J.P Jacob et C.Théveny, Notaires Associés à Cosne Cours sur Loire, le 4 janvier 2011, enregistré à Nevers le 6/1/2011 bord n° 2011/11 Case n° 1, extrait 15,
La SARL ROBIN, au capital de 38.112,25 euros dont le siège est à Cosne Cours sur Loire (Nièvre) 9 rue du Commerce, identifiée au SIREN sous le n° 334315066 et immatriculée au RCS de Nevers,
A Vendu à :
La Société dénommée «BEAUTY SUCCESS» société par actions simplifiée au capital de 19.200 euros dont le siège social est à Marsac-sur-L'Isle (24430) 21 avenue du Château, identifiée au SIREN sous le n° 311889877, immatriculée au RCS de Périgueux.
Un fonds de commerce de Parfumerie, Esthétique, Orthopédie, Produits Chimiques, Soins Esthétiques, Droguerie, Herboristerie, exploité à Cosne Cours sur Loire (Nièvre) 7 rue du Commerce, lui appartenant, connu sous le nom commercial «BEAUTY SUCCESS», et pour lequel le cédant est immatriculé au RCS de Nevers sous le n° 334315066,
Ensemble tous les éléments corporels et incorporels en dépendant.
Moyennant le prix ppal de 800 000 Euros.
L'entrée en jouissance a été fixée au 1er janvier 2011.
Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues en la SCP J.P Jacob et C.Théveny, Notaires associés à Cosne Cours sur Loire, 14 rue du Maréchal Leclerc, domicile élu par acte extra-judiciaire, dans les 10 jours de la dernière en date des insertions légales.
Pour unique insertion
Me BLOIN, Notaire.

AL58025224

SCP J.P JACOB et C.THEVENY
Notaires Associés
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 Cosne Cours sur Loire

Suivant acte reçu par Me C.Théveny, Notaire Associé à Cosne Cours sur Loire (Nièvre) le 29/12/2010, enregistré à Nevers le 6/1/2011 bord n° 2011/8, Case n° 1, extrait n° 10,
La SARL ALENA, au capital de 7.500 euros dont le siège est à Cosne Cours sur Loire (Nièvre) 4 rue St Agnan, identifiée au SIREN sous le n° 449 290 659 et immatriculée au RCS de Nevers,
a vendu à :
La SARL CIMENDAG, Société à Responsabilité Limitée au capital de 5.000 euros dont le siège est à Cosne Cours sur Loire (Nièvre) 4 rue St Agnan, identifiée au SIREN sous le n° 529 110 181, et immatriculée au RCS de Nevers, un fonds de commerce de «Restauration rapide, pizza à emporter et sur place, livraison à domicile, toutes restaurations», exploité à Cosne Cours sur Loire(Nièvre) 4 rue St Agnan, lui appartenant connu sous le nom commercial «PIZZA PLAZZA», et pour lequel le cédant est immatriculé au RCS de Nevers sous le n° 449 290 659.
L'entrée en jouissance est fixée au 29/12/2010.
Moyennant le prix ppal de 65.000 Euros.
Ensemble tous les éléments corporels et incorporels en dépendant.
Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues en la SCP J.P Jacob et C.Théveny, Notaires associés à Cosne Cours sur Loire (Nièvre) 14 rue du Maréchal Leclerc, domicile élu, par acte extra-judiciaire, dans les 10 jours de la dernière en date des insertions légales.
Pour unique insertion
Me Théveny, Notaire.

AL58025226

YONNE

MODIFICATION DE STATUTS

EARL MARC ET JACQUELINE SCHALLER

Société civile au capital
de 118 500 euros
Siège social
42 rue de Vaucharmes 89800 Préhy
351 990 213 RCS Auxerre

L'assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 2010 a décidé de modifier la dénomination sociale de la société, celle-ci étant à compter de cette date dénommée «Domaine Schaller».
Cette assemblée a également pris acte de la démission de M. Marc Schaller de ses fonctions de gérant, et a nommé Mme Carole Schaller, demeurant à Préhy (Yonne), 40 rue de Vaucharmes, pour le remplacer dans les dites fonctions.
Pour avis, la gérance

AL89022956

Sci Les Jardins des Moulins, au capital de 2000 F, dont le siège social est 29 rue des Célestins 89100 Sens, immatriculée au RCS de Sens sous le n° 428 609 978, par délibération du 04 mai 2001, l'assemblée des associés a transféré le siège social au 29 rue Gaston Perrot 89100 Sens.
Et par décision collective des associés du 04 mai 2001, Melle Laly Valérie demeurant 2 chemin de la Louvetière 08000 Charleville Mézières, a été désigné en qualité de Gérante, e, remplacement de Mr De Man Jean François. Les fonctions du nouveau gérant prennent effet à compter du 04 mai 2001 et pour une durée de 50 ans.
L'inscription modificative au RCS sera requise au Greffe du Tribunal de commerce de Sens, où le dépôt sera effectué.
Pour insertion,
La gérante

AL89022984

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Emmanuel Arnaud, notaire associé à Sens (Yonne), 28 avenue Georges Pompidou, le 6 janvier 2011, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec attribution intégrale au conjoint survivant en cas de dissolution par décès, par:
Monsieur Daniel Dubois, retraité, et madame Silvette Lilianne Maréchal, retraitée, son épouse, demeurant à Sens (89100), 42 rue du 89ème régiment d'infanterie.
Monsieur Dubois, né à Sens (89100) le 7 juillet 1945.
Madame Maréchal, née à Sergines (89140), le 30 mai 1946.
Jusqu'alors mariés sous le régime de la communauté de biens acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à Sergines (89140), le 25 février 1967.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion,
Le notaire

AL89022990

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 3 janvier 2011 il a été constitué une société
Dénomination sociale :
BATI-GEST
Siège social : 19 boulevard du pont Neuf, ZI des Sablons, 89100 Sens
Forme : SARL
Nom commercial : BATI-GEST
Capital : 100 €
Objet social : Gestion administrative, comptable et secrétariat, domiciliation.
Gérance : Monsieur Yunus Denden, 24 rue des celliers, 89100 Saint Martin du Tertre
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens

AL89022975

Seutet Avocats
35, rue de Louis Broglie
21000 Dijon

SARL UNIPERSONNELLE PVI

Capital social : 40.000 €
Siège social : 7 bis avenue de Chablis
89144 Ligny le Châtel

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 06/01/2011, il a été constitué une société à responsabilité limitée aux caractéristiques suivantes:
Dénomination : PVI
Capital : 40.000 € divisés en 400 parts de 10€ chacune, entièrement souscrites et libérées
Siège : 7 bis avenue de Chablis, 89144 Ligny le Châtel
Objet :Prise de participation dans toute entreprise ou société, gestion de ces participations, assistance aux sociétés de son groupe, conseil aux entreprises ; participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements.
Durée :99 années
Gérant :Monsieur Fabrice Lefévre demeurant 7 bis avenue de Chablis, 89144 Ligny le Châtel
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.
La Gérance.

AL89022976

Suivant acte sous seing privé en date du 4 janvier 2011, a été constituée la société coopérative d'utilisation de matériel agricole dénommée «CUMA CUMAPY».
Son siège social est établi chez Claude Mardellat, route du Bois de Vaulamoy, La Chapelle Champigny 89340 Champigny-sur-Yonne.
Elle sera immatriculée au greffe du tribunal de commerce de Sens.
Le président

AL89022978

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SARL Savignard
Forme : Société à responsabilité limitée
Siège social : 12 rue Auguste Renoir 89140 Pont sur Yonne
Objet : boucherie ambulante
Durée : 99 ans
Capital : 1 500 euros
Gérance : M. Eric Savignard, 12 rue Auguste Renoir 89140 Pont sur Yonne
Immatriculation : au RCS de Sens

AL89022980

Par acte SSP du 25/10/2010, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes.
Dénomination :
MAM
Objet social : Communication Publicité et Négoce de tous Produits non Réglementés
Siège social :
19 Boulevard du Pont Neuf, Zi Les Sablons, 89100 Sens
Capital : 8000 €
Durée : 99 ans
Gérance : Mr Blas Navarro Crémades demeurant au 42B Rue Marx Dormoy 75018 Paris
Immatriculation au RCS de Sens

AL89022982

J.J.P.

Société à responsabilité limitée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 38 Hameau de Courboissy
89120 Charny

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Charny du 7 janvier 2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée,
Dénomination sociale : J.J.P.,
Siège social : 38 Hameau de Courboissy, 89120 CHARNY,
Objet social : Toutes prises de participations dans toutes sociétés ou entreprises industrielles, commerciales, financières ou immobilières, la gestion, l'achat, la vente de ces participations.
Toutes prestations de services et conseils notamment en matière administrative, commerciale, financière, informatique, d'organisation et de gestion, en matière technique, de contrôle qualité…,
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,
Capital social : 50 000 euros,
Gérance : Monsieur Jean-Jacques Pineau, demeurant 38, Hameau de Courboissy 89120 Charny, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Sens.
Pour avis
La Gérance

AL89022985

Cabinet Jacques Bret
Avocats
62 rue de Bonnel
69003 Lyon

Avis est donné de la constitution sans apport en nature de la société Imagerie Médicale Avallon Sud-Icaunais
Forme: Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée
Objet: L'exercice de la profession de médecin
Siège: 1, Route de Paris, 89200 Avallon
Durée: 50 ans
Capital: 6 000 Euros
Gérance: Monsieur Jean-Claude André, Domaine de Montgelin - 69620 Saint Laurent D'oing
Madame Jocelyne Chopin, 11 place Vauban, 89200 Avallon
RCS: Auxerre
Pour avis la gérance

AL89022993

IFA-PJ

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : Les Petites Vignes
11 route de Villeneuve
89320 Vaumort

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à SENS du 6 janvier 2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée,
Dénomination sociale : IFA-PJ,
Siège social : Les Petites Vignes - 11 route de Villeneuve, 89320 Vaumort,
Objet social : l'information, la formation et l'accompagnement psychologique et juridique,
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,
Capital social : 1 000 euros,
Gérance : Madame Marie-Claire Hugly, demeurant Les Petites Vignes - 11 route de Villeneuve 89320 Vaumort, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Sens.
Pour avis
La Gérance

AL89023000

Par acte SSP du 01/01/2011, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :
Sarl Bistro de l'Hôtel de Ville
Objet social : restauration rapide snack et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en facilité l'extension ou le développement.
Siège social : 1 place de l'Hôtel de Ville, 89130 Toucy.
Capital : 1.000 €
Durée : 99 ans
Gérant : M. Godart Jean Paul, demeurant 06 rue des Sablons, 89130 Toucy.
Immatriculation au RCS d'Auxerre

AL89023001

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'avis de changement de régime matrimonial paru sous le n° AL 89332637 le 20 Août 2010
(N° 1075 « Terres de Bourgogne »)
Dans l'annonce n° AL 89332637 parue dans le n° 1075 de Terres de Bourgogne du 20 août 2010, relative au changement de régime matrimonial de Monsieur Michel Aoustin et Madame Marie-Thérèse Missilier, il fallait lire **«COMMUNAUTE REDUITE AUX ACQUETS»** et non COMMUNAUTE UNIVERSELLE.
Pour avis

AL89022998

CONVOCATION

Convocation aux Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire

Les associés de la Coopérative agricole des Naisseurs Engraisseurs du Centre Nord et de l'Aube - C.A.N.E.C.A. - sont convoqués le mardi 25 janvier 2011 à 14h30, 7 rue Jules Rimet - 89400 Migennes avec l'ordre du jour suivant:
Ordre du jour assemblée générale ordinaire
1 - Compte rendu d'activité,
2 - Comptes de résultats et bilan,
3 - Rapport du conseil d'administration,
4 - Rapport des commissaires aux comptes,
5 - Renouvellement des administrateurs sortants,
6 - Vote des résolutions
Ordre du jour assemblée générale extraordinaire
1 - Mise à jour des statuts
Le conseil d'administration

AL89022991

CAIAC

Société Coopérative Agricole
Interdépartementale d'Amélioration du Cheptel du Centre et de l'Est.
3 rue Jules Rimet - 89400 Migennes
Agrément n° N1391
RCS Joigny: 778 119 818

ASSEMBLEES DE SECTION
Les adhérents de la coopérative sont convoqués en assemblées générales de section qui auront lieu :
- Jeudi 27 janvier 2011
Auxerre - Tonnerre - Sens, Avallon, Nièvre
Restaurant «Le Mercure» à Appoigny (89) à 10 heures
- Mardi 1er février 2011
Troyes - Brienne, Bar sur Seine
Restaurant «Le Pavé des Halles» 6 av. Tirverts à Pont Ste Marie (10) à 14 heures
- Mercredi 2 février 2011
Gien - Montargis - Cher
Maison de l'Agriculture à Gien (45) à 10 heures
L'ordre du jour :
Information et discussion sur l'ordre du jour à l'assemblée générale plénière ordinaire et extraordinaire du jeudi 17 mars 2011 dont la convocation est ci-dessous,
Élection des représentants de la section à l'assemblée générale plénière ordinaire et extraordinaire du jeudi 17 mars 2011.

ASSEMBLEES GENERALES PLENIERE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
Les délégués élus aux assemblées de section sont convoqués en assemblées générales plénière ordinaire et extraordinaire qui auront lieu le :
Jeudi 17 mars 2011 à 10 h.00
au restaurant "Le Relais du Miel" (45. MORMANT SUR VERNISSON)

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire :
- Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos au 30 septembre 2010,
- Approbation des comptes et constatation de variation du capital social au cours de l'exercice,

- Quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat de l'exercice 2010,
- Rapport général et spécial du commissaire aux comptes,
- Renouvellement du tiers sortant du conseil d'administration,
- Nomination des commissaires aux comptes,
- Indemnité globale du conseil d'administration,
- Pouvoir au président,
- Questions diverses.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire :
- Mise en conformité des statuts avec les statuts types,
- Pouvoir pour formalités.

Les associés ont la faculté à partir du 15ème jour précédant la date fixée pour les assemblées de section de prendre connaissance, au siège social et dans les établissements de la coopérative, des comptes de fin d'exercice, des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes et de la proposition des résolutions.
Le Président du Conseil d'Administration
Michel DELAUNAY

AL89022996

C.E.C.N.A.

Société Coopérative Agricole d'Elevage du Centre Nord et de l'Aube
3 rue Jules Rimet - 89400 Migennes
Agrément n° N223 - N° de RCS : 775 718 356 RCS Sens

CONVOCATION AUX ASSEMBLEES DE SECTION
Les adhérents de la coopérative sont convoqués en assemblées générales de section qui auront lieu :
Jeudi 27 janvier 2011
Auxerre - Tonnerre - Sens - Avallon
Au restaurant «Le Mercure» à Appoigny (89) à 14 heures

Mardi 1er févier 2011
Troyes - Brienne - Bar sur Seine
Au Restaurant «Le Pavé des Halles» , 6 av. Tirverts à Pont Ste Marie (10) à 10 heures

Mercredi 2 février 2011
Gien - Montargis - Cher
Maison de l'Agriculture : rue Gutenberg à Gien (45) à 14 heures

Vendredi 4 février 2011
Nièvre
Salle Pierre Roblin 1er étage à la Mairie de Varzy (58) à 10 heures

Vendredi 18 février 2011 à 10 heures
Seine et Marne
Ferme Auberge de la Recette (M. DUFOUR) à √âchouboulains (77) à 10 heures

L'ordre du jour :
Information et discussion sur l'ordre du jour des assemblées générales plénières ordinaire et extraordinaire du jeudi 17 mars 2011 dont la convocation est ci-dessous,
√élection des représentants de la section aux assemblées générales plénières ordinaire et extraordinaire du jeudi 17 mars 2011.

CONVOCATION AUX ASSEMBLEES GENERALES PLENIERES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

Les délégués élus aux assemblées de section sont convoqués en assemblées générales plénières ordinaire et extraordinaire qui auront lieu le :
Jeudi 17 mars 2011 à 10 heures
Restaurant « Le Relais du Miel» 45. MORMANT SUR VERNISSON
Ordre du jour :
Assemblée Générale Plénière Ordinaire
- Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2009/2010,
- Rapport général et spécial du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes et constatation des variations du capital social,
- Affectation du résultat de l'exercice 2010,
- Quitus aux administrateurs,
- Renouvellement du tiers sortant des administrateurs,
- Nomination des commissaires aux comptes,
- Indemnités allouées aux administrateurs,
- Pouvoirs au Président pour formalités,
- Questions diverses.

Assemblée Générale Plénière Extraordinaire
- Mise en conformité des statuts avec les statuts types,
- Pouvoirs pour formalités.

Les associés ont la faculté à partir du 15ème jour précédant la date fixée pour les assemblées de section de prendre connaissance, au siège social de la coopérative, des comptes annuels, des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes et du texte des résolutions proposées.
Le Président du Conseil d'Administration
Pascal BEETS

AL89022997

ADDITIF

Suite à l'annonce n° 89462847 parue le vendredi 19 novembre 2010,concernant la SARL Sabyan Transport il convient d'ajouter qu'elle fait une reprise sur l'actif et le passif de l'E.I. Sabyan Transport 89. Cet apport s'élève à 22319 euros

AL89022968

Additif à l'annonce n°18191 parue dans le présent journal du 07/01/2010 concernant la société Eparco, il fallait lire décision de l'actionnaire unique du 29/10/2010 et non 29/10/2009 comme indiqué par erreur.

AL89022992

DISSOLUTION LIQUIDATION

SARL INFINE

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 8 000,00 €
Siège Social : Les Gitrys
89150 Saint Sérotin
499 328 417 RCS de Sens

Clôture de liquidation
L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 27 novembre 2010 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Sens, en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

AL89022944

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 31/12/2008 de la société :
SARL CLOPIN, société en liquidation
Société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros, siège social : 3 rue du Moulin d'en Haut, 89410 Cezy - RCS Auxerre.
Il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du jour de ladite assemblée et de sa mise en liquidation,
Il a été nommé en qualité de liquidateur : Melle CLOPIN Karen 18 rue du Moulin 21330 Laignes
Le siège de liquidation est fixé : 3 rue du Moulin d'en Haut 89410 Cezy lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés ;
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Auxerre.
Pour avis

AL89022947

IFAC
Société d'Avocats
28 Boulevard du 14 Juillet,
10000 Troyes

L'AUXERROISE DIFFUSION AUTOMOBILES

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15 244,90 Euros, en liquidation
Siège Social : 5 rue Max Blondat
89000 Auxerre
RCS : Auxerre 352 916 803

Aux termes d'une décision en date du 22.12.2010, l'associé unique a :
approuvé les comptes de liquidation ;
donné quitus au Liquidateur, M. Michel Brisedou, demeurant à Trucy sur Yonne (89460), 12 rue de l'Oriflanc, et l'a déchargé de son mandat ;
prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce d'Auxerre.
Mention sera faite au RCS d'Auxerre.
Pour Avis

AL89022969

SCI GREINER

Société civile immobilière
au capital de 2 000,00 €
Siège social : 8 Bis Rue René Douet
89340 Villeneuve la Guyard
491 893 657 RCS Sens

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 27 Novembre 2010 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires et aux articles 1832 et suivants du Code civil.
Elle a nommée comme liquidateur M Greinier David pour toute la durée de la liquidation avec les pouvoirs les plus étendus suivant la loi et les usages du commerce pour mettre fin aux opérations en cours, réaliser tous les éléments d'actif, payer le passif et répartir le solde en espèces entre les associés, en proportion de leurs droits.
Le siège de la liquidation est fixé au 50 Grande Rue 89340 Villeblevin. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS de Sens.
Pour avis
Le Liquidateur

AL89022972

D.D.M. AUTO

SARL en liquidation au capital de 7 500 euros
Siège : 55 Grande Rue Cidex 212,
89150 Villebougis
478 147 887 RCS Sens

Suivant décision du 31/12/2010, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Dominique DIEMMI-MELLEY, demeurant 55 Grande Rue 89150 Villebougis, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 55 Grande Rue Cidex 212 89150 Villebougis. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Sens, en annexe au RCS.

AL89022995

TRANSFERT DE SIÈGE

Aux termes d'un acte sous seing privé du 7 janvier 2011, à Sens, il a été décidé de transférer le siège social de la Sarl CENS 3 bis, rue de l'Ecrivain 89100 Sens à l'adresse suivante : Espace Cristal, rue de la gaillarde, 89100 Saint Clément
Pour avis , le représentant

AL89022977

EXABAT

SARL au capital de 10000 €
Siège social :
31 Domaine de Brannay
89150 Brannay
512839226 RCS Sens

En date du 31/12/2010 l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société au 1 Résidence du Ruisseau, 77176 Savigny-le-Temple, à compter du 02/01/2011
Radiation au RCS de Sens et réimmatriculation au RCS de Melun

AL89022983

BL IMMOBILIER

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social: 28, bis avenue Denfert-Rochereau
89000 Auxerre
434 170 205 RCS Auxerre

Suivant décision collective des associés en date du 16 septembre 2010, il résulte que:
Le siège social a été transféré à 42 rue de Provins (77130) Montereau Fault Yonne, à compter du 16 septembre 2010.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Nouveau RCS: Melun

AL89022988

SCI DU 28 BIS,
AVENUE DENFERT ROCHEREAU

SCI au capital de 386,02 euros
Siège social: 28 bis, Avenue Denfert Rochereau
89000 Auxerre
424 024 768 RCS Auxerre

Suivant décision collective des associés en date du 1er octobre 2010, il résulte que:
Le siège social a été transféré à (83000) Saint Raphaël, 182 avenue de la Grande Corniche, à compter du 1er octobre 2010.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Nouveau RCS: Fréjus

AL89022989

NOMINATION

SICA SEINEYONNE

au capital de 50 000 Euros
49, route d'Auxerre 89470 Monéteau
RCS Auxerre 502 188 303

Le 15 décembre 2010, l'assemblée générale de la SICA SEINEYONNE a décidé de nommer M. Jean-Paul Commeau, Administrateur, demeurant La Clairerie, Les Rosses, 89220 Champcevrais, en remplacement de M. Laurent Michaut, pour une durée de trois ans.
Par ailleurs, l'assemblée prend acte du changement de représentant des administrateurs suivants pour la durée du mandat restant à courir :
-la SCA 110 BOURGOGNE représentée par M. Daniel Rougegrez, demeurant 1 Bis rue des Bouchets, Avigny, 89270 Mailly la Ville, en remplacement de M. Michel Garraud.
-la SAS 110 VERT représentée par M. Laurent Michaut, demeurant 4 rue d'Heurtebise, 77148 Laval en Bris, en remplacement de M. Daniel Rougegrez.

AL89022994

SUCCESSION

AVIS
La Directrice régionale des Finances publiques de Bourgogne et du département de la Côte d'Or,Administratrice générale - France Domaine Gestion des Patrimoines Privés 4, rue Léon Mauris 21074 DIJON cedex, curateur des successions de:
. M. Bernard JUVIGNY marié, décédé le 3103/2009 à Joigny. Référence 10-3467
. M. Marc ORTU célibataire, décédé le 29/08/2009 à Villeneuve sur Yonne. Référence 10-3483
a établi les inventaires estimatifs et les projets de règlement du passif.

AL89022999

DIVERS

Résiliation amiable de vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 1er décembre 2010 à Puiseaux, enregistré à Sens (89) le 29 décembre 2010, bordereau n°2010/1063, case n°3, extr. 3276,
La société «MPP», société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros, ayant son siège social 37 route de Malesherbes à 45390 Puiseaux, immatriculée au RCS d'Orléans sous le n° 950 456 897, représentée par la société MDC Michel Dol Conseils, présidente, elle-même représentée par Monsieur Michel Dol
Et la société «FP 2 Menuiserie», société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros, ayant son siège social 20 Place Victor Hugo à 89100 Sens, immatriculée au RCS de Sens sous le n°511 285 504, représentée par Monsieur Frédéric Feraud en sa qualité de gérant, sont convenues de résilier amiablement la vente précédemment intervenue entre eux suivant acte sous seing privé en date du 15 septembre 2009 du fonds de commerce de commercialisation de tous éléments de fermeture exploité 20 Place Victor Hugo à 89100 Sens, sans indemnité de part ni d'autre.
Les oppositions seront reçues 20 Place Victor Hugo à 89100 Sens, où il a été fait, à cette fin, élection de domicile. Elles devront être faites au plus tard dans les 10 jours qui suivront la dernière en date des publications prévues.
Pour avis

AL89023002

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCI DU 28 BIS AVENUE DENFERT ROCHEREAU

Société civile immobilière
au capital de 386.02 euros
Siège social
28 bis avenue Denfert Rochereau
89000 Auxerre
424 024 768 RCS Auxerre

Suivant décision collective des associés en date du 1er octobre 2010, il résulte que :
Le nom de Monsieur Philippe Bouveau a démissionné de sa fonction de cogérant,
Monsieur Pascal Lorain est nommé seul gérant de la société.
L'article 12 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS : Auxerre

AL89022979

ABC DISTRIBUTION

SARL au capital de 7500€ €
Siège social:19 Bd du Pont Neuf,
ZI les Sablons, 89100 Sens
522045640 RCS Paris

L'AGE du 16/12/2010 a nommé en qualité de co-gérant Mr Ady Sandirasegarane demeurant au 5avenue Leon Blum 91100 Corbeil Essones, à compter du 16/12/2010.
Modification au RCS de Paris

AL89022981

PAPETERIE DES DEUX PONTS

Société à responsabilité limitée
au capital de 200 000 euros
Siège social : Z.A du Saule Fendu
rue de l'Europe
89100 Maillot
391 701 224 RCS Sens

Aux termes d'une délibération en date du 6 janvier 2011, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Monsieur Frédéric Amaral, demeurant à Egriselles le Bocage (89) , Ogny, 4 Impasse du Pas d'Ane, pour une durée Illimitée.
La Gérance

AL89022986

CESSION

Par acte sous seing privé du 31/12/2010, enregistré à Sens (89) le 3 janvier 2011 bordereau 2011/3 case n°4
Mr Ilgaz Murat - 53, Grande Rue, 89340 Villeneuve la Guyard, RCS Sens B 512 520 495
A vendu à
La SARL Berfin - 53, Grande Rue 89340 Villeneuve la Guyard - RCS Sens en cours - représentée par son gérant Mr Ozcan Alex, dûment habilité.
Un fonds de commerce de restauration à consommer sur place ou à emporter sis 53, Grande Rue, 89340 Villeneuve la Guyard, moyennant le prix de 23 000 € (vingt trois mille Euro).
L'entrée en jouissance est fixée au 01 janvier 2011.
Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la publication légale au siège social où domicile a été élu à cet effet.

AL89022987

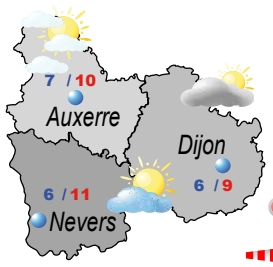
Suivant acte reçu par Maître Patrick Lendais, notaire associé à Villeneuve sur Yonne (Yonne) 8 quai du commerce le 31 décembre 2010, enregistré à Sens le 7 janvier 2011, Bordereau 2011/15 Case n°4 extrait 49, a été cédé par :
La société dénommée HPSA sarl au capital de 6 000 euros dont le siège est à Joigny (89300) 48 bis Chemin du Ponton, identifié au siren sous le numéro 483322780.
A :
La société dénommée HPSTEAM, sarl au capital de 12 500 euros, dont le siège est à Salon de Provence (13300) 294 Allée du Manjadou, identifiée au siren sous le numéro 507926228.
Le fonds de commerce de création, maintenance, amélioration de centres de lavage automobile ainsi que tous produits automatisant les taches sis à Joigny (89300) 48 bis Chemin du Ponton, identifié sous le numéro siren 483322780.
Entrée en jouissance au 31 décembre 2010,
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de quarante mille euros (40 000,00 euros), s'appliquant :
- aux éléments incorporels pour vingt cinq mille euros (25 000,00 euros),
- aux éléments corporels pour quinze mille euros (15 000,00 euros).
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, à Villeneuve sur Yonne 8 quai du commerce en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion, le notaire

AL89023003

▶ A noter
Tous vos rendez-vous professionnels sur
AgriBourgogne.fr

▶ Prévisions **météo** du 14 au 20 janvier

Vendredi 14 Janvier



Variable

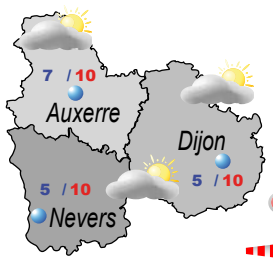
Pour la journée de vendredi, le ciel sera variable avec une alternance entre passages nuageux et éclaircies.

T° mini : 5 à 7 °C
T° maxi : 10 à 12 °C

Vents : Sud 20 km/h

Vendredi 14 : Ste Nina
Soleil : 08:39 - 17:48
Lune : 12:56 - 03:24

Samedi 15 Janvier



Mitigé

Les champs nuageux prendront l'avantage sur les passages nuageux. Températures conformes aux normales de saison.

T° mini : 4 à 6 °C
T° maxi : 9 à 11 °C

Vents : Sud-Sud-Ouest 20 km/h

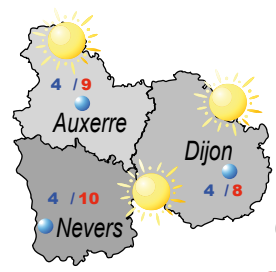
Samedi 15 : St Rémi
Soleil : 08:38 - 17:49
Lune : 13:35 - 04:29

Météo de la Bourgogne

AGATE FRANCE — AIDE À LA GESTION ADAPTÉE AU TEMPS ET À L'ENVIRONNEMENT

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34 € ttc/min.
www.agate-france.com

Dimanche 16 Janvier



Ensoleillé

La journée dominicale s'annonce bien ensoleillée sur le département, après dissipation des brumes ou brouillards matinaux.

T° mini : 3 à 5 °C
T° maxi : 9 à 11 °C

Vents : Sud-Sud-Ouest 10 km/h

Dimanche 16 : St Marcel
Soleil : 08:38 - 17:50
Lune : 14:23 - 05:32

Prévisions à 7 jours

Lundi 17 au Mercredi 19 Janvier :

ciel de traine / averses / averses

Vents : Sud-Ouest à 20 km/h
T° mini. : 3 à 7 °C T° maxi. : 9 à 11 °C

Jeudi 20 au Dimanche 23 Janvier :

averses / averses / averses / averses

Vents : Sud à 40 km/h
T° mini. : 2 à 5 °C T° maxi. : 6 à 8 °C

Terres de Bourgogne

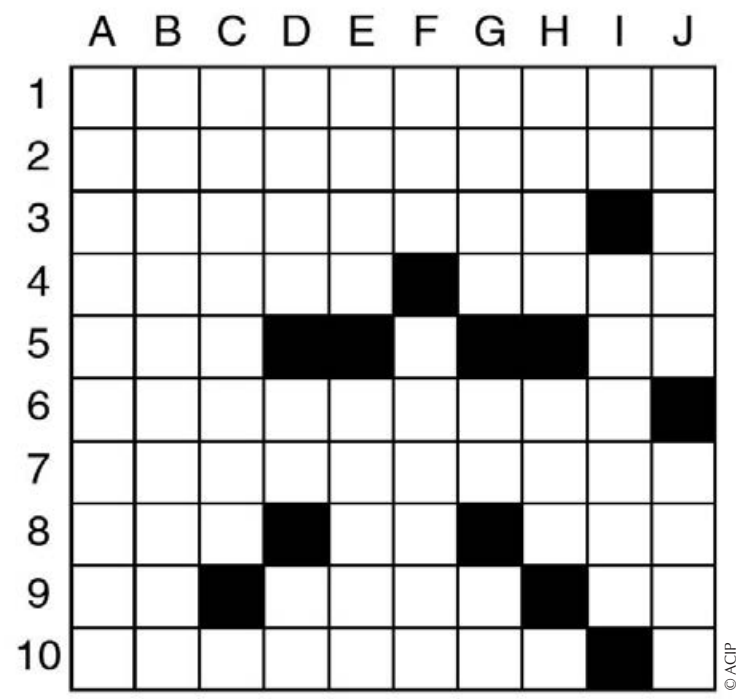
Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Gérante : Mauricette Besançon • Directeur de publication : Jean-Luc Berthomé •

Les Jardins d'Octobre
4 rue Davout - BP 77409
21074 Dijon cedex
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02 - mail : contact@terres-de-bourgogne.net

Rédaction
• Responsable de la rédaction : Jean-Luc Berthomé mail: jl.berthome@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein mail: am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos mail: f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 94 266 Fresne - Tél. 01 49 84 03 30

• Commission paritaire des journaux et publication • • 0511 T 88045 - ISSN : 1969-8232 • Dépôt légal : mois de parution •
• Tirage moyen par numéro : 8 100 ex. • Prix au numéro : 2,00 € • Imprimeries: IPS
Un supplément Direct Affaires destiné aux abonnés est encarté avec le journal une semaine sur deux.

▶ Mots croisés



HORIZONTALEMENT

1. Comme Crésus — 2. Rétributions — 3. Qui n'a pas d'étendue — 4. Ville du Gard - Charge de bourricot — 5. Egal (de d. à g.) - Techniciens supérieurs — 6. Tresse — 7. Ecimages — 8. Plaisirs - IIe - Un à la City — 9. Lac des Pyrénées - Ovoïde - Article étranger — 10. Admiration de ce qui est en vogue.

VERTICALEMENT

A. Grand mammifère d'Afrique et d'Asie — B. Transformation d'atomes — C. Jambières de cuir — D. Invité - Conjonction - Fleuve de l'Est — E. Colères - Tueur — F. Devance Antonio - Mises en terre — G. Grave maladie sexuelle - Règle - Pronom personnel (de b. en h.) — H. A la frontière espagnole - Possèdent (de b. en h.) — I. Pronon - Têtu (de b. en h.) — J. Crochets - Raniment les évanouis.

▶ **Télévision** Sélection du 15 au21 janvier 2011

Samedi 15

TF1
20.45 Les 30 histoires les plus spectaculaires. Divertissement présenté par Carole Rousseau et Jacques Legros.
23.15 New York section criminelle. Série avec V. D'Onofrio ⓾.

FRANCE 2
20.35 Champ-Élysées. Divertissement de Michel Drucker, avec Alain Delon & Anouchka, Dany Boon, Sylvie Vartan, Line Renaud, Christophe Willem, Julie Pietri, Nicolas Canteloup, Arturo Brachetti, etc.
22.50 On n'est pas couché. Magazine présenté par L. Ruquier.

FRANCE 3
20.35 1788… et demi (1, 2 et 3/6) ★★. Série avec Sam Karmann, Natacha Lindinger. (voir Sélection)
22.40 Coupe de France «Le plein de buts».
23.45 Strip-tease «Évelyne, reine d'Afrique (2/2)».

ARTE
20.40 L'aventure humaine «Débâcle en Germanie : Les légions perdues de Rome» ★★★. *Passionnant.*
22.30 Quand le monde nous appartiendra. Téléfilm en VO avec Vincent Krüger (1h38).

M6
20.45 NCIS. Série avec Mark Harmon, Michael Weatherly ⓾.
23.00 Dollhouse. Série ⓾.

CANAL +
21.00 Multifoot.

Dimanche 16

TF1
20.45 Je suis une légende ★★. Science-fiction (2007) avec Will Smith (1h40) ⓬. *Pas mal.*
22.40 Les experts. Série ⓬.

FRANCE 2
20.35 Survivre avec les loups ★★. Aventures (2007) de V. Belmont, avec M. Goffart (1h59) ⓾. (voir Sélection)
22.35 Faites entrer l'accusé «Jean-Luc Blanche, le routard du viol» ⓾.

FRANCE 3
20.35 Inspecteur Barnaby «L'épée de Guillaume» ★★. Série avec John Nettles ⓾. *Plein d'humour.*
22.50 Déshabillez-nous «L'empire des sans». Documentaire ⓬.
23.45 Du plomb pour l'inspecteur ★★. Policier en VO et NB (1955) de Richard Quine, avec Kim Novak (1h30). *Excellent.*

ARTE
L'humanité en couleurs
20.40 Loin du paradis ★★★. Drame (2002) de T. Haynes, avec Julianne Moore (1h47). *Superbe.*
22.25 Une question de couleur.
23.20 A girl like me.
23.25 Le voyageur noir.

M6
20.45 Zone interdite «Délinquance sexuelle : Comment éviter la récidive ?». Magazine.
22.45 Enquête exclusive «Guerre des bandes au cœur de Paris».

CANAL +
20.55 Football «Marseille/Bordeaux».

Lundi 17

TF1
20.45 Doc Martin : «Amour de jeunesse», «Le grand mal». Série avec Thierry Lhermitte.
22.45 New York, unité spéciale. Série avec Christopher Meloni ⓬.
01.10 Au Field de la nuit.

FRANCE 2
20.35 Cold case. Série avec Kathryn Morris.
22.05 Complément d'enquête «Sexe, drogue et dépendance : Comment décrocher». Magazine présenté par Benoît Duquesne.

FRANCE 3
20.35 Tous vos amis sont là… «Pierre Bellemare». Divertissement présenté par O. Minne, avec Julien Courbet, Serge Lama, Francis Perrin, Laurent Fabius, etc.
23.00 Ce soir (ou jamais).

ARTE
20.40 Atanarjuat ★★. Aventures en VO (2001) de Z. Zunuk, avec Natar Ungalaaq (2h52). *Superbe.*
23.30 Marius et Fanny. Opéra de V. Cosma, avec Roberto Alagna.

M6
20.45 Piège de cristal ★★. Aventures (1988) de J. McTiernan, avec Bruce Willis (2h06) ⓾. *Haletant.*
23.10 L'affaire Pelican ★★. Policier (1993) de Alan J. Pakula, avec Julia Roberts (2h20). *Excellent.*

CANAL +
20.50 MI-5 (3 et 4/8) ★★. Série avec Peter Firth ⓬. *Haletant.*

Mardi 18

TF1
20.45 Les experts, Manhattan : «Déboussolé», «Même heure, même endroit», «Prédatrices». Série avec Gary Sinise ⓾.
23.15 Près de chez vous : «Imagination et débrouille face à la crise», «Familles recomposées : Comment trouver l'équilibre ?».

FRANCE 2
20.35 Football «Coupe de la Ligue : Montpellier/PSG (1/2 finale)».
22.55 L'œil en coulisse «Kad Merad/Takashi Murakami à Versailles».
01.15 Boudu sauvé des eaux ★★★. Comédie en NB (1932) de Jean Renoir, avec Michel Simon (1h23). *Réjouissant.*

FRANCE 3
20.35 Famille d'accueil. Série avec Virginie Lemoine.
22.50 Ce soir (ou jamais).

ARTE
Le business de la piraterie
20.40 Somalie «Dans les griffes des pirates». Documentaire.
22.00 Le fiasco du Hansa Stavanger. Documentaire.
22.25 Les invincibles (5 et 6/8) ★. Série. *Décevant et vulgaire.*

M6
20.45 Zéro de conduite. Magazine.
23.05 Numb3rs. Série ⓾.

CANAL +
20.50 Bright star ★★★. Drame (2009) de Jane Campion, avec Ben Whishaw (1h55). (voir Sélection)

Mercredi 19

TF1
20.45 Grey's anatomy. Série avec Ellen Pompeo ⓾.
23.10 Les experts, Miami ⓬.

FRANCE 2
20.35 Le vernis craque : «Le déjeuner des canotiers», «Un bal au moulin de la galette» ★★★. Téléfilm avec Bruno Slagmulder, Gaëlle Bona (1h50). (voir Sélection)
22.30 Face aux Français… «Conversations inédites», avec Chantal Jouanno, D. Cohn-Bendit.

FRANCE 3
20.35 Coupe de la Ligue «Auxerre/Marseille (1/2 finale)».
23.15 Full metal jacket ★★★. Guerre (1987) de Stanley Kubrick, avec Matthew Modine (1h51) ⓬. *Excellent, mais très violent.*

ARTE
20.40 Les mercredis de l'histoire «Les derniers jours d'Abraham Lincoln» ★★. *Pas mal fait.*
22.30 Le dessous des cartes.
22.40 Cold fever. Comédie dramatique en VO (1995) de F. Thor, avec Masatoshi Nagase (1h22).

M6
20.45 Enquête exclusive «Femmes libérées : Couguars, amour, sexe et arnaques». Magazine ⓾.
22.30 Nouveau look...

CANAL +
20.50 Away we go ★★. Comédie (2009) de Sam Mendes, avec John Krasinski (1h34). *Amusant.*

Jeudi 20

TF1
20.45 Alice Nevers, le juge est une femme : «À la folie», «Tarif étudiante», «Les diamants du Palais». Série avec Marine Delterme ⓾.
23.35 Esprits criminels. Série ⓬.

FRANCE 2
20.35 À vous de juger. Magazine présenté par Arlette Chabot.
23.05 Infrarouge «Anne Frank, l'après journal». Documentaire ⓾.
00.25 Sobibor, 14 octobre 1943, 16 heures ★. Documentaire (2001) de C. Lanzmann ⓬. *Émouvant.*

FRANCE 3
20.35 Entre ses mains ★★. Policier (2005) de Anne Fontaine, avec Isabelle Carré, Benoît Poelvoorde (1h28) ⓾. *Brillant.*
22.35 Ce soir (ou jamais).

ARTE
20.40 Cœurs ★★★. Comédie (2006) de Alain Resnais, avec Sabine Azéma, Isabelle Carré, Lambert Wilson (2h05). *Très brillant.*
22.40 Wild Thing (1/2). Documentaire.

M6
20.45 Lie to me : «Une vie volée», «Femmes sous influence», «Marchands d'espoir». Série avec Tim Roth ⓾.
23.15 Accusé à tort «Triple meurtre en famille : Affaire Jacomet» ⓾.

CANAL +
20.50 Happy town (5 et 6/8). Série avec Geoff Stults, Amy Acker ⓾.

Vendredi 21

TF1
20.45 Le plus grand quiz de France. Divertissement présenté par Sandrine Quétier, avec Christophe Dechavanne, Jean-Pierre Foucault et Mareva Galanter.
23.15 C'est quoi, l'amour ?

FRANCE 2
20.35 Dame de pique ★★. Téléfilm avec Thierry Godard, Muriel Combeau, Charley Fouquet ⓾. *Bien fait, mais invraisemblable.*
22.05 Avocats et associés «Guacamole» ★. Série. *Médiocre.*
23.05 Semaine critique ! Magazine de Franz-Olivier Giesbert.

FRANCE 3
20.35 Thalassa. Magazine.
22.55 Vie privée, vie publique, avec P. Bouvard, le père Guy Gilbert, Mathilda May, Pascal Légitimus.

ARTE
20.45 Le tour d'écrou ★. Téléfilm d'après Henry James, avec Michelle Dockery (1h28). *Décevant.*
22.10 Le voyage au cœur du LSD.
23.00 Grand format «Le cœur de Jénine». Documentaire.

M6
20.45 NCIS. Série avec Mark Harmon, Michael Weatherly ⓾.
23.10 Nip/Tuck. Série ⓬.

CANAL +
20.50 Avatar ★★★. Science-fiction (2009) de James Cameron, avec Sam Worthington, Zoe Salfana (2h36). (voir Sélection)

SÉLECTION


France 2 - Jean Pimentel

Le vernis craque - Près de Chatou, sur les bords de la Seine, Auguste Renoir peint «Le déjeuner des canotiers». À partir d'une idée très originale (les personnages de deux tableaux célèbres s'animent et sortent du cadre), Daniel Jeanneau a réussi deux petits bijoux. La reconstitution de l'époque est très bien faite et fait revivre tout un monde d'artistes et d'artisans. La photographie est de toute beauté et transforme certains plans en tableaux, et les dialogues, parfaitement écrits, sont savoureux. La distribution, dominée par Bruno Slagmulder, est sensationnelle. C'est drôle, émouvant et passionnant de suivre ces artistes dans leur vie de tous les jours. Le premier épisode, consacré à Renoir, montre le peintre au milieu de ses amis, tels Jules Laforgue, Charles Ephrussi, etc. Le second, consacré à Henri de Toulouse-Lautrec, met en scène une jolie histoire d'amour et d'amitié à la conclusion fort peu morale... ***Mercredi 19, sur France 2, à 20h35.***

1788... et demi (1, 2 et 3/6) - En 1788, le comte de Saint-Azur vit dans l'insouciance. Cette comédie est très originale. Devant de superbes décors, les personnages s'agitent et complotent. C'est invraisemblable et anachronique (c'est voulu !), mais bien filmé et interprété. Sam Karmann est un aristocrate réjouissant. Mais, entre spiritisme, lesbianisme au couvent et scènes peu discrètes, cette série n'est pas pour tous les publics. ***Samedi 15, sur France 3, à 20h35.***

Survivre avec les loups - En 1940, les parents de Misha sont arrêtés. La fillette s'enfuit pour les retrouver. Cet incroyable périple d'une enfant livrée à elle-même pendant la guerre, qui va vivre au milieu des loups, s'inspire de faits qui se sont avérés mensongers. Malgré des maladresses, cette œuvre constitue une leçon de courage sur ce qu'un enfant est capable de faire par amour. Quelques scènes un peu dures. ***Dimanche 16, sur France 2, à 20h35.***

Bright star - Les amours de John Keats et de sa voisine. À partir de la correspondance du poète, Jane Campion a retracé l'histoire de cette passion, sans tomber dans la reconstitution guindée. Avec une caméra légère, elle a réussi une œuvre ardente, traversée par un bel élan lyrique et onirique. Ponctuée des vers de Keats, l'histoire se déroule jusqu'à son terme tragique. Cette œuvre aussi belle que poétique parle de passion avec une infinie délicatesse. ***Mardi 18, sur Canal +, à 20h50.***

Avatar - Cette œuvre d'une beauté extraordinaire est aussi une révolution technologique. Mais cette technologie impressionnante est mise au service d'images éblouissantes : le film est un festival de scènes plus belles les unes que les autres, ainsi qu'une magnifique histoire d'amour et de respect de l'autre. Il ridiculise les Américains qui ne cherchent pas à comprendre les civilisations qu'ils détruisent. Ce beau film est visible en famille. ***Vendredi 21, sur Canal +, à 20h50.***